

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL

*du sport en Pays de la Loire*



FÉVRIER 2022



<b>INTRODUCTION ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODE</b>	<b>5</b>
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>8</b>
<b>Chapitre I : Les Pays de la Loire, une région propice à la pratique des activités physiques et sportive</b>	<b>10</b>
1.Diagnostic socio-économique des Pays de la Loire	12
1.1.Un territoire aux multiples atouts naturels	12
1.2.Une qualité de vie attractive	13
1.3.Une démographie dynamique, qui résulte pour une part de l'attractivité de la région	13
1.4.Une population encore jeune et familiale, mais en voie de vieillissement	15
1.5.Une vigilance à porter aux indicateurs de santé	16
1.6.Un niveau de vie favorable comparé au reste du territoire	18
1.7.Une situation de l'emploi globalement favorable	18
1.8.Une vie associative très active	18
1.9.Des atouts touristiques appréciables	19
2.Les Pays de la Loire en tête au regard du nombre de licences sportives par habitant	19
2.1.Une pratique sportive fortement ancrée dans le cadre fédéral	19
2.2.Les femmes bientôt en tête ?	22
2.3.Le club, un acteur essentiel pour la pratique sportive	26
2.4.Motivations et freins à la pratique sportive	27
2.5.Une pratique autonome en développement	27
2.6.Sports de nature, une vocation à confirmer	29
2.7.Le secteur des loisirs sportifs marchands	31
2.8.L'enjeu « Sport et Innovations »	33
2.9.Les équipements sportifs	35
<b>Chapitre II : La pratique d'activités physiques et sportives pour tous, facteur déterminant de santé et de cohésion sociale</b>	<b>40</b>
1.Le sport santé, une dimension à développer	42
1.1.Lutter contre la sédentarité, notamment chez les jeunes	42
1.2.Renforcer l'articulation entre l'école et le mouvement sportif	44
2.Favoriser l'accessibilité, garante de la diffusion des APS bienfaitantes pour la santé	46
2.1.Les maisons sport-santé en Pays de la Loire	46
2.2.La réduction des inégalités d'accès aux activités physique et sportives, un objectif permanent	49
2.3.La pratique d'activités physiques et sportives par les personnes en situation de handicap	51
2.4.Favoriser la pratique sportive en entreprise	57
2.5.Veiller à l'égalité femmes-hommes dans la pratique des APS et leur encadrement	58
<b>Chapitre III : Le développement durable des pratiques physiques et sportives dans les territoires Ligériens</b>	<b>60</b>
1.Adapter les activités physiques et sportives aux impératifs environnementaux	62
2.Favoriser les mobilités actives au quotidien, notamment l'usage du vélo	63
3.Favoriser l'engagement et le bénévolat en Pays de la Loire	65
4.Soutenir la transformation numérique des associations sportives	66
5.Prévenir les violences et les discriminations dans les APS	67
5.1. Accroître la prévention et la répression	67
5.2. Renforcer les actions de sensibilisation et de formation	68

<b>Chapitre IV : le sport de haut niveau et le sport professionnel</b>	<b>72</b>
1. Le sport de haut niveau en Pays de la Loire, une ambition réaffirmée	74
1.1. Un environnement favorable pour le sport de haut-niveau	74
1.2. Des points faibles identifiés de longue date	74
1.3. Des sportifs de haut niveau en nombre stable, et des résultats réguliers	75
1.4. Le soutien aux sports et aux sportifs de haut niveau	76
2. L'incidence des réformes institutionnelles sur le cadre régional	78
2.1. Une indispensable articulation des dispositifs régionaux avec le cadre national	78
2.2. Des structures d'entraînement et des équipements susceptibles d'être renforcés	79
3. Le sport professionnel	81
4. Vers un renforcement du haut niveau et de la haute performance en Pays de la Loire	83
4.1. Améliorer le suivi socio-professionnel des sportifs de haut-niveau	83
4.2. Optimiser la performance	84
<b>Chapitre V : Le développement économique du sport en Pays de la Loire</b>	<b>86</b>
1. Le soutien à la professionnalisation du sport	88
1.1. Une filière sport dynamique en termes d'établissements et d'emplois	88
1.2. Des travailleurs indépendants de plus en plus nombreux, et majoritairement pluriactifs	90
1.3. Renforcer la formation et l'insertion dans le domaine du sport	91
2. Une présence marquée de l'industrie autour du sport, notamment le nautisme	94
3. Éclairages sur le financement privé du sport	97
4. L'accueil des grands événements sportifs et l'optimisation de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	98
<b>Chapitre VI : Synthèse SWOT et Préconisations</b>	<b>100</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>102</b>



**Pays de la Loire**

# INTRODUCTION ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

La réforme de la gouvernance du sport, initiée en avril 2019 avec la création de l'Agence nationale du sport (ANS), a instauré une gestion partagée entre l'État, les collectivités locales, le mouvement sportif et le monde économique. Ce mode partenarial a été mis en œuvre au niveau territorial avec la conférence régionale du sport (CRdS), instaurée en Pays de la Loire le 27 janvier 2021, et doit se poursuivre avec l'adoption d'un projet sportif territorial (PST).

En matière de concertation, les Pays de la Loire ont joué un rôle pionnier en installant dès 2006 leur Conférence régionale consultative du sport (CRCS). Forte de l'expérience collaborative acquise au sein de cette instance participative, et en s'appuyant sur l'ensemble des données acquises sur le sport ligérien depuis des années, la CRdS s'est engagée avec résolution dans l'élaboration d'un PST. Elle a souhaité mobiliser à cet effet l'ensemble des partenaires qu'elle regroupe, dans le respect de leurs compétences respectives, et sans prétendre exercer un rôle de chef de file, notamment vis-à-vis des départements légitimement attachés à leurs prérogatives. Enfin, elle a fait appel à un prestataire extérieur, le Think tank *Sport et Citoyenneté*<sup>1</sup>, associé à l'école de management Audencia, pour élaborer le présent diagnostic, réaliser une enquête de terrain relative aux pratiques sportives et aux attentes des Ligériens et animer une réunion de concertation dans chacun des départements ligériens<sup>2</sup>.

## CONSOLIDER LES ATOUTS DU TERRITOIRE LIGÉRIEN

---

Avec ses cinq départements, les Pays de la Loire constituent un ensemble à taille humaine, dont le périmètre est stabilisé depuis des décennies. La région offre une grande diversité de situations géographiques (espaces maritimes et côtiers, zones urbanisées, territoires ruraux enclavés, etc.), qui constituent autant de spécificités au regard de la pratique sportive. Cette variété pose des problématiques différentes, qui justifient des traitements différenciés.

Combinée à l'antériorité de ses démarches, une telle diversité permet aux Pays de la Loire de se présenter comme une sorte de laboratoire de l'innovation dans le domaine du sport.

La région se caractérise aussi par la richesse de son environnement naturel, qui est largement ouvert aux pratiquants, dans des usages multiples. Il importe d'en renforcer la protection, tout en régulant les usages de façon adaptée, notamment dans les sites touristiques les plus sollicités.

## TENIR COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES TERRITOIRES ET DES PARTENAIRES

---

La démarche participative qui caractérise les travaux au sein de la CRdS doit être préservée, car elle constitue un gage d'acceptabilité du PST. Il s'agit d'accompagner toute initiative susceptible de conforter le sport comme facteur de développement sur les plans social, économique, et territorial.

---

<sup>1</sup> Huit régions ont fait appel à un prestataire extérieur. *Sport et Citoyenneté* avait déjà été mandaté pour établir en 2015 un document préfigurant le présent diagnostic, intitulé « *Quel service public du sport en Pays de la Loire ?* ».

<sup>2</sup> La bibliographie indicative, la liste des contributeurs interviewés, les résultats de l'enquête sur la pratique sportive des Ligériens ainsi que les comptes-rendus des cinq concertations sont disponibles en annexes.

À cet égard, le PST doit évidemment tenir compte des spécificités locales, qui peuvent aller jusqu'à des clivages territoriaux, et envisager des prises en compte différenciées, en particulier pour les territoires dits « carencés » au regard de la pratique (espaces ruraux, quartiers relevant de la politique de la ville)<sup>3</sup>.

S'agissant des équipements sportifs, dont le nombre et l'implantation semblent globalement satisfaisants, leur conception à venir devrait tendre vers l'ouverture à l'ensemble des pratiquants, quel que soit leur niveau, et favoriser une approche intergénérationnelle.

Le sport dépasse à présent son cadre traditionnel et doit, pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, faire l'objet de **politiques centrées sur les bassins de vie**. C'est en effet à cette échelle que les accès sont les plus faciles et que de bonnes habitudes peuvent se développer et s'ancrer durablement. À cette fin, la vision des différents acteurs du territoire a été recueillie, dans une démarche participative. Les effets de l'intercommunalité sur l'organisation et la pratique sportives ont été pris en compte. La question du financement du sport a été abordée en tenant compte de la pluralité des acteurs (pouvoirs publics, entreprises à travers le sponsoring ou le mécénat, usagers), tout comme l'articulation entre l'emploi et le bénévolat sportifs, l'un comme l'autre pouvant bénéficier de mesures de soutien appropriées qui devraient être coordonnées au sein des conférences des financeurs pour atteindre leur pleine efficacité. Dans tous les cas, il conviendra de se doter d'indicateurs pour mesurer l'impact effectif des mesures mises en œuvre dans le cadre du PST.

## **UNE AMBITION RENOUVELÉE POUR CONTRER LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE**

La crise sanitaire inédite qu'a traversé le pays s'est doublée d'une crise économique et sociale, qui a eu notamment pour effet de dégrader la situation d'un grand nombre d'associations sportives, d'éroder le nombre de licenciés et d'éloigner encore davantage un certain nombre de nos concitoyens de la pratique physique ou sportive. Elle a aussi impacté de manière négative l'engagement bénévole, affaiblissant ainsi le lien social. Si ces effets adverses ne sont pas encore pleinement mesurables, il convient de tenter d'y remédier. Le sport, qui constitue un outil puissant pour dépasser les barrières sociales et construire un monde plus inclusif, peut jouer un rôle important dans la reprise post-covid.

Ainsi, dans un contexte incertain et parfois défavorable, l'ambition du futur PST sera de s'efforcer encore plus qu'auparavant de répondre aux attentes diversifiées des concitoyens en matière de pratique, de leur donner, ou redonner, le goût de l'activité physique, d'identifier les freins à la pratique, de rendre l'offre associative plus attractive, d'encourager, enfin, l'indispensable bénévolat. Les pratiques sportives sont en effet des supports essentiels de la vie sociale, sources d'épanouissement et d'engagement.

Cette vision implique d'exploiter toutes les opportunités de développer une activité physique bienfaisante pour la santé, condition essentielle du bien-être physique et mental de la population. Elle nécessite d'accorder une attention particulière à ceux dont la pratique plus ou moins régulière se situe en dehors de toute structure

---

<sup>3</sup> Aux termes du Code du Sport (art. L112-14), tout en tenant compte des spécificités territoriales, le PST a notamment pour objet :

1° le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire ;

2° le développement du sport de haut niveau ;

3° le développement du sport professionnel ;

4° la construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants ;

5° la réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives ;

6° le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap ;

7° la prévention de et la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives pour toutes et tous ;

8° la promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives.

Certains thèmes, en particulier le sport-santé, peuvent être approfondis en fonction du diagnostic et des spécificités territoriales.

organisée, et plus encore à ceux qui sont éloignés de toute activité, pour des raisons diverses : manque de moyens, isolement, problèmes de santé, absence d'équipements de proximité<sup>4</sup>...

L'un des moyens retenus consiste à dégager les profils-types de pratiquants et de non pratiquants, d'identifier les attentes et les freins, et de proposer une gamme d'actions concrètes susceptible d'y répondre. Un questionnaire unique a été administré en divers points du territoire, des données ont été collectées avec la contribution des partenaires impliqués (entreprises, mouvement sportif, structures touristiques...), en vue d'explorer plus finement la diversité des obstacles à la pratique. La situation des jeunes, confrontés de façon grandissante à la sédentarité et à l'attraction des écrans, a fait l'objet d'une attention particulière.

Les pratiques autonomes, qui se situent souvent en plein air, ont fait l'objet d'une attention soutenue, car leur développement est en plein essor, au sein de communautés plus ou moins formelles souvent connectées à des outils numériques. Ces pratiques se distinguent des pratiques plus organisées au sein de structures associatives traditionnelles, de sociétés commerciales (salles de remise en forme, salle de loisirs...) ou en milieu professionnel. Mais elles se complètent plus qu'elles ne s'opposent, et leur combinaison mérite un éclairage.

Le sport est un facteur privilégié de cohésion sociale et territoriale, mais aussi un outil essentiel de lutte contre la sédentarité et de maintien en bonne santé. Compte-tenu de tous ses aspects bénéfiques, il convient de renforcer sa place dans la société ligérienne. C'est l'ambition que doit porter le futur PST, avec le concours de tous les acteurs susceptibles d'être mobilisés.



4 Dans le rapport « Quel service public du sport en Pays de la Loire » publié en 2015, il était admis que « rien n'est moins aisé que d'agir sur des comportements individuels et sur des facteurs de blocage, car la pratique d'une activité physique répond à des motivations qui plongent dans l'éducation reçue, la psychologie individuelle ou la culture collective ». Cette difficulté persistante doit inciter à encore davantage d'imagination et de volonté pour la dépasser.

# AVANT-PROPOS

Depuis une vingtaine d'années, les pratiques sportives ont fortement évolué. Elles prennent aujourd'hui des formes les plus diverses, allant de la simple activité physique effectuée lors de déplacements quotidiens (marche, vélo) jusqu'à la haute performance (sport de haut niveau et sport professionnel), en passant par la pratique au sein d'un club, dans une structure commerciale ou encore de manière autonome.

En 2020, deux Français sur trois âgés de 15 ans et plus ont pratiqué au moins une activité physique et sportive au cours des douze derniers mois<sup>5</sup>, une situation stable par rapport à 2018. Rapportés à l'ensemble de la population, ces chiffres montrent que près de 24 millions de Français ne pratiquent pas d'activité physique régulière, alors même que l'impact de l'exercice physique sur la prévention et le traitement des maladies chroniques est aujourd'hui largement reconnu<sup>6</sup>.

Le sport se trouve au carrefour de nombreux domaines de l'action publique : la santé, le handicap, l'éducation, l'économie, le tourisme, la protection de l'environnement, l'innovation, l'aménagement du territoire, la culture, le développement durable, les relations internationales... Au cours des dernières décennies, il a fait l'objet de politiques publiques diverses, qui se structurent aujourd'hui autour de deux axes principaux : le soutien au sport de haut niveau, qui concourt notamment au rayonnement et au prestige de la France<sup>7</sup>, et le développement du sport pour tous, qui répond à des enjeux de société essentiels. Le Code du Sport reconnaît ainsi les activités physiques et sportives comme un « *élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale* », contribuant notamment à « *la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé* ». Suivant ces dispositions, leur promotion et leur développement auprès du plus grand nombre, et notamment des personnes en situation de handicap, sont d'intérêt général<sup>8</sup>.

La mise en œuvre de ces politiques fait intervenir une pluralité d'acteurs : l'État, les fédérations sportives (dont certaines bénéficient d'une délégation de service public), les collectivités territoriales et notamment les communes, qui sont les principaux financeurs publics de la pratique physique et sportive et les propriétaires de la grande majorité des équipements sportifs, ainsi que les acteurs économiques. Les acteurs du sport sont aussi d'une grande diversité, étant de statut associatif, coopératif, commercial, public ou parapublic. Il en résulte un enchevêtrement des responsabilités, des champs d'intervention et des opérateurs qui tend à complexifier les politiques sportives. D'où la nécessité d'associer l'ensemble des parties prenantes à la définition et la conduite de ces politiques, ce qui au niveau régional représente un des objectifs essentiels de la CRdS et du PST.

---

<sup>5</sup> Baromètre national des pratiques sportives, INJEP, ministère des Sports (2018)

<sup>6</sup> Expertise collective « Activité physique. Prévention et traitement des maladies chroniques », INSERM (2019)

<sup>7</sup> Article L. 221-1 du Code du Sport.

<sup>8</sup> Article L. 100-1 du Code du Sport.

Parmi les divers constats et enjeux qui ont été identifiés ces dernières années<sup>9</sup>, et qui méritent d'être pris en compte dans le projet sportif territorial, les suivants doivent être retenus :

- Une pratique sportive nationale qui se situe dans la moyenne européenne, mais qui ne progresse plus. Cette stagnation est imputable à des modes de vie de plus en plus sédentaires, qui ont pour conséquence une dégradation des indicateurs de santé, à l'instar des autres pays développés.
- Une crise sanitaire qui a mis à l'arrêt le sport pendant de longues semaines. Ses incidences économiques, sociales et sociétales, parfois contradictoires, sont encore difficiles à mesurer, mais elles auront des effets durables sur l'organisation du sport et la pratique physique et sportive des prochaines années.
- Une augmentation des pratiques dites « libres » ou « autonomes », qui nécessite une adaptation de l'offre sportive et une meilleure prise en compte des demandes des usagers.
- Un parc d'équipements sportifs vieillissant et inégalement réparti sur le territoire national et régional, ce qui nécessite de concevoir de nouveaux espaces de pratiques pour engendrer des habitudes de vie active.
- Enfin le constat que le développement des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap demeure insuffisant. D'une manière générale, il est admis que le sport pourrait être davantage mobilisé comme facteur de cohésion sociale. Le futur PST des Pays de la Loire se doit d'aborder l'ensemble de ces enjeux.



<sup>9</sup> Voir par exemple le rapport parlementaire « Faire de la France une vraie nation sportive, Développer la pratique d'activités physiques et sportives tout au long de la vie » (2019) ou encore le rapport « Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous. Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ? », France Stratégie (2018).



# CHAPITRE I

Les Pays de la Loire,  
une région propice à  
la pratique des activités  
physiques et sportives



# DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PAYS DE LA LOIRE

## 1. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PAYS DE LA LOIRE

### QUELQUES REPÈRES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les Pays de la Loire comptent :

- **1238 communes**, dont la grande majorité (82%) regroupe moins de 2 000 habitants<sup>10</sup>.
- **69 intercommunalités** à fiscalité propre, parmi lesquelles **45 ont la compétence « Activités sportives »** et **66 la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs »**<sup>11</sup>
- **1 métropole** : Nantes, et deux communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **56 communautés de communes** et **10 communautés d'agglomération**, pour lesquelles la compétence « Sport » demeure optionnelle.
- **11 unités urbaines** (Saint-Nazaire, Nantes, Chateaubriant, Laval, Coulaines, Sablé-sur-Sarthe, Angers, Saumur, Cholet, Fontenay, la Roche-sur-Yon) accueillant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), soit un total de 46 QPV (représentant environ 150 000 habitants).
- **475 écoles maternelles**, **2 338 écoles élémentaires**, **437 collèges** et **316 lycées**.

#### 1.1. Un territoire aux multiples atouts naturels

Composée des départements de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée, la région des Pays de la Loire a vu son périmètre historique inchangé après la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. D'une superficie de **32 000 km<sup>2</sup>**, elle se situe au 8<sup>e</sup> rang des régions françaises.

Sa qualité de vie est régulièrement mise en avant dans les classements nationaux. Ses atouts naturels sont en effet nombreux, à commencer par un climat tempéré et généralement clément tout au long de l'année. La Loire, qui irrigue deux des cinq départements de la région avant de se jeter dans l'océan Atlantique, est un élément essentiel de son attractivité, reconnu au patrimoine mondial de l'Unesco. Les Pays de la Loire bénéficient d'une façade océanique étendue (**450 kilomètres de littoral**, dont 215 kms de plages) et d'une identité maritime forte, source d'attractivité et de ressources importantes sur le plan environnemental et économique. Ainsi, **18,5% du chiffre d'affaires du nautisme français est réalisé sur le territoire ligérien**.

Ces atouts dépassent la seule zone littorale pour mailler l'ensemble du territoire. En comptant les affluents et

<sup>10</sup> On peut relever que le département de Maine-et-Loire, qui comptait 357 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2015, n'en comptait plus que 177 en 2021, par application de la loi du 16 mai 2015 relative à « l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ». Le nombre des communes en Maine-et-Loire a ainsi diminué de 50% sur la période, contre 17% pour l'ensemble de la Région.

<sup>11</sup> Source : DGCL, BANATIC, mise à jour le 01/10/2021.



rivières qui l'irriguent (le Loir, la Sarthe, la Mayenne, l'Erdre, le Thouet et la Sèvre Nantaise notamment), ce sont plus de **18 000 kilomètres de cours d'eau** répertoriés, dont bon nombre sont ouverts aux activités nautiques. **13% de la superficie régionale est ainsi couverte par des zones humides**, contre 7,5% pour le territoire national. La région compte également quatre parcs naturels régionaux (PNR) labellisés, trois d'entre eux étant des parcs interrégionaux. Ils couvrent 13% du territoire régional, englobent 195 communes et accueillent 300 000 habitants.

Ces espaces naturels constituent des éléments essentiels de l'identité régionale. Ils font des Pays de la Loire une région idéale pour la pratique des sports de nature, notamment terrestres (randonnées pédestres et équestres, trails, VTT, vélo de route...), nautiques (canoë-kayak, voile...) et aériens (parachutisme...), en toute saison et de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Certaines faiblesses méritent cependant d'être relevées. Ainsi **moins de 11% des cours d'eau ligériens sont en bon état écologique** (contre 46% au niveau

national). Les Pays de la Loire se situent également au 4<sup>e</sup> rang des régions les plus artificialisées de France, ce qui justifie des actions préventives et si possible correctives, dans la ligne des préconisations nationales. Ces éléments sont à prendre en compte dans l'objectif de développement des pratiques sportives, car l'environnement naturel constitue aujourd'hui l'espace de détente de prédilection des Français.

## 1.2. Une qualité de vie attractive

À ces atouts naturels s'ajoute un coût de la vie plus abordable que dans d'autres régions. **66% des ménages sont propriétaires** (contre 58% dans le reste de la France). L'habitat est composé en grande majorité de maisons individuelles (72% contre 56% en moyenne au niveau national), ce qui attire de nouveaux habitants, et contribue à l'attractivité du territoire.

La région bénéficie en outre de nombreuses infrastructures, qui facilitent sa connexion avec les autres régions françaises et internationales. **Nantes-Atlantique** est le premier aéroport du grand ouest, **Nantes-Saint-Nazaire** étant quant à lui le premier port de la façade atlantique. Le territoire est également bien desservi en infrastructures ferroviaires, le maillage routier et les transports publics y sont développés, même si certains territoires ruraux restent moins bien desservis, notamment au nord-est de la Région. Toutefois, la voiture occupe encore une place centrale. Ainsi **78% des déplacements quotidiens domicile-travail s'effectuaient en voiture** avant la crise sanitaire, une part supérieure à la moyenne nationale. Cette situation peut s'expliquer par la présence de nombreux territoires ruraux. Elle mériterait cependant d'être rééquilibrée par la promotion de modes de déplacement alternatifs, via notamment le développement du réseau de pistes cyclables, d'autant que ce mode de déplacement a fortement progressé avec la crise sanitaire (+30% depuis 2020 au niveau national, y compris dans les zones périurbaines et rurales).

## 1.3. Une démographie dynamique, qui résulte pour une part de l'attractivité de la région

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, **près de 3,8 millions** de personnes résidaient en Pays de la Loire, **soit 5,8% de la population française**. Cette situation occulte des réalités différenciées, car le rapport entre le département le moins peu-

plé (Mayenne) et le plus peuplé (Loire-Atlantique) est de près d'un sur cinq. Cette hétérogénéité des territoires qui composent les Pays de la Loire, et qui varient entre littoral, arrière-pays, métropole, grandes villes et nombreux espaces ruraux, est l'une des singularités de la région.

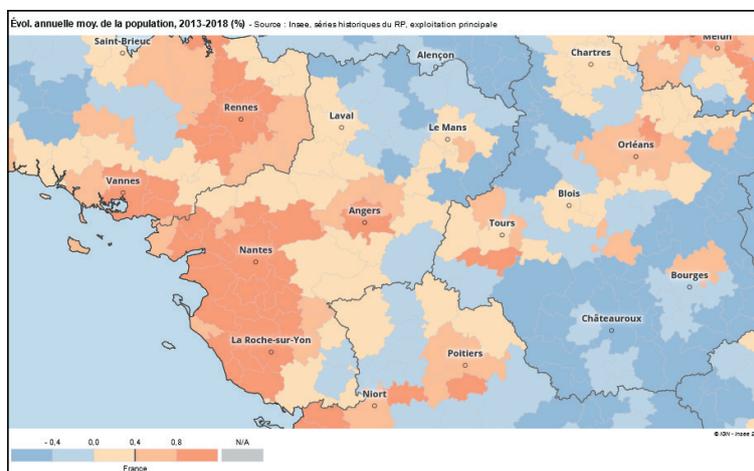
Loire-Atlantique	1 412 402 habitants
Maine-et-Loire	815 883 habitants
Vendée	679 991 habitants
Sarthe	565 963 habitants
Mayenne	307 084 habitants
<b>TOTAL</b>	<b>3 781 423 habitants</b>

Source INSEE 2018

Classée au 8<sup>e</sup> rang des régions les plus peuplées de France, elle se situe à la 2<sup>e</sup> place des régions métropolitaines les plus dynamiques ces dernières années, derrière la Corse et à égalité avec l'Occitanie. Ainsi, entre 2013 et 2018, la région a vu sa population augmenter de **+0,7% en moyenne par an** (+24 000 habitants chaque année), soit une croissance supérieure à celle enregistrée au niveau national (+0,4%). Ce dynamisme repose à la fois sur l'excédent des arrivées sur les départs (solde migratoire) et sur l'excédent des naissances sur les décès (solde naturel), qui sont tous les deux positifs depuis les années 2000 dans les cinq départements de la Région.

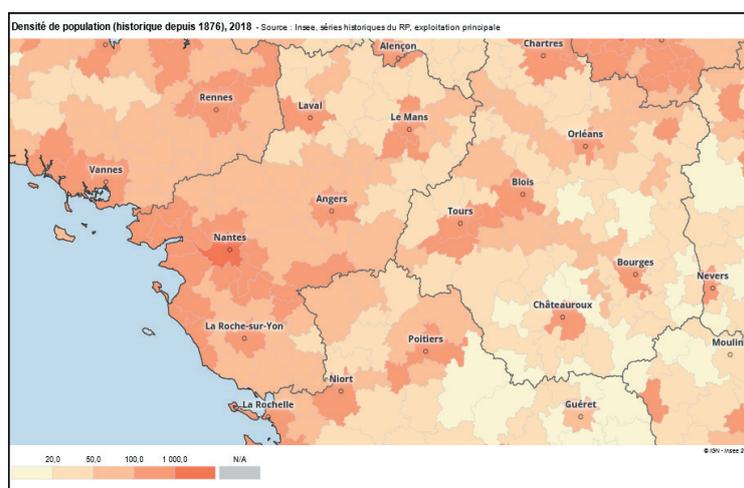
La Loire-Atlantique (et sa métropole-centre, Nantes, capitale régionale) joue un rôle moteur : **sa population a progressé de +1,2% en moyenne annuelle dans la période 2013-2018**. La Vendée et le Maine-et-Loire gagnent aussi des habitants, malgré un ralentissement constaté ces dernières années.

À un niveau infra-départemental, on constate que la croissance démographique se concentre autour des métropoles de Nantes et d'Angers ainsi que sur la bande littorale. *A contrario*, la population tend à diminuer au nord et à l'est de la Mayenne et de la Sarthe, au sud-est du Maine-et-Loire et au sud-est de la Vendée.



La densité de la population est de **118 habitants au km<sup>2</sup>**, proche de celle du reste de la France métropolitaine (122). On observe toutefois d'importantes disparités entre les territoires, allant de 59 habitants/km<sup>2</sup> en

Mayenne, à près de 206 en Loire-Atlantique. Quatre zones se démarquent par leur forte densité : les agglomérations de Nantes (1 254 hab./km<sup>2</sup>), du Mans (770 hab./km<sup>2</sup>), d'Angers (449 hab./km<sup>2</sup>) et de Saint-Nazaire (393 hab./km<sup>2</sup>).



Selon les projections de l'INSEE, les Pays de la Loire devraient dépasser les 4 millions d'habitants en 2027, pour atteindre les 4,5 millions d'habitants à horizon 2050, soit environ 720 000 habitants supplémentaires par rapport à 2018. La région serait alors la plus attractive de France métropolitaine, avec une croissance annuelle moyenne de 0,56%.

#### 1.4. Une population encore jeune et familiale, mais en voie de vieillissement

Plus d'un tiers des habitants des Pays de la Loire étaient âgés de moins de 30 ans en 2018.

Les ménages ligériens comptent en moyenne **2,2 personnes**. Les couples avec enfants demeurent la typologie majeure, mais les familles monoparentales progressent fortement (+30% entre 2007 et 2017), ainsi que les ménages d'une seule personne (+23,9% entre 2007 et 2017). Aujourd'hui, **plus d'un tiers des ménages (35,5%) sont composés de personnes seules**.

Les couples avec enfants habitent principalement en deuxième couronne des villes-centre, alors que les personnes seules et les familles monoparentales résident dans les grandes agglomérations. Les couples sans enfant, plus âgés, habitent davantage sur le littoral ou dans des zones rurales, comme au nord du département de la Mayenne ou à l'est du département de Maine-et-Loire.

Il convient de tenir compte de ces mutations socio-démographiques et des caractéristiques de la population de chaque territoire afin de pouvoir anticiper les besoins futurs en matière de services sportifs.

Le vieillissement en cours de la population française représente un défi pour la société. Selon l'INSEE, en 2050, un Français sur trois sera âgé de plus de 60 ans (22 millions), contre un sur cinq (13 millions) en 2005.

En Pays de La Loire, cette évolution s'annonce plus marquée encore, puisque les trois quarts des nouveaux habitants attendus dans la Région d'ici 2050 appartiendraient à cette catégorie d'âge. Le nombre de séniors résidant en Pays de la Loire doublerait ainsi quasiment par rapport à 2013, pour atteindre en 2050 près de 1,3 million de personnes, avec une concentration attendue sur l'ouest et la bande littorale (Loire-Atlantique et Vendée). Le nombre de personnes âgées dépendantes (séniors de 75 ans ou plus) devrait lui aussi augmenter significativement ces prochaines années.

Cette « séniorisation » devrait exercer un effet structurant sur la demande d'activités physiques et sportives. L'augmentation de la pratique sportive des séniors est déjà une réalité, puisqu'elle est passée de 73% en 2000 à 84% en 2010. Il importe donc d'accompagner cette croissance prévisible de la population et son vieillissement par la mise en place d'une offre adaptée d'activités physiques et sportives. En effet, les séniors ne constituent

pas un groupe homogène, mais recoupe des catégories de population différentes, dont le « capital santé » et le « capital social » peuvent varier fortement. Cela ouvre des perspectives multiples pour les acteurs du sport, qui devront répondre à la fois aux demandes de nouveaux seniors en pleine possession de leurs capacités physiques et mentales et qui souhaitent maintenir une activité physique et sportive régulière afin de rester le plus longtemps possible en bonne forme, mais aussi aux besoins de personnes plus fragiles, davantage exposées aux maladies chroniques et qui devront faire l'objet d'un accompagnement adapté et sécurisé (les activités physiques et sportives intervenant alors dans la lutte contre la dépendance et l'isolement, la préservation des capacités physiques et mentales ou encore le maintien du lien social). Cette situation représente à la fois un défi et une opportunité pour les acteurs ligériens, nécessitant que soient définies les conditions d'un accompagnement personnalisé des personnes dans leur pratique sportive tout au long de la vie, tenant compte de leur diversité (âge, genre, classe sociale...) et de leur individualité (rapport au sport, état de santé...).

### 1.5. Une vigilance à porter aux indicateurs de santé

Le rapport sur l'état de santé des habitants des Pays de la Loire<sup>12</sup> (2017) fournit des indications intéressantes en matière de santé. Ainsi, **l'espérance de vie à la naissance est de 86 ans pour les femmes et de 79 ans pour les hommes**, soit des taux légèrement supérieurs à la moyenne nationale (85,1 ans pour les femmes et 79,1 ans pour les hommes). Les Pays de la Loire se positionnent parmi les régions françaises les mieux placées pour les femmes, et à un niveau proche de la moyenne nationale pour les hommes.

Cependant, des différences marquées existent entre les classes d'âge. Ainsi, la position se dégrade fortement chez les 18-24 ans, avec une mortalité qui dépasse de 20% la moyenne nationale chez les hommes, et de 4% chez les femmes. La surmortalité des hommes ligériens perdure chez les 25-49 ans (+4%), et ne retrouve un niveau proche, puis inférieur à la moyenne nationale, qu'à partir de la classe des 50-64 ans.

**La mortalité prématurée régionale, bien qu'en recul et légèrement inférieure à la moyenne nationale, reste à un niveau préoccupant.** En Pays de la Loire, un décès sur cinq concerne des personnes âgées de moins de 65 ans. Un tiers de ces décès (soit environ 2 000 par an) peuvent être considérés comme évitables, car en lien avec des facteurs de risque qu'il est possible de prévenir. Le rôle des activités physiques et sportives comme facteur de santé trouve ici toute son importance.

C'est le cas notamment en matière de maladies chroniques, qui sont en augmentation constante ces dernières années, en Pays de la Loire comme au niveau national. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette progression : augmentation de l'espérance de vie, modification des conditions de vie et d'environnement, progrès médicaux... **En 2015, 15,6% des Ligériens étaient considérés en situation d'affection de longue durée (ALD).** Cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Elle augmente fortement avec l'âge, les écarts se creusant entre les deux sexes. Alors qu'à 45 ans elle avoisine 10% chez les hommes comme chez les femmes, au-delà de 65 ans, elle atteint 56% chez les hommes et 42% chez les femmes.

Cette prévalence des ALD demeure toutefois inférieure à la moyenne nationale. Le rapport précise toutefois que les Pays de la Loire pourraient perdre ce statut relativement protégé en raison de **la dégradation de plusieurs déterminants de santé** ces dernières années, comme la consommation de tabac, d'alcool ou des mauvaises habitudes alimentaires.

Au niveau national, près d'un Français sur deux est en situation de surpoids et 7% de la population française souffre d'obésité. Une tendance inédite semble se dessiner : une stagnation, voire un recul des personnes en situation de surpoids, mais une augmentation constante des personnes en situation d'obésité (un nombre qui a doublé depuis

---

<sup>12</sup> Rapport « La santé des habitants des Pays de la Loire », Observatoire régional de la Santé (2017).

1997). Si les femmes sont toujours plus touchées que les hommes, c'est parmi ces derniers que la progression est la plus forte. Les différences territoriales sont aussi notables. L'Île-de-France, les régions du Sud et de l'Ouest sont relativement épargnées alors que les régions du Nord et de l'Est sont nettement plus touchées. Ce sont aussi les plus pauvres.

Ces constats globaux sur la santé de la population régionale recouvrent des situations différentes selon le groupe social d'appartenance. À l'image des tendances observées sur le plan national, **les inégalités sociales de santé sont très présentes dans les Pays de la Loire**. Ainsi les problèmes de surcharge pondérale sont plus élevés dans les groupes sociaux les moins favorisés, et ce dès l'enfance. La prévalence de l'obésité est deux fois plus importante chez les Ligériens ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat que chez ceux ayant un niveau supérieur.

Un autre point de vigilance concerne les tranches d'âges. C'est en effet **parmi les plus jeunes que l'obésité a le plus progressé** depuis 2012. Ainsi 34% des enfants de 2 à 7 ans et 21% des enfants/jeunes de 8 à 17 ans sont en situation de surpoids ou d'obésité. En Pays de la Loire, la fréquence du surpoids a également eu tendance à progresser et concerne actuellement 38% des Ligériens.

En 2015, **6% des Ligériens de 15-75 ans se disaient fortement limités dans leurs activités habituelles en raison d'un problème de santé**. La situation régionale est ici proche de la moyenne nationale.

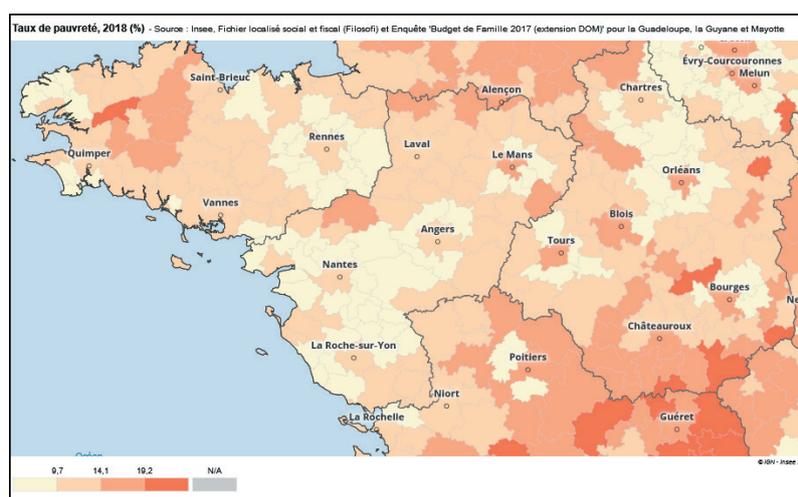
Enfin, le nombre de bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) est estimé à environ 56 000 personnes en Pays de la Loire (chiffres 2019), avec une répartition géographique calquée sur la démographie régionale, la Loire-Atlantique apparaissant comme le département qui concentre le plus grand nombre de personnes en situation de handicap. Quant au nombre d'enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), il est estimé à un peu plus de 13 000.

Avec le vieillissement de la population et l'évolution des prises en charge, la question des déficiences et limitations d'activité, autrefois polarisée sur les personnes en situation de handicap, concerne une population de plus en plus large et constitue une dimension majeure des politiques de santé.

## 1.6. Un niveau de vie favorable comparé au reste du territoire

Le niveau de vie médian des Ligériens s'élevait en 2018 à 21 620 euros par an, soit un niveau équivalent au reste du territoire. Mais les Pays de la Loire se classent en quatrième position en matière de revenus les plus élevés, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne.

**Le taux de pauvreté est l'un des plus faibles de France** (10,8 %, contre 15,1 % en moyenne nationale), avec des disparités entre les territoires : la Vendée a le taux le plus bas de la région (9,2 %) et la Sarthe le plus élevé. En conséquence, les écarts de niveaux de vie entre les plus modestes et les plus aisés sont les plus faibles de France, y compris en Loire-Atlantique, qui accueille pourtant la métropole de Nantes.



Cette situation plutôt favorable ne doit cependant pas occulter les difficultés économiques et sociales qui affectent certains territoires. Selon l'INSEE, les niveaux de vie sont souvent plus faibles dans les villes-centres que dans les communes environnantes, ce qui peut entraîner des difficultés pour accéder à la pratique sportive, notamment à certains types de sport ou certaines formes de pratique encadrée. La prise en compte des besoins des populations de ces territoires est l'un des enjeux des politiques publiques en matière de sport, qui doivent cibler les territoires considérés fragiles, notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR).

### 1.7. Une situation de l'emploi globalement favorable

Après une année 2019 particulièrement dynamique, la région a été fortement impactée par la crise sanitaire au cours de l'année 2020. Pour autant, le taux de chômage annuel 2020 était de 7% en Pays de la Loire, en-deçà de la moyenne nationale (8%). Parmi les zones d'emploi en souffrance figurent les zones d'Angers (8,6%), du Mans (8,5) et de Saumur (8,4%).

Le secteur tertiaire constitue près des trois quarts de l'emploi total (46 % pour le tertiaire marchand et 28% pour le tertiaire non marchand). Spécificité régionale, **la part de l'emploi industriel est l'une des plus élevées de France** (16%, à égalité avec Bourgogne-Franche Comté). Elle atteint 21% en Vendée et 20% en Mayenne.

Plus encore que la population, l'emploi se concentre dans les métropoles. Croissance de la population et de l'emploi vont souvent de pair : un marché du travail dynamique attire de nouveaux habitants, et une démographie positive stimule les services aux ménages. En 2020, près de 35 000 entreprises ont été créées en Pays de la Loire, la région se plaçant au 8<sup>e</sup> rang des régions françaises sur cet indicateur.

Le produit intérieur brut (PIB) des Pays de la Loire s'élevait à **118 milliards d'euros** en 2018. Le PIB par habitant (31 106 euros) est supérieur à la moyenne de la France métropolitaine, hors ÎledeFrance (30 266 euros). Les Pays de la Loire se situent ici au troisième rang, derrière Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La région s'appuie sur un tissu économique très diversifié, composé notamment de nombreuses PME réparties sur l'ensemble du territoire. L'agroalimentaire, le tourisme, des industries de pointe (construction navale, aéronautique) constituent des secteurs-phares de l'économie régionale. Toutefois, malgré ce dynamisme, les exportations et la R&D restent plus faibles en moyenne dans les entreprises ligériennes qu'au niveau national.

### 1.8. Une vie associative très active

Composante essentielle du tissu social, la vie associative est très développée en Pays de la Loire, qui sont un terreau fertile pour l'engagement associatif. En 2019, **89 000 associations actives** étaient recensées sur le territoire, et leur nombre a progressé de +3,5% par an en moyenne sur les cinq dernières années. On comptait ainsi **24 associations pour 1000 habitants**, contre 23 en France métropolitaine.

Ce dynamisme se manifeste dans l'ensemble régional : la Sarthe et le Maine-et-Loire se démarquent avec un taux d'associations par habitant plus élevé que la moyenne régionale (respectivement 29 et 28 associations pour 1000 habitants), tandis que la Loire-Atlantique a connu en 2019 le plus fort taux de création d'associations, devant la Mayenne et la Vendée. Pour autant, les associations se concentrent majoritairement en zone urbaine. Ainsi, une association ligérienne sur deux a son siège social dans à peine 10% des communes de la région.

**En Pays de la Loire, le sport est le secteur où l'on trouve le plus d'associations**, à égalité avec le secteur des loisirs et de la vie sociale : près de **20 000** d'entre elles (**22%**), œuvraient dans le domaine du sport en 2019. Ce dynamisme du mouvement sportif associatif constitue une spécificité régionale, qu'il convient de préserver et d'encourager.

Toutefois, la crise sanitaire a fortement impacté ce secteur, et en dépit de sa résilience, le territoire ligérien n'est pas resté indemne. Une enquête menée par le Mouvement associatif auprès de dirigeants d'associations de toutes tailles et de tous secteurs d'activités a permis de documenter la situation un an après l'apparition du Covid-19. Alors que la France subissait de nouvelles restrictions, **66%** des associations jugeaient ainsi le contexte général difficile, voire très difficile depuis le début de l'année 2021<sup>13</sup>. Ces difficultés concernaient davantage le fonctionnement quotidien de l'association, et notamment l'engagement des bénévoles, que la situation financière de la structure. Deux tiers des répondants n'envisageaient toutefois pas de réorienter significativement leur projet associatif du fait de la crise sanitaire, et près de la moitié d'entre eux envisageait de nouveaux projets d'ici la fin de l'année.

### 1.9. Des atouts touristiques appréciables

Les Pays de la Loire présentent de nombreux attraits (littoral, vallée de la Loire et ses châteaux, vignobles, etc.) qui séduisent chaque année un grand nombre de personnes. Environ 19 millions de touristes séjournent chaque année en Pays de la Loire, très majoritairement originaires de France, ce qui place la région au **6<sup>e</sup> rang des destinations de voyage des Français**. La sortie de la crise sanitaire, qui a incité de nombreux Français à profiter des atouts touristiques de la région, constitue une opportunité en matière de promotion et de fidélisation. Mais avec **seulement 14% des nuitées effectuées par les étrangers** dans les hôtels et campings en 2019, la marge de progression sur ce segment semble importante.

La capacité d'accueil régionale est estimée à environ 1,4 million de lits, renforcée par les possibilités d'hébergement en résidences secondaires (plus d'un million de lits), notamment sur la frange littorale, dont la capacité d'accueil est supérieure à la moyenne nationale. Une trentaine de communes peut ainsi doubler sa population grâce à sa capacité d'accueil, principalement en Vendée et en Loire-Atlantique.

Le tourisme représente près de **7 milliards d'euros de dépenses en biens et services**, soit **6,3% du PIB régional**. Il génère en moyenne annuelle 44 300 emplois directs (salariés et non-salariés), avec un pic autour de 64 900 emplois au cours de la saison estivale. Les emplois touristiques se localisent principalement en Loire-Atlantique (45%) et en Vendée (25%).

Si la fréquentation touristique procure des avantages, notamment par ses retombées économique et la notoriété qu'elle procure, elle peut aussi générer des désagréments qu'il importe de maîtriser (densité du trafic, production de déchets, sur-fréquentation des espaces naturels, dégradation de la qualité des eaux...).

## 2. LES PAYS DE LA LOIRE EN TÊTE AU REGARD DU NOMBRE DE LICENCES SPORTIVES PAR HABITANT

---

Depuis plusieurs années, la pratique sportive évolue et se diversifie autour de deux pôles : la pratique encadrée et la pratique autonome. Sur ces deux volets, les atouts du territoire sont multiples.

### 2.1. Une pratique sportive fortement ancrée dans le cadre fédéral

De longue date, **la pratique au sein d'une association sportive affiliée à une fédération est plus développée** en Pays de la Loire qu'au niveau national. En 2015, le Schéma régional de développement du sport (SRDS) a documenté avec précision ce particularisme, en relevant qu'entre 2004 et 2012 le nombre de clubs avait progressé de +5,4% et le nombre de licences de +17,4%.

Bien que cette progression ait baissé dans la période suivante, elle demeure néanmoins perceptible. Selon les

---

<sup>13</sup> L'étude a été menée aux mois d'avril et mai 2021, alors que s'ouvrait une 3<sup>e</sup> période de confinement.

données du ministère des Sports, on constate au cours de la période 2016-2019 (la rentrée sportive 2019/2020 étant le dernier exercice « normal », avant crise sanitaire) **une augmentation régulière de l'ordre de +2%** du nombre de licences, **particulièrement nette pour les licences féminines (+4,6%)**, alors qu'elle demeure **stable chez les hommes (+0,3%** sur même la période). Chez ces derniers, on constate même une certaine érosion dès 2019, avant même la crise sanitaire, avec une **baisse de -0,6%** par rapport à l'année précédente.

NOMBRE DE LICENCES	2016	2019	Taux d'évolution 2016/2019
Pays de la Loire	1 022 027	1 042 393	+2%
Masculines	632 949	634 812	+0,3%
Féminines	389 078	407 106	+4,6%

Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences et clubs sportifs

Le ministère des Sports a publié à l'été 2021 les chiffres relatifs au nombre de licences sportives de l'année 2020. Ces données sont à interpréter avec prudence en raison de la survenance de la crise sanitaire en mars 2020 qui a affecté ce recensement (annulation d'événements ou compétitions et incapacité pour certains clubs de remonter l'ensemble des informations à la fédération).

Ces données permettent néanmoins d'évaluer les premiers effets de la crise sanitaire sur la prise de licences sportives. Ainsi on constate que le nombre de licences a baissé de **-2.2% entre 2019 et 2020 dans la région**, ce qui représente environ 23 000 licences de moins. **Au niveau national, cette baisse est de l'ordre de -3,8%**. Cette baisse semble plus marquée chez les hommes (-2.9% par rapport à 2019) que chez les femmes (-0.9%).

Au niveau infrarégional, c'est en Maine-et-Loire que la baisse est la plus forte (**-2,83%** entre 2019 et 2020), de manière aussi marquée chez les hommes que chez les femmes.

NOMBRE DE LICENCES	2019	2020	Évolution 19/20	Évolution licences masculines 19/20	Évolution licences féminines 19/20
Pays de la Loire	1 042 393	1 019 483	-2,2%%	-2,9%	-0,9%
Loire-Atlantique	413 647	406 214	-1,80%	-2,5%	-1,4%
Maine-et-Loire	214 064	208 014	-2,83%	-3,8%	-2,1%
Mayenne	95 119	94 445	-0,71%	-3,1%	+0,5%
Sarthe	132 058	130 628	-1,08%	-3,3%	+0,1%
Vendée	187 505	185 626	-1%	-2,5%	0%

Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences et clubs sportifs (2017, 2019, 2020)

Si on observe l'évolution des niveaux de licences entre 2016 et 2019, puis entre 2016 et 2020, on constate que certaines tendances se sont affirmées au cours de la crise sanitaire.

- Deux départements connaissaient une progression du nombre de licences depuis 2016, la Vendée (+2,85%) et la Loire-Atlantique (+3,28%). En intégrant l'exercice 2020, cette progression ralentit mais demeure positive (+1,82% pour la Vendée et +1,43% pour la Loire-Atlantique). Ces deux départements comptaient en 2020 plus de licences qu'en 2016.
- Deux autres départements perdaient déjà des licences sur la période 2016/2019, la Mayenne (-1,32%) et la Sarthe (-1,51%). En intégrant l'exercice 2020, cette tendance à la baisse se renforce (-2,02% pour la Mayenne et -2,58% pour la Sarthe). Ces deux départements comptaient ainsi en 2020 moins de licenciés qu'en 2016. Pour la Mayenne, cela tend à confirmer que si le mouvement sportif regroupe de nombreux clubs et accueille un nombre important de licenciés, il présente aussi des spécificités propres (territoire rural, éclatement de l'offre sportive, disparités infra-départementales, faiblesse des effectifs par club, offre davantage tournée vers la pratique compétitive...) dont les conséquences sur la structuration du secteur sont réelles (développement de l'emploi, épuisement du bénévolat dirigeant...). Ce constat peut sans doute concerner aussi la partie la plus rurale de la Sarthe.
- Enfin, le département de Maine-et-Loire semble avoir particulièrement subi les effets de la crise sanitaire. Alors qu'il connaissait une progression du nombre de licences sur la période 2016/2019 (+2,55%), le département connaît un recul de -0,35% en intégrant l'exercice 2020.

<b>NOMBRE DE LICENCES</b>	<b>2016/2017</b>	<b>2019/2020</b> <i>(avant crise sanitaire)</i>	<b>2020/2021</b> <i>(premier exercice post-crise sanitaire)</i>	<b>Taux d'évolution 2016/2019</b>	<b>Taux d'évolution 2016/2020</b>
Pays de la Loire	1 022 027	1 042 393	1 019 483	+2%	0%
Loire-Atlantique	400 494	413 647	406 214	+3,28%	+1,43%
Maine-et-Loire	208 751	214 064	208 014	+2,55%	-0,35%
Mayenne	96 395	95 119	94 445	-1,32%	-2,02%
Sarthe	134 082	132 058	130 628	-1,51%	-2,58%
Vendée	182 305	187 505	185 626	+2,85%	+1,82%

Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences et clubs sportifs (2017, 2019, 2020)

Cette baisse est plus forte pour les fédérations non olympiques (-5,76%) que pour les fédérations olympiques (-2,09%) et les fédérations multisports (-1,58%).

Certaines disciplines sportives ont connu une baisse importante de leur nombre de licenciés. C'est le cas notamment du canoë-kayak (-37,22% entre 2019 et 2020), des sports de glace (-24,14%), de la voile (-10,65%), du surf (-18,29%) ou encore de l'haltérophilie-musculation (-7,48%). Les sports de combats et les sports collectifs « indoor » ont aussi été l'objet d'une nette désaffection.

## TOP 10 DES DISCIPLINES SPORTIVES

(Pays de la Loire, 2020)

DISCIPLINES SPORTIVES OLYMPIQUES		Licences	Rang régional	Rang national
	Fédération Française de Football	166 036	1	1
	Fédération Française de Basketball	63 732	2	4
	Fédération Française de Tennis	48 614	3	2
	Fédération Française d'Équitation	34 799	4	3
	Fédération Française de Handball	33 187	5	6
	Fédération Française de Judo-Jujitsu, Kendo et Disciplines associées	27 792	6	5
	Fédération Française d'Athlétisme	26 759	7	11
	Fédération Française de Tennis de Table	20 669	8	16
	Fédération Française de Natation	18 645	9	8
	Fédération Française de Golf	17 315	10	7

Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences et clubs sportifs (2020)

Comme au niveau national, le football prédomine en Pays de la Loire en nombre de licences, en 2019 comme en 2020. Suivent ensuite le basket-ball (2<sup>e</sup> rang régional, et 3<sup>e</sup> région française en nombre de licence dans cette discipline, qui font des Pays de la Loire une place forte du basket-ball en France) et le tennis. L'équitation s'impose comme la quatrième discipline régionale en nombre de licences, une situation similaire à celle observée à l'échelle nationale.

À noter la présence dans le Top 10 régional de l'athlétisme (7<sup>e</sup> rang) et du tennis de table (8<sup>e</sup> rang), qui se situent respectivement au 11<sup>e</sup> et au 16<sup>e</sup> rang au niveau national. *A contrario*, la gymnastique (9<sup>e</sup> rang national) et le rugby (10<sup>e</sup> national) n'y apparaissent pas.

Au niveau infrarégional, le trio « football/basket/tennis » prédomine dans 4 des 5 départements, le handball étant le 2<sup>e</sup> sport départemental en Mayenne.

DISCIPLINES SPORTIVES NON-OLYMPIQUES ET MULTISPORTS	Licences	Rang régional	Rang national
Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL)	130 611	1	2
Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)	49 553	2	1
Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)	35 023	3	8
Union Française des Œuvres Laiques d'Éducation Physique (UFOLEP)	23 848	4	4
Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)	22 601	5	3
Fédération Française de la Retraite Sportive	16 722	6	14
Fédération Française de la Randonnée Pédestre	15 688	7	8
Fédération Française Sport pour Tous	14 779	8	11
Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal	13 997	9	6
Fédération Française de Cyclotourisme	10 611	10	13

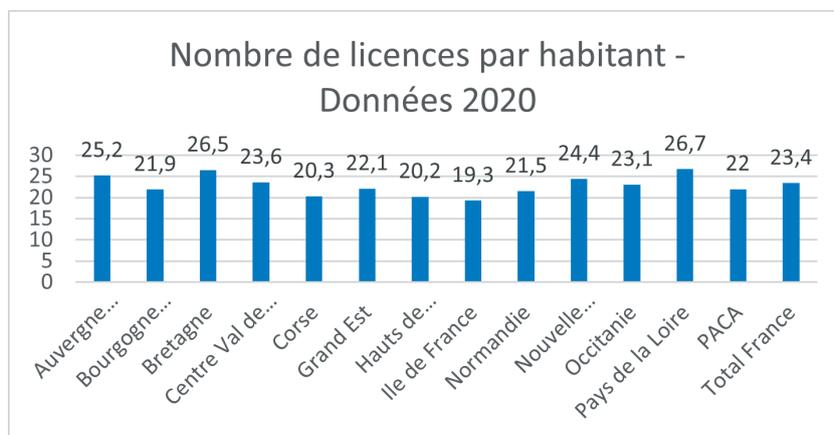
Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences et clubs sportifs (2017, 2019, 2020)

Les fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS, UGSEL) dominent ce classement des fédérations non olympiques et des fédérations multisports, que ce soit au niveau régional ou au niveau national (à un degré moindre pour l'USEP, qui se classe au 5<sup>e</sup> rang régional et au 3<sup>e</sup> rang national).

À noter le fort dynamisme sur le territoire de la Fédération Sportive Culturelle de France (FSCF) et de la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS), les Pays de la Loire se classant au 2<sup>e</sup> rang au niveau national pour ces deux fédérations, derrière Auvergne-Rhône-Alpes.

Au total, **plus d'un million de licences sportives** ont été délivrées en Pays de la Loire en 2020, soit **26,7 licences**

**pour 100 habitants**, contre 23,7 sur l'ensemble du pays. La perte de licences est moins importante en Pays de la Loire qu'au niveau national, ce qui semble indiquer que le territoire a mieux supporté les contrecoups de la crise sanitaire. La Région conforte ainsi sa position acquise depuis plusieurs années de première région sportive de France en nombre de licences par habitant.



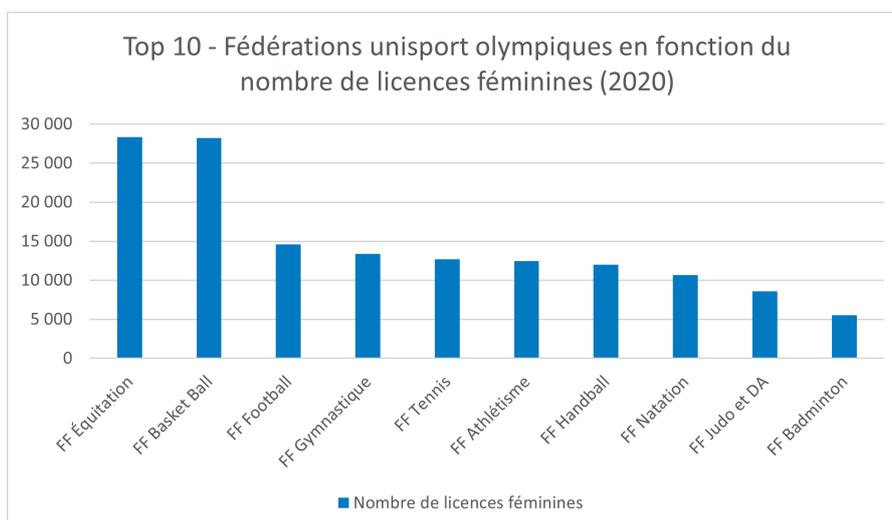
## 2.2. Les femmes bientôt en tête ?

La tendance au resserrement entre licences masculines et féminines, observée au niveau national ces dernières années, se confirme en Pays de la Loire. **La Région se situe au-dessus de la moyenne nationale en nombre de licences féminines**, avec en 2019 près de 21 licences pour 100 habitantes, contre 18 au niveau national. Les chiffres de la rentrée sportive 2020 montrent une consolidation de cette avance : 20,6 licences pour 100 habitantes au niveau régional contre 17,7 à l'échelle nationale, soit plus de 403 000 licences féminines.

**La part des licences féminines dans les licences totales est, quant à elle, légèrement supérieure à la moyenne nationale** sur l'ensemble de la période 2016-2020. En 2019, les licences féminines représentaient 39,1% des licences dans les Pays de la Loire contre 38,8% au niveau national, et cette tendance s'est renforcée en 2020 (+0,5%, contre +0,2% au niveau national).

Au niveau infrarégional, la Mayenne (23,9 licences/hab.), la Loire-Atlantique (22,2 licences/hab.) et la Vendée (21 licences/hab.) se distinguent par un nombre de licences féminines plus élevé que la moyenne nationale et régionale.

Au sein des fédérations sportives, l'équitation s'affirme comme la première discipline régionale en nombre de licences féminines, en 2019 comme en 2020. On relève également la montée en puissance du football féminin en 2020, qui gagne 3 rangs par rapport à 2019.



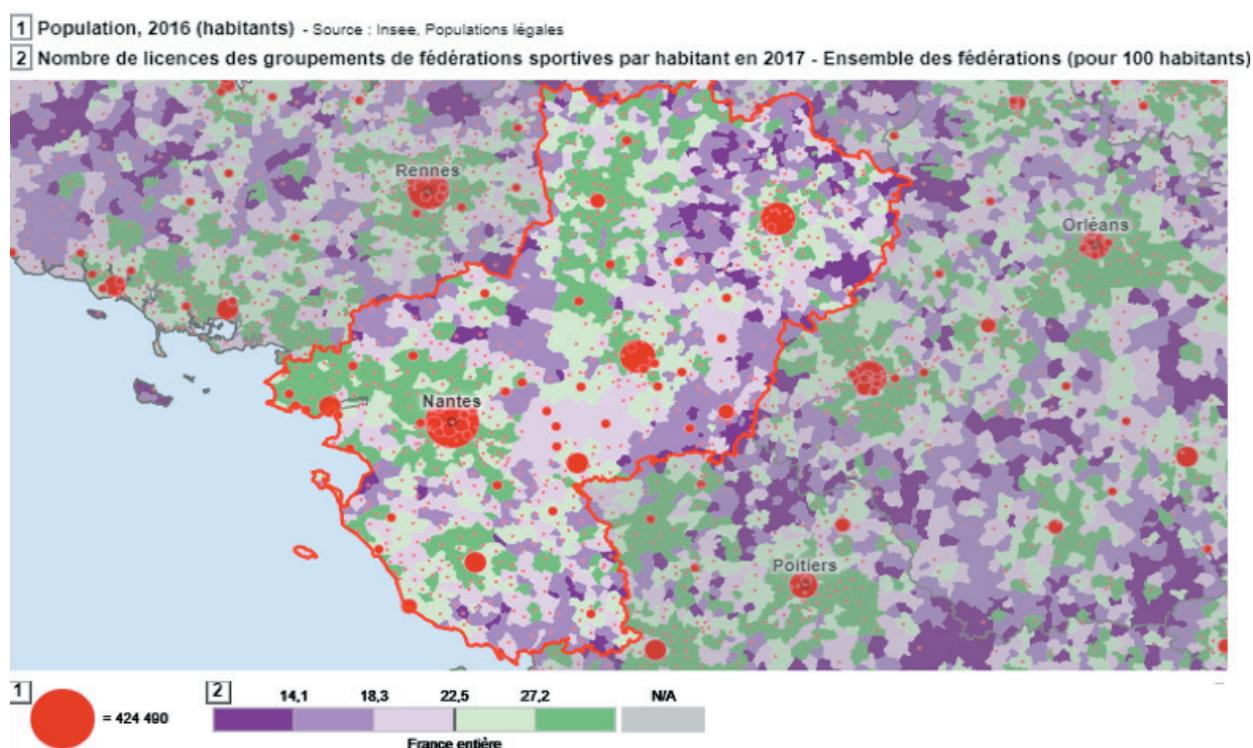
### 2.3. Le club, un acteur essentiel pour la pratique sportive

Au cours de l'année 2020, la dynamique d'évolution des clubs implantés sur le territoire ligérien a été similaire à celle des licences. Alors que le nombre de clubs était en hausse depuis 2 ans (+5% en 2018 et +1% en 2019), il a reculé de -2% en 2020 (169 clubs ont disparu au cours de cette première année de crise sanitaire). Mais sur la période 2013-2020, la dynamique demeure positive, avec 443 clubs créés, soit une augmentation de +4,5%.

La taille des clubs (le ratio licences/clubs) est en légère baisse sur la période : en 2013 on comptait en moyenne 103 licenciés par club en Pays de la Loire, contre une moyenne de 98 en 2020. Cette situation n'est pas sans impacts sur la structuration du mouvement sportif associatif, notamment en milieu rural (nombreux clubs, faibles effectifs, marge de manœuvre moins importante en matière de recrutement et de maintien de l'emploi, difficulté dans le renouvellement du bénévolat dirigeant...).

La comparaison des indicateurs de densité de population sur le territoire ligérien par rapport à la densité de licences sportives permet de constater une **corrélation entre la densité de population autour de grands pôles urbains** comme Nantes, Saint-Nazaire, Angers et dans une moindre mesure Le Mans, **et le taux de licenciation**. La Mayenne fait toutefois exception, en affichant un excellent taux de licenciation en dépit d'une faible densité de population.

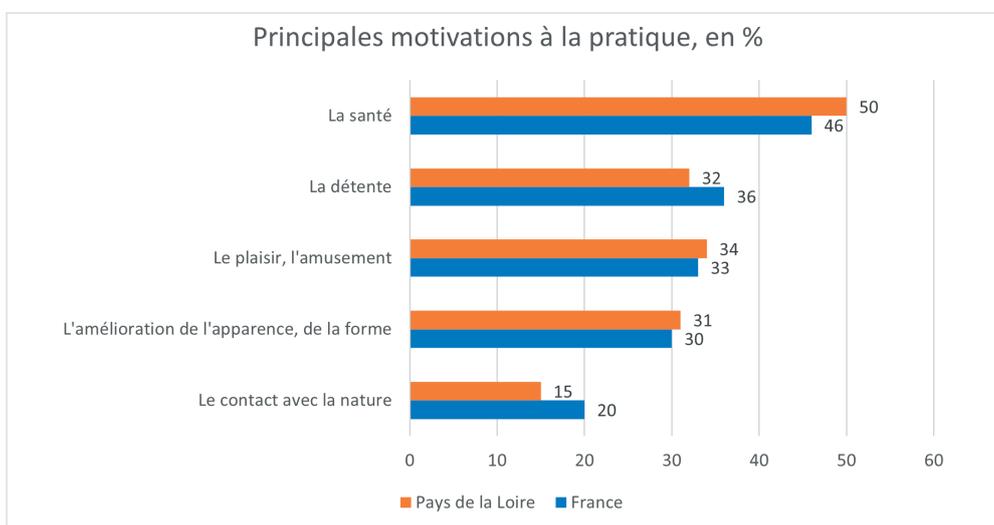
L'enquête de terrain réalisée par Audencia sur la pratique sportive en Pays de la Loire fin 2021<sup>14</sup> tend à montrer que l'inscription dans un club incite à une pratique plus fréquente et plus longue, et plus orientée vers la compétition. Elle favorise aussi le lien social et la convivialité. Elle est privilégiée par les personnes habitant en milieu rural ou dans de petites communes, et par les retraités.



14 Enquête sur la pratique sportive des Ligériens, Audencia (2021). Synthèse disponible en annexes.

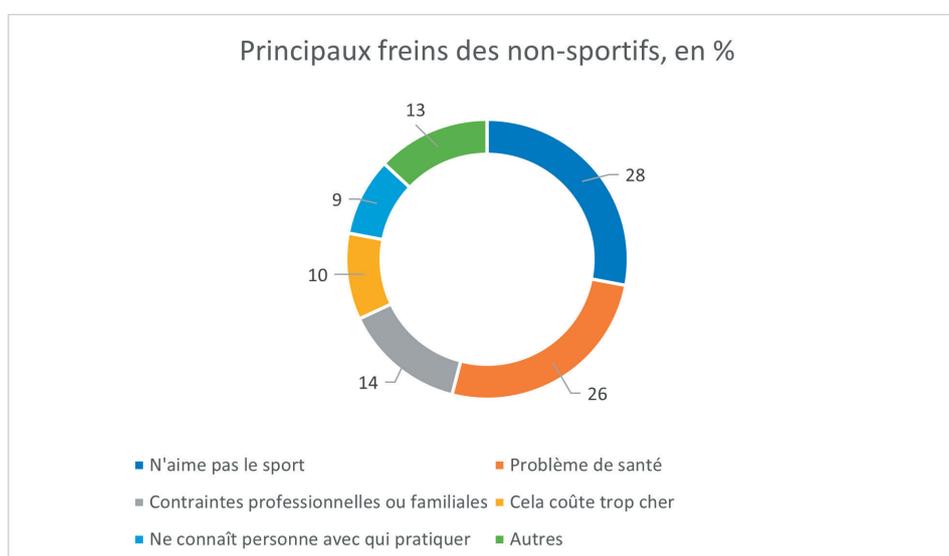
## 2.4. Motivations et freins à la pratique sportive

En Pays de la Loire, les motivations invoquées par les pratiquants sportifs sont diverses, et ne présentent pas de différences significatives avec celles des pratiquants Français dans leur ensemble. Ainsi, la santé est mentionnée par un pratiquant ligérien sur deux. Le plaisir et l'amusement par plus d'un tiers (34%). Viennent ensuite la détente (32%) et l'amélioration de l'apparence et de la forme physique (31%). On relève cependant que le contact avec la nature n'est avancé que par 15% des sondés, contre 20% au niveau national<sup>15</sup>.



Source : INJEP, Fiche régionale du sport – Pays de la Loire, 2020

S'agissant des freins à la pratique invoqués par les non sportifs, 28% indiquent qu'ils n'aiment pas le sport, 26% mentionnent des problèmes de santé, et 14% des contraintes professionnelles ou familiales. Les autres raisons avancées sont l'absence de partenaires/connaissances avec qui pratiquer (9%) ou un coût trop élevé (10%).



Source : INJEP, Fiche régionale du sport – Pays de la Loire, 2020

L'enquête de terrain menée fin 2021 par Audencia sur la pratique sportive des Ligériens apporte quelques précisions sur les freins mentionnés par les répondants non pratiquants. Le manque de temps et l'état de santé apparaissent ainsi comme les principaux obstacles à la pratique d'une activité sportive.

<sup>15</sup> « Quels pratiquants et quelles pratiques selon les univers sportifs ? », INJEP (2021).

	NON SPORTIFS	SPORTIFS
Temps	63%	45%
Coût	26%	28%
Horaires	27%	19%
Santé	34%	14%
Regard des autres	29%	6%

*Pour chacun des freins, % de personnes ayant attribué une note de 5, 6 ou 7 sur 7, donc au moins « plutôt d'accord » à la question : « Quel(s) élément(s) représente(nt) un frein à votre pratique d'activités sportives ? ».*

### TROIS CATÉGORIES DE « NON-SPORTIFS » SE DÉMARQUENT :

- Les **personnes qui manquent de temps**, une situation souvent liée aux contraintes professionnelles ou familiales.
- Les **personnes qui sont insatisfaites** de l'offre sportive proposée (coût, difficultés d'accès, amplitude horaire insuffisante...).
- Les **personnes qui éprouvent des difficultés** à pratiquer une activité sportive (raisons de santé, regard des autres...), ou qui ne trouvent pas les conditions adaptées pour le faire, bien qu'elles en aient le temps (déficit d'équipement, d'accompagnateur, de partenaires...).

Les non-sportifs n'expriment pas le besoin d'être **mieux informés** sur l'offre sportive disponible, mais plutôt d'être mieux accompagnés vers une reprise progressive d'activité (**44% d'entre eux auraient besoin d'un tel accompagnement pour se remettre au sport**).

### 2.5. Une pratique autonome en développement

Ces dernières années, les pratiques sportives dites « libres » ou « autonomes » se sont développées et diversifiées, jusqu'à remettre en question les orientations des pouvoirs publics (État et collectivités territoriales) et le positionnement des acteurs sportifs traditionnels.

Ces pratiques prennent des formes variées. Exercées individuellement ou à plusieurs, elles sont généralement gratuites et prennent place dans l'espace public urbain (parcs, jardins, sentiers, rues...) ou sur des installations sportives de plein air mais aussi à domicile, une pratique renforcée par les confinements successifs. Elles sont la conséquence de plusieurs évolutions sociétales : la recherche d'une certaine liberté dans la façon de pratiquer du sport, l'essor de nouvelles aspirations individuelles, la diversification des lieux de pratique et la présence d'une offre commerciale multiforme. La multiplication des outils numériques (applications mobiles, objets connectés) facilite aussi la pratique individuelle et contribue à remettre en cause la place prépondérante des acteurs sportifs fédéraux.

Le baromètre national des pratiques sportives (2018) estime que 61% de la population pratique des activités physiques ou sportives de manière « libre » ou « autonome »<sup>16</sup>. En augmentation régulière, ce type de pratique

a été encore accentué par la crise sanitaire<sup>17</sup>. La libéralisation des pratiques n'est cependant pas nécessairement antinomique avec la pratique traditionnelle en club, car les modes d'exercice peuvent se cumuler, et les parcours sportifs être complémentaires. Elle conduit néanmoins les collectivités territoriales à s'interroger sur les nouvelles attentes des usagers et à tenter de s'y adapter, car elles sont évolutives et pas toujours faciles à cerner. Si l'organisation des activités physique et sportive doit rester centrée pour l'essentiel sur les associations et sur les équipements sportifs existants, il importe que les politiques sportives territoriales prennent davantage en compte l'aspiration d'une part croissante de la population à une pratique plus libre et autonome. L'aménagement de l'espace public afin de favoriser ce type de pratique constitue dès lors l'un des enjeux des politiques sportives locales.

L'enquête de terrain menée fin 2021 par Audencia montre que la pratique en autonomie est surtout le fait des jeunes actifs et les personnes résidant en milieu urbain ou semi urbain. Si les modes d'exercice et les aspirations en matière de pratique physique et sportive varient sensiblement en fonction de la génération à laquelle on appartient, toutes les études de motivations quant à la pratique mettent en avant la santé, la lutte contre le stress, le partage et la convivialité. La compétition ne semble plus être une motivation essentielle, notamment pour les jeunes générations.

### Près de sept Ligériens sur dix pratiquent une activité sportive

Selon le Baromètre national des pratiques sportives, 69% des habitants des Pays de la Loire ont pratiqué au moins une activité sportive dans les douze derniers mois, contre 66% dans la France entière<sup>18</sup>.

Cela étant, les activités pratiquées par les Ligériens sont sensiblement les mêmes que sur l'ensemble du territoire national, et avec des taux comparables : ainsi quatre habitants des Pays de la Loire sur dix pratiquent la course et/ou la marche, et un peu plus de 20% une activité de type gymnastique et remise en forme, à l'instar du reste de la population.

Toutefois, de façon quelque peu surprenante dans une région dotée d'une façade maritime, les sports aquatiques et nautiques seraient pratiqués par 16% des habitants, contre 20% dans la France entière<sup>19</sup>. Ce déficit de quatre points serait imputable à une pratique masculine en net retrait par rapport à celle des femmes (12%, contre 19%).

Dans les cinq « univers sportifs » explorés par l'étude de l'INJEP, on retrouve des **écarts de pratique entre hommes et femmes**, similaires en Pays de la Loire à ceux observés au niveau national. Certaines activités comme la course à pied, la marche, les activités nautiques, les activités de la forme ou la gymnastique sont plus pratiquées par les femmes, tandis que d'autres comme les sports de cycles ou de raquettes le sont davantage par les hommes<sup>20</sup>. Globalement, le taux de pratique selon le sexe pour l'ensemble des activités s'établit à 70% pour les hommes contre 67% pour les femmes, soit un écart de 3 points qui s'avère bien plus réduit que celui observé dans d'autres régions.

S'agissant de la **pratique par tranches d'âge**, les écarts de taux entre les Ligériens et la moyenne de la France entière ne semblent pas significatifs, hormis pour la tranche d'âge des 60-69 ans dans laquelle on observe un déficit de 11 points en défaveur des Ligériens (47%, contre 58%). Un tel déficit mérite d'être confirmé, et s'il devait être avéré, des mesures spécifiques d'incitation pour cette tranche d'âge devraient être envisagées.

---

<sup>17</sup> De fait, la pandémie de Covid-19 a montré que les personnes qui étaient déjà actives ont maintenu leurs habitudes, tandis que l'activité physique s'avérait encore plus difficile pour celles qui ne la pratiquaient qu'occasionnellement.

<sup>18</sup> Baromètre national des pratiques sportives, INJEP, ministère des Sports (2018).

<sup>19</sup> Fiche régionale du sport – Pays de la Loire, INJEP (2020).

<sup>20</sup> On note cependant qu'en Pays de la Loire les sports de cycles et motorisés attirent plus de femmes qu'au niveau national (+ 5 points).

Concernant l'intensité de la pratique, les Ligériens n'ont pas tendance à multiplier leurs activités physiques ou sportives. Ils sont 43% à pratiquer une ou deux activités, contre 37% au niveau national. De plus, cette pratique est relativement modérée : plus d'un sportif sur deux pratique son activité principale d'une à trois fois par semaine. Toutefois, la crise sanitaire a mis à l'arrêt le sport organisé pendant de longues semaines, et les effets économiques et sociétaux de cette parenthèse sont encore difficiles à mesurer.

## 2.6. Sports de nature, une vocation à confirmer

Les pratiques sportives en milieu naturel se déclinent du loisir en milieu balisé jusqu'au raid en milieu hostile, et s'exercent dans les trois milieux naturels : terrestre, nautique et aérien<sup>21</sup>. Sans avoir pour finalité première la compétition, elles requièrent cependant l'apprentissage et la maîtrise de techniques spécifiques pour pouvoir évoluer en sécurité. Ces pratiques sont devenues au fil des années un fait social majeur. Selon une enquête du Pôle Ressources National « Sports de nature » du ministère des Sports publiée en 2021 (portant sur l'année 2018), plus de 4 Français 5 ayant pratiqué au moins une activité sportive au cours des 12 derniers mois déclaraient avoir pratiqué une activité de plein air (notamment la marche, la natation, la course à pied et le vélo), soit 55% des Français.

Les sports de nature seraient aussi un excellent vecteur de reprise sportive, notamment chez les non-pratiquants. L'étude souligne que parmi les personnes qui ne sont investies dans aucune activité physique ou sportive, seulement 20% émettent le souhait de se remettre au sport. Parmi ces personnes réticentes, 55% déclarent vouloir se (re)mettre au sport en découvrant une activité de nature.

Cet attrait pour les sports de nature est dû à la conjonction de plusieurs phénomènes : l'augmentation des cycles de vie sportifs (on pratique plus longtemps et plus souvent), la diversification et notamment la féminisation de la demande, ainsi que la démocratisation des activités. On constate également un attrait de plus en plus marqué pour le plein air, en lien avec les aspirations actuelles des Français.

Les sports de nature ont une dimension éducative (classe de mer, classe de neige, éducation à l'environnement et à la préservation de la biodiversité)



<sup>21</sup> Les disciplines sportives suivantes relèvent notamment des sports de nature : randonnée pédestre, escalade, alpinisme, spéléologie, ski, canyoning, char à voile, cyclotourisme, VTT, randonnée équestre... (milieu terrestre) ; voile, aviron, canoë-kayak, surf, kite surf, plongée (milieu nautique) ; vol en planeur, parapente, deltaplane, parachutisme (milieu aérien).

mais aussi économique (tourisme sportif et attractivité du territoire). Les enjeux multiples – sportifs, éducatifs, sociaux, touristiques, économiques – soulevés par ces pratiques impliquent dès lors la conduite de politiques publiques appropriées, en vue notamment de garantir un accès aux sites de pratique pour le plus grand nombre, des autres pratiquants et usagers de la nature.

Au-delà de l'identification des lieux de pratiques et de leur pérennisation, la gouvernance mise en œuvre localement doit également permettre un développement maîtrisé des sports de nature et favoriser des pratiques respectueuses des milieux naturels, comme dans le cas du littoral.

C'est notamment le rôle dévolu aux Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) que chaque département est chargé d'installer et dont la vocation est d'élaborer un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI). Ces PDESI veillent à assurer l'accessibilité des lieux, espaces de pratiques sportives de nature, sans pour autant négliger l'objectif de préservation de l'environnement, la conciliation des autres usages (autres sports, chasse, pêche...) ou la préservation du droit de propriété.

Le plus souvent, le rôle des CDESI ne se limite pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des PDESI. Les départements s'appuient sur cette instance pour définir une politique globale de développement maîtrisé des sports de nature (aménagement, promotion touristique, événements, financements...), en lien notamment avec les fédérations sportives, les communes et les intercommunalités.

Selon l'Observatoire des sports de nature, au 31 décembre 2020, 4 départements sur 5 étaient engagés dans une politique « sports de nature » en Pays de la Loire. Seule la Mayenne n'avait pas engagé de démarche structurée en ce sens.

Dans les départements de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et de Sarthe, une CDESI a été installée et un PDESI mis en œuvre. Bien qu'engagé dans une politique de sports de nature, avec notamment la mise en place d'un PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), le département de Vendée n'avait pas installé de CDESI ni adopté de PDESI.

Les Pays de la Loire jouissent d'une richesse et d'une diversité d'atouts naturels et patrimoniaux qui en font une destination de choix pour la pratique des loisirs sportifs de nature. Il s'agit à n'en pas douter d'une opportunité de développement pour les territoires ligériens, qui devrait être renforcée dans les années à venir, compte-tenu des aspirations des Français et du développement croissant de ce secteur<sup>22</sup>.

Les espaces, sites et itinéraires de pratique sont en effet plus nombreux dans les Pays de la Loire qu'en France métropolitaine (19%, contre 12% en moyenne). À titre d'exemples, 64 espaces, sites et itinéraires sont inscrits au PDESI de Loire-Atlantique. Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique s'est engagé dans une promotion active de ces activités. Pour faire face à l'engouement des courses à pied en milieu naturel, une dizaine de circuits de trail permanents sont en cours d'installation. Le Conseil Départemental de la Sarthe a également fait du développement du tourisme sportif de nature l'un des axes forts de sa politique sportive, à la suite notamment du renouvellement du schéma touristique départemental. Le développement de voies vertes afin de promouvoir les mobilités actives (marche, vélo) ou encore le déploiement de parcours de trails permettant d'apprécier la diversité des territoires sarthois figurent notamment à l'agenda de l'institution.

---

<sup>22</sup> A titre d'exemple, on peut citer le lancement, en 2021 d'une campagne de développement des sentiers nautiques par la Fédération Française de Canoë-Kayak. Destinée à faire découvrir le patrimoine naturel local au fil de l'eau, ce produit touristique amène clubs et collectivités locales à collaborer.

La prise en compte de ces enjeux dans les stratégies régionales d'aménagement du territoire (tel que le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET), de développement du tourisme (tel que le futur schéma régional de développement du Tourisme et des Loisirs 2022-2028 -SRDTL) ou encore de protection de la biodiversité (Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2018/2023) sont autant d'opportunités pour confirmer la vocation des Pays de la Loire à accueillir un large éventail de loisirs sportifs de nature<sup>23</sup>. Il s'agit aussi de questionner la capacité des territoires à recevoir des publics divers, à s'adapter à de nouvelles attentes et à réorienter leur offre. Face à une évolution marquée des comportements individuels, certains territoires cherchent en effet à éviter les sur-fréquentations, tandis que d'autres entendent fidéliser les nouveaux pratiquants.

## 2.7. Le secteur des loisirs sportifs marchands

Si la part des Français déclarant pratiquer une activité sportive régulière est restée relativement stable ces dernières années, les modes de pratique ont beaucoup évolué. L'essor des pratiques autonomes, l'attrait pour les loisirs sportifs de nature ou encore les motivations de plus en plus marquées des pratiquants pour des activités centrées sur la santé, le bien-être ou le loisir contribuent à la diversification du secteur. Le Baromètre national des pratiques sportives (2018) évalue à 27 millions le nombre de Français qui déclarent avoir pratiqué leur activité sportive principale en dehors d'un club ou d'une association.

En lien avec cette évolution, une offre sportive privée s'est développée depuis une trentaine d'années, que l'on peut qualifier de loisirs sportifs marchands. Il s'agit d'une offre payante qui n'est pas rattachée au mouvement sportif organisé et qui s'appuie sur ses propres espaces de pratique : salles de musculation, de fitness, salles d'escalade, courts de squash, de padel, terrains de futsal... L'accès à cette offre est facilité par une amplitude horaire forte (7 jours sur 7), des prestations diverses (accès libre, réservation en ligne, séances individuelles ou collectives, encadrées ou non par des professionnels) et des services annexes (restauration, retransmissions sportives, événementiel, espaces de convivialités...) qui renforcent leur attractivité, notamment auprès des jeunes générations et des entreprises. Entre 2010 et 2020, le nombre de salles de sport aurait été multiplié par quatre en France, avec des conséquences directes en matière de création d'emplois et d'animation des territoires.

Cette offre peut être complémentaire de celle proposée par les associations sportives traditionnelles et se différencie des pratiques dites autonomes, en raison notamment de leur finalité commerciale. Les loisirs sportifs marchands apportent ainsi une réponse à l'aspiration de certains pratiquants à pouvoir accéder sans contraintes à un équipement sportif, en contrepartie du paiement d'un prix.

L'étude menée par la BPCE en janvier 2020<sup>24</sup> propose une typologie des territoires en fonction de l'intensité de la pratique et le type d'offre – associative ou privée. La diversité des départements composant les Pays de Loire s'y retrouve puisque 4 profils de territoires sur 5 sont représentés dans la région :

- **Profil de territoire « Associatifs »** : il s'agit des territoires marqués par un tissu associatif dense. L'offre privée d'encadrement de la pratique y est très faible, toutes activités confondues. Ces départements sont en revanche mieux dotés que la moyenne en termes d'associations, d'accès aux équipements et de niveau de pratique. Il s'agit plutôt de territoires ruraux, où l'offre marchande ne s'implante guère, faute de demande solvable, mais où le milieu associatif parvient à rester actif et à maintenir le lien social. En Pays de la Loire, le Maine-et-Loire et la Mayenne entrent dans cette catégorie.

---

<sup>23</sup> L'orientation stratégique 4 du SRDTL comprend notamment l'action n° 8 « un plan d'actions pour le nautisme » et l'action n° 9 « le renforcement de la destination « Val de Loire/ Loire Valley » : Loire à pied, La Loire à Vélo, Loire en bateau... ».

<sup>24</sup> Groupe BPCE, La filière sport prend ses marques, février 2020.

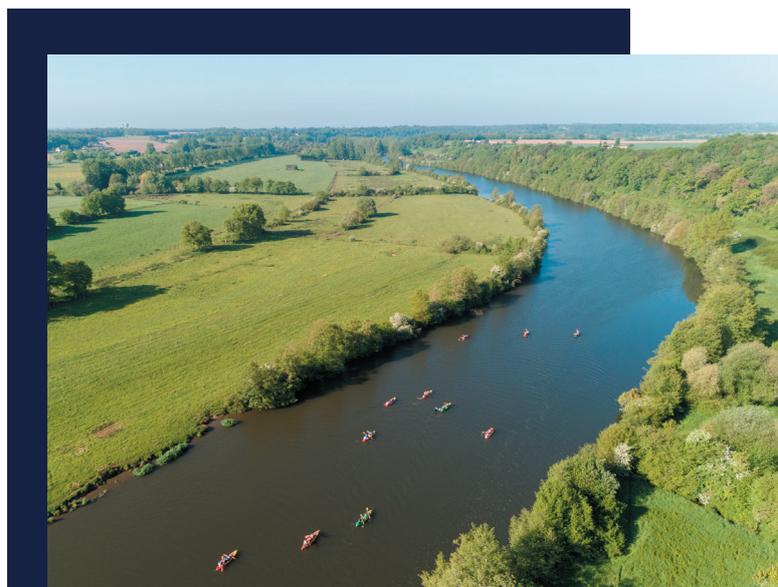
- **Profil de territoire « Découvreurs »** : il s'agit de territoires concentrant des atouts géographiques (littoral, montagne), une pratique locale et un tourisme sportif développé. Ce sont des territoires plutôt ruraux, combinant une offre associative significative et une offre privée tournée vers le tourisme sportif, de manière assez complémentaire. En Pays de la Loire, la Vendée présente ces caractéristiques.
- **Profil de territoire « Autonomes »** : il s'agit de territoires métropolitains au sein desquels prédomine une offre privée. Ils sont marqués par une offre associative relativement faible et une offre privée dense. La Loire-Atlantique est ici concernée.
- **Profil de territoire « Distanciés »** : il s'agit de territoires où offre associative et offre privée sont plus faibles. Le département de la Sarthe entre dans cette catégorie.
- **Profil de territoire « Champions »** : il s'agit des territoires les plus en avance, qui se caractérisent par une pratique sportive intensive (plus d'un habitant sur quatre est licencié), un fort taux d'infrastructures sportives publiques par habitant, un taux d'entreprises d'enseignement 3,5 fois plus important que le reste du territoire et un engagement de l'écosystème économique local. Aucun territoire ligérien n'apparaît dans cette catégorie<sup>25</sup>.

Ces « profils de territoire » donnent des indications précieuses pour la définition de politiques sportives adaptées aux spécificités de chaque territoire.

### Seul un ligérien sur six pratique avant tout dans une structure commerciale, via une application ou Internet

Selon les données régionales issues du Baromètre national des pratiques sportives 2018, 69% des Ligériens âgés de 15 ans et plus (soit plus de 2 millions de personnes) ont pratiqué au moins une activité spor-

<sup>25</sup> Les « champions » sont situés en Nouvelle Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques, Landes), en Occitanie (Gers, Pyrénées-Orientales), en Auvergne-Rhône-Alpes (Ain, Savoie, Isère, Drôme) et en PACA (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence).



tive au cours des 12 mois précédents, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (66%).

Parmi eux, 16% s'y adonne avant tout dans une structure commerciale, via une application communautaire ou en suivant un youtubeur ou un tutoriel sur Internet. C'est moins que la pratique en club et en association (31%) ou la pratique en autonomie (53%).

L'enquête sur la pratique sportive des Ligériens menée par Audencia confirme en partie ces éléments, et établit que les cadres de pratique privilégiés par les Ligériens sont l'association/le club sportif (62%), devant la pratique autonome (55%) et la pratique via une structure privée (18%).

### Un secteur difficile à quantifier

Le secteur des loisirs sportifs marchands est très hétérogène, car il regroupe des structures privées proposant des activités diverses comme le fitness, l'escalade, le foot à 5, le padel, le squash, le yoga ou encore la natation. L'Union Sport & Cycle, qui fédère au niveau national plus de 2 000 adhérents issus du secteur, précise que le marché des loisirs sportifs marchands représente plus de 6500 établissements, 70 000 emplois et 3,2 milliards de chiffre d'affaires en 2019.

Ce marché a été très dynamique ces dernières années, en lien notamment avec les aspirations des Français pour le sport-loisir. C'est le cas par exemple du segment « Fitness », sur lequel la France occupait le troisième rang européen en nombre d'abonnés, derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. Pour autant, la situation sanitaire a fortement impacté ce marché. L'Union Sport & Cycle estimait ainsi à 12 mois de fermeture cumulés l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises du secteur depuis mars 2020, qui auraient perdu près de la moitié de leurs abonnés depuis leur réouverture au mois de juin 2021. Plusieurs facteurs expliquent cette situation fragile, comme l'impact économique des reports dus à la crise sanitaire (avoirs, remboursements, report d'abonnements), la réticence des pratiquants à reprendre le chemin des salles de sport ou encore les contraintes liées à la mise en place du « pass sanitaire ».

Pour autant, la pratique sportive dans un cadre commercial privé demeure une tendance forte, qu'il convient de prendre en compte dans l'élaboration des politiques sportives. Une étude exhaustive au niveau régional permettrait d'avoir une vision plus précise des réalités du secteur (nombre d'entreprises, répartition territoriale) et des enjeux qui lui sont propres.

## 2.8. L'enjeu « Sport et Innovations »

Les enjeux sociaux liés au développement des pratiques sportives et l'adaptation à de nouveaux contextes sociétaux, selon les territoires et les publics visés, nécessite de rapprocher le sport de ses usagers et de faire preuve d'innovations. La présence sur le territoire régional d'un CREPS nouvelle génération, installé dans de nouveaux locaux à la Chapelle-sur-Erdre et qui a placé l'innovation au cœur de son projet (formation, haut niveau, équipements) est à ce titre une force sur laquelle capitaliser. L'implantation, au sein des installations du CREPS du Pôle Ressources National Sport et Innovations (PRN SI), du ministère des Sports, est aussi une opportunité pour développer les synergies avec les acteurs sportifs locaux.

Le PRN SI a pour mission d'analyser et d'anticiper les évolutions des offres et des demandes de pratiques sportives, dans le but de favoriser l'accès et le déploiement de pratiques plus lisibles, de mobiliser des leviers de développement économique du secteur et d'irriguer l'ensemble de l'écosystème sportif et socio-sportif en relayant et promouvant les innovations efficaces et pertinentes.

Le PRN SI a identifié trois thématiques dans lesquelles les innovations peuvent prendre forme et contribuer au développement des politiques sportives :

- **L'innovation dans les équipements et les lieux de pratique** : il s'agit d'encourager l'innovation dans la conception, la gestion, et la gouvernance des lieux de pratique sportive, tout en intégrant la dimension

environnementale. L'aménagement et la pérennisation des lieux de pratiques autonomes, la réhabilitation d'anciens espaces laissés en friche, l'exploitation des données, la conceptualisation d'équipements mobiles et connectés... sont autant d'enjeux identifiés par le PRN SI.

- **L'innovation dans les offres de pratiques et les services associés** : il s'agit de susciter des démarches innovantes permettant la densification, la diversification et l'adaptation de l'offre sportive aux attentes et aux besoins des publics. La promotion des pratiques éthiques et respectueuses de l'environnement, l'analyse des pratiques dites « émergentes », l'adaptation des acteurs aux évolutions des pratiques, l'utilisation des nouvelles technologies (applications mobiles, sport interactif, réalité virtuelle, réalité augmentée, eSport) ; ainsi que l'analyse et la promotion de l'offre sportive pour tous (mixité, APS en milieu professionnel, sport-santé, inclusion par le sport des personnes en situation de handicap ou de précarité...) figurent parmi les défis à relever.
- **L'innovation dans la coopération entre les acteurs et les territoires** : il s'agit ici de favoriser l'adaptation des acteurs aux évolutions des pratiques et de répondre aux besoins des publics éloignés (notamment dans les territoires carencés), grâce notamment à l'innovation sociale.

Au-delà de la présence du PRN SI, le territoire des Pays de la Loire est propice à l'innovation. Dès 2010, l'État et le Conseil Régional des Pays de la Loire se sont ainsi dotés d'une stratégie régionale de l'innovation, partagée entre les acteurs de la recherche et de l'innovation. La Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente en Pays de la Loire (2014-2020) identifiait 6 domaines d'intervention, en matière d'économie productive (industries maritimes, alimentation, etc.), de développement des compétences (informatique, électronique, industries culturelles et créatives) et du bien-être et de la qualité de vie (santé et thérapies de demain). 22 filières étaient identifiées au croisement de ces 6 enjeux. La filière « Sport », qui n'a été structurée au niveau national qu'en 2016, n'apparaissait donc pas dans ce document stratégique, malgré les liens évidents qu'il est possible de tisser entre ce secteur et les priorités régionales, notamment sur l'aspect « bien-être, qualité de vie et santé ».

Une nouvelle « Stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » pour la période 2021-2027 a été adoptée par l'Assemblée régionale en décembre 2020. Elle se structure autour de trois ambitions :

- **Territoires** : avec notamment l'investissement dans un Plan Campus Régional, l'accélération de la transition numérique des établissements et l'investissement dans des équipements scientifiques de pointe.
- **Trajectoires** : en accompagnement notamment des trajectoires individuelles (soutien aux étudiants, chercheurs et jeunes entrepreneurs) et collectives (laboratoires, établissements...) afin de faire rayonner le territoire ligérien.
- **Transitions** : en organisant la contribution du monde académique aux enjeux du territoire (rapprochement avec le monde de l'entreprise, dialogue science et société, soutien aux applications de la recherche et innovation dans les politiques publiques...).

La définition de cette nouvelle stratégie régionale d'innovation laisse penser qu'un renforcement du positionnement « Sport et Innovations » est possible sur le territoire. À l'inverse d'autres Régions (Ile-de-France, Occitanie, Hauts de France), l'innovation dans le sport n'est pas un élément-clé de l'identité sportive des Pays de la Loire, malgré la présence de plusieurs atouts et fleurons comme le salon Laval Virtual (salon consacré à l'innovation et aux nouvelles technologies, axé sur la réalité virtuelle et augmentée), le Technoparc des 24 heures (quartier d'affaires et d'innovation situé au Mans), le Technocampus Électronique et IoT (Internet des objets) près d'Angers (qui a intégré les activités de la Cité de l'objet connecté), le Technocampus Composites à Bouguenais (dédié à la mise en œuvre de matériaux composites hautes performances) ou encore le groupe

Bénéteau en Vendée. Des interactions plus fortes entre « innovations » et « sport » pourraient ainsi être promues en Pays de la Loire dans le cadre du futur PST afin de capitaliser davantage sur les potentiels locaux en la matière.

## 2.9. Les équipements sportifs

De même que la présence de clubs et d'encadrants sportifs, les équipements sportifs, leur accessibilité et leur diversité sont des facteurs essentiels de développement de la pratique sur le territoire.

Au niveau national, le parc d'équipements sportifs est globalement vieillissant et mal réparti. Les équipements sportifs et leurs aménagements annexes (vestiaires, douches, sanitaires...) sont souvent anciens (50% des équipements sportifs ont été construits il y a plus de 40 ans) et sont inégalement répartis sur le territoire.

Certains territoires sont particulièrement sous-dotés. C'est le cas des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui accueillent seulement 2,2% des équipements sportifs, alors que 8,2% de la population nationale y réside. 400 QPV ne disposent même d'aucune infrastructure sportive<sup>26</sup>.

*A contrario*, dans les zones rurales, le taux d'équipements rapporté à la population apparaît plus favorable, mais l'un des freins identifiés est celui de leur accessibilité (mode de transport disponible et temps de trajet pour y accéder).

Enfin, certains équipements sportifs sont particulièrement sous tension. C'est le cas notamment des piscines et des bassins aquatiques, qui ne représentent que 3% du parc national d'équipements sportifs, alors même que le nombre de pratiquants (sportifs ou non) est estimé à 21 millions<sup>27</sup>.

Selon l'étude « Sport dans la Ville » réalisée par l'Union Sport & Cycle en octobre 2020, les Français sont globalement satisfaits de l'offre de pratique et des équipements disponibles dans leurs communes, tout en estimant que des améliorations sont possibles. Ils constatent ainsi des disparités entre le secteur urbain et le secteur rural, tout en soulignant le manque d'équipement ou leur vétusté. Ainsi 51% des répondants estiment les équipements sportifs « vieillissants ou très vieillissants » et 54% jugent que les équipements sportifs de leurs communes mériteraient une rénovation, tandis que 65% des pratiquants expriment le souhait de disposer d'équipements supplémentaires.

Parmi les équipements sportifs les plus attendus figurent les piscines, les sentiers de randonnée ou parcours de santé et les pistes cyclables. On note également une demande croissante pour des équipements sportifs extérieurs ou en accès libre, comme les aires de jeux et de loisirs. C'est une donnée de plus en plus prégnante, qu'il convient de prendre en compte dans la définition des politiques sportives. Si le sport encadré demeure essentiel, notamment pour les plus jeunes, l'offre de services sportifs en accès libre fait désormais partie des attentes des Français.

---

<sup>26</sup> Rapport parlementaire « Faire de la France une vraie nation sportive, Développer la pratique d'activités physiques et sportives tout au long de la vie » (2019).

<sup>27</sup> CORMIER-BOULIGEON F., et GATEL, F., (2019), *idem*.

En Pays de la Loire, on dénombre près de 23 000 équipements sportifs (22 615 recensés sur le DATA ES) soit **1 équipement pour 170 habitants**. Les Pays de la Loire sont mieux dotés que la moyenne nationale à cet égard ; c'est aussi le cas pour les départements qui la composent, à l'exception de la Loire-Atlantique, département qui possède une forte densité de population autour de l'axe urbain Nantes/Saint-Nazaire. Une analyse infra-départementale serait utile pour affiner ce diagnostic et identifier les territoires carencés en matière d'équipements sportifs.

	Nombre total d'équipements	% du total des équipements	Nombre d'équipements par habitant
Sarthe	4932	21,80%	1 pour 114 hab.
Mayenne	2571	11,36%	1 pour 119 hab.
Maine-et-Loire	4772	21,10%	1 pour 171 hab.
Vendée	3922	17,34%	1 pour 176 hab.
Loire-Atlantique	6418	28,37%	1 pour 227 hab.

Source : Data ES - DataSport

Le nombre d'équipements peut être rapporté au nombre d'habitants mais également au nombre de licenciés. Ces derniers étant des utilisateurs réguliers d'équipements sportifs, un nombre élevé de licences par équipement peut en effet révéler une saturation des équipements du territoire.

En l'occurrence, un tel phénomène est observable seulement en Loire-Atlantique, département qui possède une forte densité de population et un nombre de licences par équipement nettement supérieur à la moyenne nationale et régionale.

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Vendée	Sarthe	Mayenne	région	France
<b>Nombre de licences par équipements</b>	63	43	47	26	36	45	49

Estimation de la population au 1er janvier 2021 -Données sportives 2020, MEOS

Depuis de nombreuses années, la Région s'est engagée, en partenariat avec l'État et le CROS, dans une démarche de soutien à l'établissement de schémas de cohérence territoriale des équipements. Ces schémas, actuellement au nombre de 22, qui reposent sur les évaluations des ligues et des comités sportifs régionaux, et permettent d'orienter les décisions des porteurs de projets et des investisseurs.

Si le nombre et l'implantation des équipements sportifs semblent globalement satisfaisants, la conception des nouvelles infrastructures devrait tendre à élargir leur ouverture à l'ensemble des pratiquants, quel que soit leur niveau, et à favoriser une approche intergénérationnelle.

Plus largement, il s'agit de proposer dans la mesure du possible aux habitants un espace de pratique physique ou sportive de proximité, gratuit et aisément accessible<sup>28</sup>. Les espaces urbains et semi-urbains devront être conçus ou réaménagés en vue de favoriser les cheminements sécurisés et une activité physique, même de faible intensité (notion de « design actif », développée dans le cadre du plan national « Action Cœur de ville »<sup>29</sup> et « Terre de Jeux 2024 »), mais aussi soutenu par l'attribution du label « Ville active et sportive » créé en 2017, et attribué par le conseil national du même nom<sup>30</sup>.

L'accès à des espaces de loisirs et des équipements sportifs de proximité constitue l'une des réponses pour diminuer la sédentarité de la population. Or la répartition des équipements sportifs montre un certain déséquilibre, avec des zones fortement peuplées qui restent sous-dotées, notamment les grandes villes et une partie de la Loire-Atlantique.

Du fait de sa vocation touristique, les Pays de la Loire sont relativement bien dotés sur le littoral et en bords de Loire en zones de baignades (150 aires aménagées), circuits de randonnée (2 533) et pistes cyclables touristiques tournés vers des pratiques occasionnelles. Pour autant l'intérêt sanitaire incite à encourager les pratiques de déplacements quotidiens actifs - parcours cyclistes et piétons - qui constituent des alternatives à l'usage de la voiture.

La promotion des mobilités actives est primordiale, compte-tenu du dynamisme démographique de la région, de l'usage des véhicules motorisés toujours en augmentation et de l'allongement des trajets domicile-travail. Il s'agit aussi d'inciter les Ligériens à adopter un mode de vie plus sain par la mise en place d'infrastructures accessibles à tous (aménagement d'espaces verts...), complétée par une offre de services et de loisirs diversifiée.

### Améliorer l'accessibilité des équipements sportifs scolaires

L'accès aux équipements sportifs scolaires en dehors des heures de pratique scolaire, le week-end ou pendant les vacances scolaires, est envisageable pour des associations sportives affiliées à des fédérations sportives après l'établissement d'une convention d'utilisation, dans la mesure où les activités pratiquées sont compatibles avec la nature des installations. La convention qui régit l'utilisation de ces locaux doit être signée entre la collectivité territoriale concernée, le chef d'établissement et la personne physique ou morale qui désire organiser des activités sportives.

Lors de la création d'un nouvel établissement scolaire public, l'aménagement d'un accès aux installations sportives indépendant est de nature à favoriser leur utilisation par un public élargi. Il mérite donc d'être systématisé autant que possible.

---

28 A cet égard, on peut évoquer les multiplexes sportifs inaugurés par l'UCPA à Reims et à Meudon en 2020. Il s'agit d'un nouveau concept de pratique sportive en milieu urbain, dénommé UCPA Sport Station, accessible à tous et pour tous budgets, élaboré dans le cadre d'un partenariat national avec la Banque des Territoires. Sept autres complexes doivent voir le jour dans les années à venir, parmi lesquels celui de Nantes dont les travaux ont débuté en janvier 2021. Attendu pour le printemps 2023, l'UCPA Sport Station de Nantes, qui représente un investissement total de 7,1 millions d'euros, s'étendra sur 3 200 m<sup>2</sup> dans le secteur Euronantes Gare.

29 Programme visant la redynamisation des centres-villes de 222 villes moyennes, avec une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. En Pays de la Loire, 9 villes sont intégrées dans le programme : Saint-Nazaire, Chateaubriant, La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, Cholet, Saumur, la Flèche, Sablé-sur-Sarthe et Laval.

30 Paris 2024 a publié en décembre 2021 un guide opérationnel du design actif à destination des collectivités territoriales labellisées Terre de Jeux 2024. Par ailleurs, en 2021, la Région compte 31 villes labellisées « Ville active et sportive » (sur 535 au niveau national). Parmi elles, la ville d'Angers possède les 4 lauriers, le plus haut niveau du label.

## Sport et intercommunalité

Si l'échelon intercommunal est souvent présenté comme le plus apte à porter une politique sportive cohérente de développement territorial tout en générant des économies d'échelle, le niveau municipal reste encore le niveau le plus significatif de la pratique sportive<sup>31</sup>.

Dans le domaine du sport, l'intercommunalité débouche fréquemment sur la notion de projet de territoire.

- Pour les communautés de communes, ce projet de territoire est souvent global, et le sport, qui est une compétence facultative, y figure surtout comme un moyen au service de la cohésion sociale ou de la santé.
- Parmi les communautés de communes observées par le CROS Pays de la Loire, les actions retenues sont majoritairement :
  - L'apprentissage de la natation (action d'intérêt général résultant de la réalisation de piscines intercommunales) ;
  - La création de sentiers, cheminements et parcours en réponse aux attentes croissantes de pratiques libres dans un espace naturel.
  - Le financement de manifestations sportives dont le rayonnement est intercommunal et qui contribuent à créer un sentiment d'appartenance au territoire.
  - Enfin et plus rarement, l'intervention pédagogique dans les écoles élémentaires, l'animation sportive hors temps scolaire et l'octroi de subventions.
- Parmi les communautés d'agglomération observées, on retrouve la création et l'aménagement de sentiers balisés (pédestres, équestres, VTT...), le soutien à des manifestations sportives d'intérêt communautaire, mais aussi l'aide aux sportifs de haut niveau et parfois même l'aide aux équipes locales engagées dans les championnats nationaux (ex. de la Communauté d'agglomération du Choletais).

---

<sup>31</sup> Voir à ce sujet le document élaboré par le Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire à l'occasion de l'instruction des dossiers du label Ville sportive en Pays de la Loire 2021.





# CHAPITRE II

La pratique d'activités  
physiques et sportives  
pour tous, facteur  
déterminant de santé  
et de cohésion sociale



## 1. LE SPORT SANTÉ, UNE DIMENSION À DÉVELOPPER

---

À l'instar des autres pays développés, la France connaît à la fois une sédentarisation et un vieillissement de sa population, avec des conséquences en matière de dépendance et d'augmentation des maladies chroniques. Ainsi, 49% des adultes sont en situation de surpoids (17% des enfants de 6 à 17 ans) et 17% en situation d'obésité (4% des enfants)<sup>32</sup>. Par ailleurs, les projections prévoient un triplement du nombre de personnes âgées de plus de 85 ans d'ici 2050, avec des incidences sanitaires et économiques multiples<sup>33</sup>.

Une dégradation des indicateurs de santé est ainsi observée, alors même qu'être en bonne santé constitue aujourd'hui une priorité des Français. L'allongement de l'espérance de vie a suscité de nouveaux comportements fondés sur une plus grande responsabilité des individus au regard de leur capital santé. L'idée que le bien-être passe par une forme appropriée de pratique physique et sportive a progressé dans les esprits.

Dans ce contexte, le gouvernement a lancé en 2018 sa stratégie de transformation du système de santé. Parmi les points à améliorer figure un investissement jugé insuffisant dans la prévention. Dès lors l'activité physique, considérée la fois comme un outil de prévention et comme une thérapeutique non médicamenteuse, constitue un levier à renforcer.

Cette approche a été confortée par la crise sanitaire, qui a imposé la distanciation dans nos modes de vie. Pendant les périodes de confinement, de nombreuses initiatives ont vu le jour, proposant des programmes d'activités individuels (relaxation, méditation, exercices physiques, etc.), offrant des alternatives ou des compléments à des pratiques plus traditionnelles. Cette distanciation physique et sociale a modifié les comportements et impactera forcément le rapport aux activités physiques et sportives dans les années à venir.

### 1.1. Lutter contre la sédentarité, notamment chez les jeunes

L'espérance de vie en bonne santé tend à diminuer dans tous les pays d'Europe. Cette évolution est corrélée à l'augmentation générale du niveau de sédentarité. Définie comme le temps cumulé assis ou allongé pendant la période d'éveil, au cours duquel la dépense énergétique est égale à la dépense énergétique de repos, la sédentarité progresse inexorablement dans notre société. Ainsi, le temps moyen assis est estimé à environ 12 heures lors d'une journée de travail, et à près de 9 heures lors d'une journée de congé. Chez l'adulte, le manque d'activité physique représente le 2<sup>e</sup> facteur de risque évitable dans les pays industrialisés après le tabac, et avant l'excès de cholestérol. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 3,2 millions de décès peuvent globalement être attribués au manque d'exercice physique chaque année dans le monde, et plus de la moitié des adultes ne pratique pas suffisamment d'exercice physique dans les pays industrialisés.

Selon l'édition 2018 de l'enquête Eurobaromètre « Sport et Activités physiques »<sup>34</sup>, 42% des Français déclarent pratiquer une activité physique au moins une fois par semaine. Notre pays se situe ainsi dans la moyenne européenne (42%). Il est précisé toutefois que les niveaux de participation aux activités physiques ou sportives ne progressent plus depuis 2014, et que le nombre d'Européens qui déclarent ne jamais faire de sport a augmenté de 4% sur la même période. La France connaît la même situation : 46% des Français déclarent ainsi ne jamais faire de sport, soit une augmentation de 4% depuis 2014.

---

32 Étude de Santé sur l'Environnement, la Biosurveillance, l'Activité physique et la Nutrition (ESTEBAN), (2015).

33 Le ministère des Sports a chiffré à 17 milliards d'euros annuel le coût de la sédentarité, dont 14 milliards en dépenses de santé. Au niveau européen, le projet PASS conduit par Sport et Citoyenneté a chiffré ces coûts à plus de 80 milliards d'euros annuel.

34 Commission Européenne, (2018), Eurobaromètre spécial 472 « Sport et activité physique ». Enquête réalisée tous les quatre ans.

Une autre étude indique qu'en France un individu sur trois aurait aujourd'hui une pratique physique ou sportive insuffisante au regard des recommandations de santé publique<sup>35</sup>.

Les modes de vie sont en cause : accroissement du travail sédentaire, déplacements motorisés accrus, et loisirs passifs tels que télévision ou jeux vidéo<sup>36</sup>. Or, les bénéfices associés à une activité physique régulière et adaptée sont désormais parfaitement documentés, l'activité physique ayant notamment des effets bénéfiques en matière de prévention primaire (en amont de la survenance de maladies), secondaire (à un stade précoce de l'évolution de la maladie) et tertiaire (qui agit sur les complications et les effets de récurrence)<sup>37</sup>.

Dès lors, la pratique d'une activité physique régulière apparaît essentielle pour enrayer la progression de la sédentarité, et plus largement pour contribuer à la bonne santé physique et mentale, le développement et l'épanouissement des individus. Elle doit donc être possible quotidiennement, quel que soit l'âge, l'état de santé et le niveau de pratique. Le défi de la lutte contre la sédentarité appelle une réponse collective, visant à promouvoir le sport comme facteur de bien-être et de santé auprès de toutes les catégories de population. Au niveau national, la stratégie sport-santé définie pour la période 2019-2024 vise à favoriser l'accès de tous aux APS pour lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique sur l'ensemble du territoire et atteindre l'objectif de trois millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2022. Présenté comme l'une des priorités de l'action gouvernementale, le renforcement de la pratique des activités physiques et sportives doit être relayé au niveau territorial, afin de développer une véritable culture du sport-santé.

En ce qui concerne les jeunes, le constat de la baisse d'activité physique et de la progression de la sédentarité est tout aussi alarmant, et s'explique à la fois par l'omniprésence des écrans et le manque d'éducation au sport. 61% des enfants passent ainsi au moins 3 heures chaque jour devant un écran, et cette situation s'est accentuée pendant les périodes de confinement (59% des adolescents ont réduit leur activité physique pendant le premier confinement). Selon les recommandations de l'OMS, les enfants et les jeunes devraient accumuler au moins 60 minutes par jour d'activité physique. Or d'après une étude de 2019, plus de 80% des adolescents dans le monde ne respectent pas cette recommandation. Dans la plupart des pays, cet écart s'est creusé ces dernières années. En France, d'après l'ONAPS, seul un enfant sur cinq possède un niveau d'activité physique pouvant correspondre aux recommandations de l'OMS. Ce déficit d'activité a des conséquences néfastes multiples sur la santé. En France, 17% des enfants étaient en surpoids ou en obésité en 2015<sup>38</sup>. Selon la Fédération française de cardiologie, les capacités cardiovasculaires des collégiens ont diminué de près de 25% en 40 ans. Or il est établi que l'activité physique, qui permet de lutter contre les effets de la sédentarité, génère des bénéfices significatifs pour la santé des jeunes, leurs compétences sociales (estime de soi, intelligence sociale et émotionnelle) et leurs performances cognitives (attention, concentration...)<sup>39</sup>.

---

35 FRANCE STRATEGIE, (2018), « *Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous. Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ?* ».

36 Selon l'enquête « *Better Life Index* » publiée par l'OCDE en 2015, les Français détiennent le record de temps disponible pour leurs loisirs. En France, la durée moyenne consacrée à prendre soin de soi et à ses loisirs représente 16,4 heures, soit plus que la moyenne de l'OCDE de 15 heures. Pourtant, 65 % des Français estiment manquer de temps pour faire tout ce qu'ils voudraient dans une journée, et près de la moitié considèrent même ne pas en avoir assez à consacrer à leurs proches. Ce sentiment de manque de temps est particulièrement ressenti par les personnes de moins de 35 ans et celles vivant avec des enfants.

37 Voir à ce sujet la *Stratégie nationale de santé 2018-2022*, qui inclut la promotion d'une activité physique et sportive régulière pour renforcer la prévention des maladies chroniques ou contribuer au traitement de certaines pathologies.

38 Voir aussi à ce sujet l'étude épidémiologique réalisée par l'Université de Paris à l'occasion des *Jeux des Jeunes 2021*, qui indique que près de 14% des jeunes questionnés sont en surpoids (2,46% d'entre eux étant en situation d'obésité). Ce pourcentage varie selon les régions ; les Pays de la Loire se classant en 2e position parmi les régions les moins touchées (10%), derrière la Bretagne (7,9%). Un score d'activité physique déclaré comme satisfaisant n'est pas atteint par plus de la moitié des élèves (35,9% des élèves des Pays de la Loire atteignent ce seuil).

39 Voir le rapport d'information sur « *l'évaluation des politiques de prévention en santé publique* » (2021). Par ailleurs selon l'ONAPS, une perte de 20% des capacités physiques et de 40% des capacités cognitives a été observée chez les élèves de CE2 pendant le confinement.

## 1.2. Renforcer l'articulation entre l'école et le mouvement sportif

Si la pratique sportive est obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire, et si l'impact des fédérations sportives scolaires est réel (plus d'un million de licenciés pour l'UGSEL et pour l'UNSS, 700 000 pour l'USEP), la France se situe malgré tout au 49<sup>e</sup> rang (sur les 54 pays étudiés) du classement mené par l'OCDE dans le cadre du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) quant à la part des élèves pratiquant une activité physique intense (au moins trois jours par semaine).

De plus, une analyse des niveaux de licences scolaires (UNSS) et sportives fait apparaître un double décrochage sportif lors des changements de cycle scolaire (primaire/collège ; collège/lycée ; post-baccalauréat). À l'université, le caractère optionnel de la pratique sportive favorise peu sa poursuite, à l'inverse d'autres pays où le sport universitaire est davantage valorisé (pays anglo-saxons notamment).

Il importe donc d'inciter les jeunes à adopter des comportements susceptibles d'améliorer leur condition physique, d'autant qu'un enfant qui ne bouge pas est appelé à devenir un adulte puis un parent qui ne bougera pas non plus. Outre la sensibilisation des parents, cet objectif implique la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative dans les différents temps de l'enfant (scolaires, périscolaires, extrascolaires). L'un des enjeux consiste à investir le cadre scolaire, ouvert à tous les enfants, pour y développer, en complément des autres apprentissages, le goût de l'activité physique et les aptitudes correspondantes, en vue de les aider à se développer, à se structurer socialement et à s'affirmer.

L'inclusion du sport dans le déploiement de programmes d'éducation à la santé est aussi illustrée par le dispositif « 2S2C » (Sport Santé Culture Civisme). Lancé en mai 2020 par le ministère de l'Éducation nationale, ce dispositif repose sur l'organisation d'activités à la fois culturelles et physiques par les communes sur le temps scolaire. Il vise à une remise en forme physique et psychologique des enfants après les périodes de confinement.

Le ministère chargé des Sports porte ainsi deux grands apprentissages prioritaires dès le plus jeune âge :

- **L'aisance aquatique** : s'adressant aux enfants de 4 à 6 ans, elle vise à les sécuriser en milieu aquatique le plus tôt possible<sup>40</sup>. Ce préalable à l'apprentissage de la natation s'organise dans le temps scolaire, après l'école ou encore pendant les vacances ; il suppose une bonne collaboration entre les autorités scolaires, les clubs, les collectivités territoriales. Si le nombre d'attestations d'aisance aquatique n'a pas dépassé 6 488 enfants bénéficiaires en décembre 2020, l'objectif est de 37 800 en 2021, et de 90.000 enfants à toucher en 2022. En Pays de la Loire, le CREPS a été subventionné par l'ANS pour assurer la formation des encadrants et instructeurs en aisance aquatique.
- **Le savoir rouler à vélo** : cet apprentissage vise le développement de la pratique du vélo en toute sécurité, avec l'objectif que tous les enfants entrant au collège maîtrisent la pratique de manière autonome dans des conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité. Ce programme, qui concerne les enfants de 6 à 11 ans, comporte 10 heures de formation par enfant, et débouche sur une attestation. Un réseau de référents a été identifié en Pays de la Loire. La réussite du dispositif suppose une coopération entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales, dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. L'objectif de nombre d'attestations « Savoir rouler à vélo » délivrées en 2021 est de 97 000, pour atteindre 200 000 en 2022<sup>41</sup>.

---

<sup>40</sup> Les enfants de moins de 6 ans représentent un tiers des noyades.

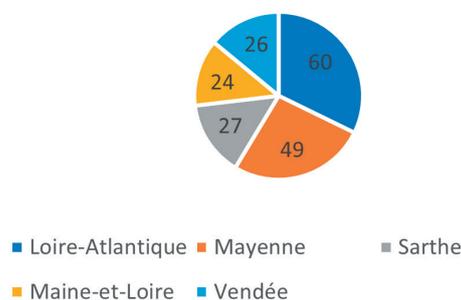
<sup>41</sup> Parmi les nombreux dispositifs existants, on peut mentionner le dispositif « Vacances apprenantes », créé en 2020 à la suite du premier confinement, et qui a concerné près de 950 000 élèves au niveau national. Il a pour objectif d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels. En 2021, l'opération s'est inscrite dans la mobilisation des activités physiques et sportives à des fins pédagogiques et ludiques pour les jeunes. En Pays de la Loire, l'opération « Colos apprenantes » a été déployée, avec comme cible les enfants et les jeunes scolarisés (3 à 17 ans), en priorité domiciliés en quartiers politique de la ville ou en zones rurales, issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaire.

En 2020, le ministère des Sports, en collaboration avec Paris 2024, a lancé l'expérimentation « **30 minutes d'activité physique quotidienne** » en complément de l'EPS dans 800 écoles primaires françaises. Ce dispositif, qui a été généralisé à l'ensemble des écoles primaires du pays à la rentrée scolaire 2021-2022, s'inscrit dans la stratégie nationale sport-santé 2019-2024. L'objectif affiché est que la totalité des 60 000 écoles du pays ait franchi le pas en 2024 et la moitié en 2022. Pour cela, le ministère de l'Éducation nationale entend s'appuyer sur des partenaires, en premier lieu les collectivités territoriales et les fédérations sportives, afin de permettre l'intervention d'un club sportif dans chaque école primaire, en appui des enseignants, pour animer ces trente minutes d'activité physique quotidienne (dispositif « une école/un club »<sup>42</sup>).

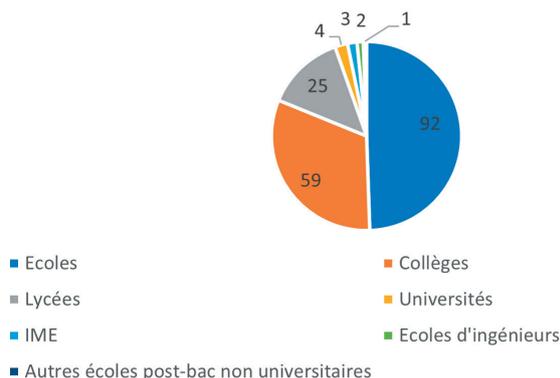
En favorisant les échanges et en permettant aux clubs sportifs de démontrer leur plus-value éducative, la crise sanitaire peut déboucher sur de nouvelles voies de collaboration entre le monde du sport et l'Éducation nationale. À ce titre, on peut mentionner les dispositifs suivants :

- **La labellisation « Génération 2024 »** des établissements scolaires et supérieurs, qui vise à développer les passerelles entre le monde scolaire, le mouvement sportif et les collectivités locales, afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Les fédérations sportives scolaires et universitaires doivent prendre leur place dans le déploiement de ce label, qui a été attribué à ce jour à plus de 3500 établissements, l'objectif étant d'atteindre 20 % de l'ensemble en 2024. En Pays de la Loire, 186 établissements ont été labellisés<sup>43</sup>.
- **Le développement des projets d'activités physiques et sportives dans les « Cités éducatives » sur les différents temps de l'enfant.** Ce programme vise à intensifier les prises en charge éducatives des jeunes jusqu'à 25 ans en s'appuyant sur tous les acteurs éducatifs œuvrant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Un groupe pilote « Sport » a été mis en œuvre dans une vingtaine de cités éducatives, dont le pilotage est assuré par l'UFOLEP et l'USEP, et 59 cités éducatives ont mis en œuvre des projets « Sport ». La région des Pays de la Loire compte 4 cités éducatives sur son territoire : Nantes/Saint-Herblain, Saint-Nazaire, Angers et Allonnes (sur un total de 80 territoires labellisés)<sup>44</sup>.

Établissements labellisés Génération 2024 par département



Établissements labellisés Génération 2024 par type d'établissement



42 Deux circulaires datées du 12 janvier 2022 viennent préciser les conditions de mise en œuvre des dispositifs « 30 minutes d'activité physique quotidienne » et « Une école, un Club », accélérant ainsi le rapprochement souhaité entre les écoles élémentaires et les acteurs du mouvement sportif local.

43 Chiffre arrêté au 18 janvier 2022.

44 Le sport figure parmi les thèmes fédérateurs de la Cité éducative d'Angers, via la mise en place d'un parcours « Sports Santé Bien-être ». À Saint-Nazaire, une section sportive Aviron a été créée au collège Pierre Norange, en partenariat avec le club du SNOS Aviron de Saint-Nazaire.

Un rapport d'évaluation au niveau national relève des écarts selon les publics-cibles des cités éducatives. La plupart des actions concernent en effet les jeunes d'âge scolaire (de 3 à 16 ans), et très peu de cités éducatives ont bâti un groupe de travail thématique pour les 16-25 ans. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour les cités éducatives a été lancé, avec l'objectif de 200 cités éducatives pour 2022.

- « **Plan mercredi** » : mis en place depuis la rentrée 2018, ce dispositif permet aux collectivités qui le souhaitent de proposer le mercredi un accueil de loisirs à vocation éducative. Il concerne les enfants scolarisés de la maternelle au CM2. L'accès au sport et à la culture est l'un des axes du dispositif, qui s'intègre dans les Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT).

Par ailleurs, la perspective de l'organisation des JOP de Paris 2024 offre une occasion privilégiée de renforcer la place de l'activité physique et sportive dans les divers temps de vie de l'enfant.

Sur le plan institutionnel enfin, la mise en place des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) auprès des recteurs académiques est de nature à renforcer les liens entre sport et école. Il importe donc de développer les collaborations pour favoriser l'acquisition d'une culture sportive dans le cadre du parcours scolaire de l'enfant, et de soutenir les coopérations entre les établissements scolaires, les collectivités territoriales et les clubs, pour optimiser les moyens.

## CHIFFRES-CLÉS : SPORT À L'ÉCOLE EN PAYS DE LA LOIRE

**202 765 élèves** licenciés dans les fédérations sportives scolaires :  
49 553 à l'UNSS, 22 601 à l'USEP et 130 611 à l'UGSEL (*chiffres 2020, ministère des Sports*).

**129 structures sportives scolaires** (20% situées en REP)  
dont 17 sections d'excellence sportive et 112 sections sportives scolaires (*rentrée scolaire 2021/2022*).

**186 établissements labellisés Génération 2024**

## 2. FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ, GARANTE DE LA DIFFUSION DES APS BIENFAISANTES POUR LA SANTÉ

### 2.1. Les maisons sport-santé en Pays de la Loire

Au-delà de l'école, le développement des maisons sport-santé (MSS) s'inscrit aussi dans cette même dynamique. Les MSS s'adressent notamment à des personnes en bonne santé qui souhaitent reprendre une APS avec un accompagnement spécifique, ainsi qu'aux personnes souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques, dont l'état de santé nécessite, sur prescription médicale, la pratique d'une activité physique adaptée et encadrée par des professionnels qualifiés.

À l'issue du troisième appel à projets conclu fin 2021, on compte désormais **25 MSS** en Pays de la Loire, avec l'ensemble des départements concernés : 9 MSS en Loire-Atlantique, 8 en Maine-et-Loire, 4 en Sarthe, 2 en

Vendée et 2 en Mayenne<sup>45</sup>. La montée en charge des nouvelles « maisons sport-santé » et leur mise en réseau devront ainsi faire l'objet d'un suivi particulier.

Au niveau régional, le plan « sport santé-bien-être » établi pour la période 2018-2022 part du constat d'une insuffisance de pratique physique dans les Pays de la Loire<sup>46</sup>. Il ressort en effet d'une étude conduite par l'Observatoire régional de santé (ORS) qu'en 2014, seul un Ligérien de 15-75 ans sur trois déclarait pratiquer « tous les jours ou presque » une activité physique pendant au moins trente minutes d'affilée, soit un niveau d'activité physique correspondant à celui recommandé par l'OMS.

L'objectif général du plan régional 2018-2022 concerne donc le développement de l'activité physique pour tous et plus particulièrement pour certaines populations cibles, telles que les personnes sédentaires, les personnes âgées à domicile et en établissements, les personnes en situation de précarité ou celles affectées d'une pathologie chronique.

Le plan comporte d'abord des objectifs transversaux, communs aux différents publics ciblés. Il s'agit notamment de poursuivre la sensibilisation et la formation des acteurs des secteurs du sport, de la santé, et du social ; de conforter l'animation d'un réseau d'acteurs (professionnels, bénévoles, élus) des secteurs sport, santé, social et des collectivités autour du « sport santé » et aussi de prendre en compte les inégalités territoriales, afin de proposer une activité physique et sportive de qualité sur tous les territoires. À cet égard, cinq territoires « carencés en pratique sportive » ont été identifiés dans le cadre du Schéma territorial du sport réalisé par la DRJSCS en 2015, et font l'objet d'un accompagnement renforcé. Le plan vise par ailleurs à poursuivre le développement d'un réseau de structures en mesure d'accueillir les différents publics ciblés et de leur proposer une activité physique et sportive adaptée. Cet objectif se conjugue avec le renforcement de l'implication des professionnels de santé et du social dans la promotion de l'activité physique comme facteur de santé et de bien-être.

Les objectifs spécifiques visent plus particulièrement certains publics précités, par des actions adaptées à leur situation de handicap, de santé, de précarité ou d'isolement.

Le Plan régional sport-santé-bien-être, qui est copiloté par l'Agence régionale de santé et la DRAJES, associe d'autres partenaires, au nombre desquels figurent le Conseil régional, le CREPS, le CROS, la structure régionale d'appui et d'expertise en nutrition (SRAE), le pôle santé de l'université de Nantes, l'UFR STAPS du Mans ainsi que l'IFEPSA d'Angers. Le plan a été doté d'indicateurs de suivi<sup>47</sup>.

Dans la perspective de la reconduction du Plan régional en 2022, il conviendra d'effectuer un bilan à l'aide de ces indicateurs, et de vérifier si les objectifs qui avaient été atteints en 2017 ont été amplifiés, ou méritent une attention particulière. Pour rappel, ces réalisations étaient les suivantes :

- Mise en place d'ateliers d'activité physique au sein des EHPAD et des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), ayant concerné 270 établissements et services dans la région ;

---

<sup>45</sup> Une carte interactive permettant d'identifier l'ensemble des MSS est disponible sur le site du ministère chargé des Sports.

<sup>46</sup> Ce plan fait suite à un premier plan initié en 2013.

<sup>47</sup> Il s'agit des indicateurs suivants : Nombre et profils d'acteurs formés ; Pourcentage d'augmentation de clubs labellisés 1 ; Pourcentage d'augmentation de créneaux d'activité physique sport/santé mis en place au sein des clubs ; Offre d'activité physique régulière proposée par les établissements médico-sociaux accompagnant des personnes âgées ou handicapées ; Pourcentage d'augmentation de professionnels de santé impliqués dans la prescription d'activité physique ; Nombre de connexions sur le site [www.sportsante-paysdelaloire.fr](http://www.sportsante-paysdelaloire.fr) ; Augmentation du nombre de contrats locaux de santé intégrant la thématique « sport santé » ; Nombre de chartes signées ; Connaissance du plan et des actions menées.

- Soutien à la mise en place d'ateliers mutualisés entre structures sociales tels que centre d'hébergement et de réinsertion sociale, résidence d'accueil ou restaurant social ;
- Définition d'un plan d'actions en faveur des personnes en situation de handicap ;
- Lancement d'une campagne d'information autour de la prescription d'activité physique pour les patients atteints d'une affection de longue durée.

## LE DISPOSITIF « ON Y VA ! »

Développé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la DRAJES des Pays de la Loire dans le cadre du Plan Régional Sport-Santé-Bien-Être, ce dispositif régional a pour but d'encourager la prescription d'activités physiques adaptées et de faciliter l'orientation des patients vers les structures les plus à même de les accompagner.

La SRAE Nutrition Pays de la Loire en assure l'animation, avec l'appui notamment d'un médecin de santé publique. Une interface téléphonique est assurée par un éducateur en activité physique adaptée, qui permet aux médecins d'identifier le meilleur accompagnement suivant le type de pathologie.

Un répertoire est accessible en ligne, référençant les professionnels habilités à encadrer des séances d'activités physiques et sportives adaptées. Un contrôle préalable est exercé par les services de l'État.

En cours de déploiement, cet outil permettra à terme de structurer un réseau de professionnels en Pays de la Loire. Pour cela, l'appui des collectivités territoriales est primordial, afin de faire connaître le dispositif dans les différents organes de décision (contrats locaux de santé, communautés professionnelles territoriales de santé- CPTS, maisons de santé, etc.) et de coordonner les initiatives au niveau local.

<https://onyva-paysdelaloire.fr/>

Il conviendrait aussi de vérifier si le nombre des acteurs du sport, de la santé et du social ayant fait l'objet d'une sensibilisation ou d'une formation a progressé de manière significative, tout comme le nombre de clubs sportifs labellisés au niveau 1.

Par ailleurs, certaines fédérations sportives ont pris conscience de la nécessité d'adapter leur offre et leurs modes d'actions afin de mieux satisfaire les besoins d'activité physique d'une population très diversifiée, révélés en partie par la crise sanitaire et les périodes de confinement successives.

## **2.2. La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives, un objectif permanent**

Les inégalités d'accès aux activités physiques et sportives se cumulent avec d'autres inégalités, et se renforcent mutuellement. La lutte contre les inégalités sociales est d'abord un enjeu d'éducation, et il convient de cibler en particulier les zones à risque d'échec scolaire, identifiées par l'INSEE en Pays de la Loire. Dans ces zones, il conviendrait de s'appuyer sur le potentiel des activités physiques et sportives, et sur une approche socio-sportive, encore peu développée.

### **Lever les freins à la pratique physique et sportive**

Il importe de mieux cerner qui sont les peu et non-pratiquants, et les motifs qui contribuent à limiter ou à entraver leur pratique, afin de concevoir des politiques publiques de promotion de l'activité physique et sportive adaptées. Selon une étude relative aux freins à la pratique sportive publiée par l'INJEP en 2021, un quart des personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France ont peu ou pas pratiqué d'activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois de 2020 (hors période de confinement liée à la crise sanitaire).

Ces personnes, des femmes pour près des deux-tiers, sont plus âgées et moins diplômées que la moyenne. Parmi les freins les empêchant de pratiquer davantage une activité physique, les motifs suivants sont le plus souvent invoqués : une santé fragile (26%), des difficultés de sociabilité (21%), le cumul de contraintes professionnelles, scolaires et familiales (20%), le désintérêt pour le sport (20%), et le coût ou l'inadéquation de l'offre sportive (13%). En général, ces freins se cumulent, et d'autres raisons peuvent s'ajouter. Ces cinq catégories de freins recouvrent une diversité de situations sociales, et constituent autant de profils ou de cibles pouvant faire l'objet de politiques circonstanciées<sup>48</sup>. On peut considérer que certains freins sont objectifs, tels que le coût ou l'inadéquation de l'offre, et qu'il est possible d'y remédier par une série de mesures appropriées. D'autres sont plus subjectifs et liés à la personne, comme les difficultés de sociabilité ou le désintérêt pour le sport. Ce type de frein, inhérent au comportement personnel, varie en fonction de l'âge et des caractéristiques sociales. Il n'est guère aisé à modifier et requiert une démarche délicate à mettre en œuvre, dans la perspective d'obtenir à terme une diminution significative du taux de non pratique au sein de la population concernée.

### **Accompagner les territoires carencés : quartiers relevant de la politique de la ville et zones de revitalisation rurale**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 5,4 millions d'habitants étaient recensés dans les 1 436 QPV de France métropolitaine et d'outre-mer, soit 8% de la population. Dans ces quartiers, on dénombrait deux fois moins de licenciés sportifs et trois fois moins d'équipements sportifs que sur le reste du territoire. À ces inégalités sportives s'ajoutent des difficultés économiques et sociales accentuées : malgré une baisse ces trois dernières années, le taux de chômage avoisine 25% dans ces zones, soit un taux 2,7 fois supérieur à celui de l'ensemble du pays. Le taux de chômage atteint même les 35,8% chez les actifs de moins de 30 ans<sup>49</sup>. Quant au taux d'équipements, il est de 22 pour 10 000 habitants en QPV contre 34 pour 10 000 pour la population générale.

---

<sup>48</sup> INJEP, *Les freins à la pratique des Français peu ou non sportifs : des situation hétérogènes*, novembre 2021.

<sup>49</sup> OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, (2018) : *Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires*.

Le niveau de pratique des activités physiques et sportives dans les QPV reste inférieur à la moyenne nationale (la part des licences sportives des habitants dans les QPV est de 4%, soit deux fois moins que le poids démographique de ces territoires), alors même que de diverses politiques publiques ont été menées pour combler ce retard.

En Pays de la Loire, 46 QPV sont recensés sur le territoire (soit 3,5% des QPV de la France métropolitaine). La part de la population de la région qui y réside est estimée à 4,1%. Selon des données de l'INJEP de 2016, la part des licences dans les QPV de la région s'élevait à 2,2%, contre 4,4% au niveau national. Dans ces quartiers, le sport pourrait être davantage mobilisé comme facteur d'intégration et de cohésion sociale.

### Zones de revitalisation rurale

Une action expérimentale visant à dynamiser la politique sportive de certains territoires ligériens considérés comme carencés a été menée de 2017 à 2019 par l'État (DRJSCS), en partenariat avec les collectivités concernées, à savoir la Communauté de Communes de Châteaubriand-Derval (44), la Commune nouvelle d'Ombrée d'Anjou (49), la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (53), la Communauté de communes de Loué-Noyen-Brûlon (72) et la Communauté de Communes de Vendée-Sèvres-Autise (85).

L'évaluation présentée en janvier 2021 a permis d'établir un bilan de cette action, qui s'avère contrasté selon les territoires. Parmi les difficultés rencontrées, on peut mentionner une sensibilisation parfois insuffisante des élus, qui a pu déboucher sur un manque d'implication des collectivités, et une formalisation incomplète du dispositif et des rôles des différents partenaires, ayant pu entraîner une coopération imparfaite entre eux.

Cependant, les résultats de cette action militent pour sa reconduction, en tenant compte des préconisations formulées pour en améliorer l'efficacité : meilleure prise en compte des élus, prise en considération plus poussée des différentes temporalités des actions (animation, développement, équipement), nécessité d'impliquer davantage les clubs présents. Il importe aussi que les collectivités concernées puissent dégager des moyens financiers, tout en évitant le saupoudrage des crédits, et en dépassant le principe d'annualité budgétaire, qui peut constituer une entrave au déploiement des projets dans la durée, gage de leur réussite<sup>50</sup>.

Parmi les bonnes pratiques identifiées sur le territoire, celle proposée par la Maison Sport-Santé LabSport (Loire-Atlantique) mérite d'être relevée. La structure a développé une unité mobile appelée « LabSport Mobile » afin de favoriser l'accès à l'activité physique des personnes en milieu rural défavorisé et réduire ainsi leur isolement. Des permanences sont proposées trois fois par semaine en QPV et dans les communes rurales de la Brière.

Sur le plan national, le président de la République a annoncé en octobre 2021 un plan de création de 5000 terrains de sport de proximité. Ainsi, 1 000 dojos et salles d'arts martiaux ou de boxe, 1 000 plateaux multisports, 500 terrains de basket et autant de padel ou encore 200 bassins mobiles pour apprendre à nager aux enfants pourront apparaître à partir de 2022 dans les QPV et les zones rurales ou carencées de l'Hexagone. Ces équipements ont vocation à assurer une mixité d'usage entre pratique libre, clubs associatifs et scolaires, afin d'optimiser leur utilisation. Chaque site devra ainsi faire l'objet d'une convention assurant qu'un nombre mini-

---

<sup>50</sup> L'un des principaux changements induits par la création de l'ANS a été le transfert de la répartition de l'ancienne part territoriale – les subventions décentralisées en faveur des clubs – aux fédérations sportives, à travers les projets sportifs fédéraux (PSF). Initié en 2020, ce nouveau mode d'attribution a entraîné une diminution relative des subventions aux clubs situés en QPV et en ZRR. Ainsi 58,7% des clubs subventionnés étaient situés dans ces zones carencées en 2019, contre 57,3% en 2020. Et 58,9% des montants alloués allaient en 2019 vers des clubs établis en QPV ou ZRR, contre 54,1% en 2020. Quant aux aides aux équipements, qui sont restés en 2020 instruits par les services de l'État en attendant la mise en place des conférences des financeurs, elles se sont inscrites plus nettement dans la ligne des directives de l'Agence. En 2020, 285 dossiers d'équipements ont concerné des QPV, des zones rurales ou l'Outre-mer et la Corse, pour 86% du montant total des subventions, contre 79% un an plus tôt. On note toutefois une nette diminution de l'enveloppe globale dédiée aux équipements : 45 millions d'euros en 2020, contre 55 millions en 2019.

mum d'heures par semaine seront occupées par un club ou un établissement scolaire, et qu'une autre partie soit réservée aux pratiques libres. Les collectivités territoriales et les associations sportives (fédérations, ligues, comités et clubs) pourront proposer des projets de construction d'équipements que l'État pourra financer, à minima à 50% et jusqu'à 80% du montant subventionnable<sup>51</sup>.

## LE DISPOSITIF **PASS** SPORT

**Le dispositif national PASS'SPORT** vise à inciter les jeunes de 6 à 18 ans (30 ans pour les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé - AAH) à prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive, en participant au financement de leur inscription dans un club sportif à compter de la rentrée 2021.

D'un montant de 50 euros, cette aide de l'État est réservée aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou de l'AAH. Le dispositif, qui a été prorogé jusqu'en février 2022, est souvent complété par un apport des collectivités locales.

En Pays de la Loire, 70 300 jeunes bénéficiaires pour une cible atteinte à 73% (97 000 jeunes).

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

### 2.3. La pratique d'activités physiques et sportives par les personnes en situation de handicap

En France, 12 millions de personnes sont touchées par un handicap, soit environ 18% de la population française. Malgré les bénéfices attachés à la pratique d'une activité physique et les politiques publiques menées à ce titre, les niveaux de pratique demeurent en deçà de ceux observés dans la population globale.

Le mouvement parasportif est composé notamment de deux fédérations dites « spécifiques », la Fédération Française Handisport (FFH), qui propose des activités sportives pour les personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel, et la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA), pour les handicaps psychiques ou mentaux. Ces deux fédérations spécifiques comptent 80 000 licenciés. Ce chiffre ne reflète toutefois pas fidèlement la réalité, car un certain nombre de personnes en situation de handicap pratiquent dans les fédérations sportives dites « homologues » et ne sont pas identifiables du fait de l'absence de mention relative à leur handicap lors de la prise de licence. De fait, en 2016, seize fédérations homologues ont obtenu la délégation du ministère des Sports pour mettre en œuvre au sein de leurs clubs une pratique destinée aux personnes en situation de handicap. Au-delà, des fédérations non-déléguées peuvent aussi proposer une offre sportive aux personnes en situation de handicap. Ainsi, une discipline sportive peut être proposée par différentes fédérations selon le type de handicap. Dans ce contexte a été développé le dispositif « Trouve ton parasport », avec l'objectif de faciliter l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, en les

---

<sup>51</sup> Ce programme est géré par l'Agence nationale du sport. Une note de cadrage précisant les modalités du plan 5000 équipements sportifs de proximité a été publiée par l'Agence nationale du sport au mois de janvier 2022.

orientant vers une activité sportive à des fins de loisir ou de compétition. Cette application numérique permet d'identifier des disciplines qui correspondent le mieux à la personne, selon différents indicateurs (le handicap, le type de pratique, les contre-indications, l'âge, les qualités physiques, les motivations). La finalité est donc de proposer plusieurs activités sportives à chaque personne en situation de handicap et de permettre une mise en relation avec les fédérations qui l'orienteront vers des clubs appropriés.

En Pays de la Loire, la situation du parasport correspond à l'hétérogénéité des territoires qui composent la région, partagés entre littoral, espaces ruraux, grandes villes et métropole. Un important travail de diagnostic a été réalisé au cours de l'année 2021 par l'intermédiaire du référent paralympique territorial du CPSF. Il permet d'éclairer sur la situation du parasport régional et fournit des préconisations d'action précises qu'il conviendra d'intégrer dans le futur projet sportif territorial.

Ce diagnostic indique tout d'abord que le développement du parasport est inégalement réparti sur le territoire ligérien. Une polarisation autour des grandes agglomérations (Nantes en tête) est avancée, avec des territoires plus ruraux qui continuent de pâtir d'un manque de services et d'accessibilité. Globalement, à l'instar de ce qui est observé à l'échelle nationale, le taux de licenciés parasportifs est relativement faible (6,5% de la population allocataire de l'AAH et de l'AEEH). Ces chiffres sont cependant à relativiser, car ils ont été établis à partir de la population allocataire (AAH et AEEH) et ne sont pas représentatifs de la pratique de toutes les personnes en situation de handicap.

Des disparités territoriales sont donc observables, avec un taux de pénétration relativement plus important en Mayenne, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique qu'en Vendée et en Sarthe.

	<b>NOMBRE DE LICENCIÉS FFH+FFSA pour 1000 allocataires AAH+AEEH</b>
Maine-et-Loire	80,6
Mayenne	78
Loire-Atlantique	73,7
Vendée	64,2
Sarthe	56,9

*Source : État des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap, Pays de la Loire, CPSF (2021)*

Les fédérations spécifiques - handisport et sport adapté - restent des acteurs incontournables sur le territoire. Lors de la saison 2019/2020, on comptait ainsi 1358 licenciés FFH (984 si on exclut les licences « cadres » qui englobent les accompagnateurs, dirigeants ou encore arbitres) et 3645 licenciés FFSA (3167 si on exclut les licences « cadre »).

À leurs côtés, les fédérations homologues qui ont obtenu la délégation pour le handicap affichent un niveau d'engagement variable sur le territoire. Certaines s'en sont emparés pleinement, comme la voile, l'aviron ou le judo, quand d'autres ont parfois des difficultés à développer des actions efficaces.

Enfin, les collectivités territoriales apportent à tous niveaux un soutien significatif au mouvement parasportif, même si leur degré d'engagement est variable selon les territoires. Ainsi le Conseil départemental de Loire-Atlantique apparaît comme le plus avancé, après s'être positionné en faveur du développement de la pratique

sportive des personnes en situation de handicap, en collaboration avec l'ensemble du mouvement sportif. Pour y parvenir, le Département a fait le choix d'une démarche transversale, afin de soutenir le développement de la pratique dans tous les registres (amélioration de l'accueil en club, augmentation du nombre de PSH dans les événements sportifs, développement de l'accessibilité des lieux de pratique, soutien à la pratique du haut niveau...).

## LE PROJET « HÉRITAGE SPORT ET HANDICAP » - ADF/CSPF

En prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'Assemblée des Départements de France et le CSPF ont lancé un appel à projets baptisé « **Héritage Sport et Handicap** », dont l'objectif est d'élaborer un guide de référence, diffusé à tous les départements afin de développer la coopération « sport et handicap » dans les territoires et intégrer plus de sport dans les parcours de vie des personnes en situation de handicap.

**La Loire-Atlantique figure parmi les 4 départements pilotes retenus dans le cadre de cette expérimentation.**

La conclusion des travaux est attendu pour le début d'année 2022.

Le diagnostic sur le développement des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap en Pays de la Loire fait apparaître un certain nombre de constats :

- **Une sous-pratique chez les populations jeunes et féminines.** Les acteurs observent un vieillissement des pratiquants, et admettent peu de relations avec le monde scolaire.
- **Un développement plus important de sections que de clubs « Handisport » ou « Sport adapté ».** Cette tendance, observée tant au niveau régional que national, illustre l'interdépendance du mouvement spécifique et du mouvement homologue dans le développement des pratiques parasportives. Elle suggère que la mutualisation des compétences et des moyens est susceptible d'apporter une réponse adaptée aux publics en situation de handicap dans leur souhait de pratique. Le diagnostic souligne toutefois que l'expertise dont font preuve les organes régionaux et départementaux des fédérations Handisport et Sport Adapté pourrait être davantage valorisée et que les partenariats avec les acteurs sportifs homologues sont à encourager
- **Un recensement incomplet** des licenciés en situation de handicap, ainsi que des clubs para-accueillants. L'Handiguide des Sports, créé en 2006 à l'initiative du ministère des Sports, constitue un outil utile mais dont le potentiel apparaît sous-exploité<sup>52</sup>.
- **Une implication variable dans une démarche-projet** avec les différents acteurs du territoire selon les départements. La Loire-Atlantique et le Maine et Loire œuvrent en transversalité avec de nombreux acteurs du territoire, ce qui permet de fixer des objectifs précis en matière d'accompagnement des clubs et des personnes, alors que la Sarthe ou la Mayenne agissent de manière plus isolée.

---

<sup>52</sup> Seules 122 structures sont référencées dans le Handiguide des Sports, dont la refonte date de septembre 2020. Dans la version précédente, on dénombreait près de 550 structures. Une campagne visant à mettre à jour cet outil semble indispensable pour avoir une vision plus exacte de la situation.

- **Une professionnalisation significative** : 15 professionnels œuvrent au développement des activités parasportives sur le territoire. La région bénéficie notamment de 9 emplois sportifs qualifiés (4 en handisport et 5 en sport adapté). Depuis, le dispositif a été revu à la hausse et trois fédérations homologues bénéficient d'un emploi sportif qualifié : l'aviron, le karaté et la voile.
- **Un fort dynamisme événementiel** : les structures ligériennes Handisport et Sport Adapté sont en mesure de mettre en place des événements qui font rayonner le sport-handicap sur le territoire.
- **Un terreau en matière de parasport de haut niveau** : 15 athlètes parasportifs ont participé aux Jeux de Tokyo 2020 et l'accompagnement des sportifs de haut niveau paralympique figure parmi les axes d'intervention du CREPS des Pays de la Loire dans la perspective des Jeux de Paris 2024.

### Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)

On dénombre 879 établissements ou services sociaux et médico-sociaux (ESMS) destinés aux personnes en situation de handicap dans la région<sup>53</sup>. La densité des ESMS reflète la répartition de la population sur les territoires, soit une forte présence en Loire-Atlantique, une présence quasi-similaire en Maine et Loire, Vendée et Sarthe, tandis que la Mayenne affiche un nombre d'ESMS inférieur aux autres départements.

Deux études - l'une nationale et l'autre régionale - ont documenté la pratique sportive dans les ESMS.

- L'enquête régionale donne des indications précises sur la situation en Pays de la Loire (+600 établissements interrogés)<sup>54</sup>. Selon cette étude, seuls 14% des établissements interrogés ne mettaient pas en place d'activités sportives en leur sein. En grande majorité, la pratique du sport répond à une logique de loisirs, devant le sport-santé et les activités occupationnelles. Les établissements pour jeunes en situation de handicap proposent une offre de pratique plus régulière que les autres établissements. L'offre est beaucoup plus limitée dans les établissements pour adultes d'aide par le travail (essentiellement les ESAT). L'ouverture vers le mouvement associatif sportif existe, car des séances en clubs sont régulièrement organisées, avec toutefois un nombre de participants assez limité. La plupart des pratiques s'effectue à l'extérieur des établissements.
- L'enquête nationale confirme les tendances observées au niveau régional, malgré une moindre représentativité (seul 15% des ESMS ont répondu à l'enquête). Elle confirme une implication significative des ESMS, puisque plus de 8 établissements sur dix déclaraient mettre en œuvre des APS quel que soit le type de handicap.

Les éléments de diagnostic tirés de l'enquête régionale ont permis de dégager des préconisations qui ont alimenté le plan d'action dédié à la promotion des APS auprès des personnes en situation de handicap accueillies en ESMS (inscrit dans le Plan régional Sport-Santé-Bien-être 2018-2022)<sup>55</sup>. Ces orientations devraient nourrir les réflexions de la CRdS en matière de développement des pratiques.

À noter que des dispositifs de soutien aux clubs et aux ESMS visant à encourager la pratique d'activités physiques et sportives existent sur le territoire ligérien, à l'instar des mesures adoptées par le Conseil départe-

<sup>53</sup> Source : fichier national des établissements sanitaires et sociaux - <http://fitness.sante.gouv.fr>

<sup>54</sup> Enquête régionale sur les Activités Physiques et Sportives dans les Etablissements Médico-Sociaux des Pays de la Loire, commanditée par l'ARS et la DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire Atlantique, 2015 (phase 1) et 2016 (phase 2).

<sup>55</sup> Enquête nationale sur la pratique des activités physiques et sportives dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées, Pôle ressources national Sport et Handicaps, ministère des Sports, 2018.

mental de Loire-Atlantique<sup>56</sup>. D'autres initiatives plus récentes sont à relever, comme le dispositif « ESMS x CLUBS » lancé par le CPSF en décembre 2020, qui vise à impulser des actions de découverte des pratiques parasportives et à accompagner leur pérennisation. Un tel dispositif peut permettre d'amorcer une dynamique ou de conforter les dispositifs existants, selon les spécificités de chaque territoire.

L'accompagnement des acteurs médico-sociaux et la sensibilisation des professionnels du secteur constituent aussi des pistes de développement afin d'une part, de diversifier les activités sportives proposées et, d'autre part, de toucher un plus grand nombre de résidents, notamment adultes. Il semble en effet nécessaire de systématiser l'accompagnement individualisé de la personne en situation de handicap, pour aller d'une pratique en ESMS vers une pratique en club, en impliquant davantage le monde du sport. Si historiquement, en Pays de la Loire, les liens entre le mouvement des acteurs spécifiques et les associations gestionnaires d'ESMS existent, ils pourraient être renforcés pour pérenniser des pratiques au-delà de la prestation de service au sein des établissements.

## EXEMPLE D'INITIATIVE : LA PERMANENCE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT SPORT-SANTÉ (PASS)

En Maine-et-Loire, face au constat d'une relative stagnation dans la prise de licences FFH et FFSA, un collectif départemental réunissant professionnels et bénévoles (CDOS, Comités départementaux Handisport et Sport adapté, CPSF, SDJES...) s'est rapproché de la Maison départementale de l'Autonomie.

L'objectif est de sensibiliser les professionnels du secteur médico-social à l'offre parasportive disponible mais aussi d'informer, orienter et accompagner les usagers vers une pratique sportive régulière, à travers des permanences mensuelles.

Alors que le positionnement des MDPH/MDA vis-à-vis du sport est encore très disparate, ce type d'initiative est un bon exemple parmi d'autres de synergies possibles entre acteurs médico-sociaux et sportifs.

### Des équipements encore trop peu accessibles

Pour les personnes en situation de handicap, l'accessibilité des installations sportives reste un enjeu majeur qui conditionne largement les pratiques sportives. Or en dépit de l'obligation de mise en accessibilité des ERP portée par la loi de 2005, l'ensemble des installations sportives est encore loin d'être accessible à tous.

Selon les données fournies par le DATA ES, en Pays de la Loire 14 834 installations sont déclarées accessibles aux personnes en situation de handicap, soit 65,6 % du parc total d'équipements régional<sup>57</sup>. Toutefois ce taux relativement élevé doit être nuancé, car la mise en accessibilité des équipements sportifs concerne les personnes à mobilité réduite (PMR), qui ne représentent pas l'ensemble des personnes en situation de handicap. De plus, seule l'aire de pratique est en général véritablement accessible aux personnes en situa-

<sup>56</sup> [https://www.loire-atlantique.fr/44/sport/l-aide-aux-clubs-sportifs-et-aux-structures-accueillant-des-personnes-en-situation-de-handicap/c\\_1301546](https://www.loire-atlantique.fr/44/sport/l-aide-aux-clubs-sportifs-et-aux-structures-accueillant-des-personnes-en-situation-de-handicap/c_1301546)

<sup>57</sup> À noter que le DATA ES n'est plus mis à jour régulièrement par les services de l'État et manque d'actualisation.

tion de handicap, et non les espaces annexes comme les vestiaires, les tribunes ou les sanitaires. De fait, peu d'équipements sportifs sont entièrement accessibles à toutes les personnes en situation de handicap. D'autre part, les financements destinés à la mise en accessibilité des équipements sportifs ne sont pas toujours mobilisés.

S'agissant enfin des transports, 24 % des communes des Pays de la Loire ne sont pas desservies par transport en commun. Ces communes se localisent en Sarthe, Maine-et-Loire et en Vendée où certaines communes ne sont pas desservies non plus par transport à la demande (TAD), tandis que l'ensemble des territoires de la Loire-Atlantique et la Mayenne est couvert par ce mode de transport.

En résumé, en Pays de la Loire comme ailleurs, malgré le nombre d'acteurs engagés et leur volonté d'œuvrer de concert, l'expertise développée, les outils disponibles ou le nombre de parasportifs de haut niveau, les freins demeurent nombreux : peu de lisibilité de l'offre de pratique, répartition territoriale inégale (contraintes de déplacements, renforcement des inégalités...), cloisonnement des acteurs, manque d'accompagnement individuel des publics, problèmes d'accessibilité... Le défi de la mise en synergie et de la coordination des initiatives en faveur de l'activité physique et sportive des personnes en situation de handicap reste à relever.



## 2.4. Favoriser la pratique sportive en entreprise

L'environnement professionnel constitue un espace de vie susceptible d'être investi pour développer la pratique sportive des individus. Plusieurs études<sup>58</sup> ont mis en évidence qu'au-delà des effets positifs généraux de l'activité physique sur la santé des personnes, les bénéfices résultant de la mise en place de programmes en milieu professionnel sont multiples : amélioration de la condition physique (endurance, force, souplesse...), réduction des douleurs musculaires et/ou articulaires, réduction des troubles musculo-squelettiques notamment. Ces bienfaits sont aussi perceptibles sur les indicateurs de bien-être et de qualité de vie au travail (moral des salariés, confiance en soi, niveau de stress), ce qui induit des bénéfices indirects (réduction des arrêts maladie et accidents de travail, réduction des dépenses de santé notamment).

Malgré ces bénéfices reconnus, **moins d'une entreprise sur cinq (18%) proposerait des activités physiques ou sportives à ses collaborateurs**, avec des initiatives qui semblent plus ponctuelles que pérennes. **Moins d'un salarié sur huit (13%) déclarerait ainsi pratiquer du sport sur son lieu de travail**<sup>59</sup>.

Les freins identifiés sont nombreux, que ce soit le manque de temps (équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle), une offre jugée inadaptée, le manque d'infrastructures (vestiaires, douches...), les difficultés d'organisations internes (horaires, réunions, déplacements...), le coût économique induit (réel ou supposé), ou encore des freins d'ordre psychologique ou organisationnel.

Le principal défi est celui du « passage à l'acte », en particulier pour les PME et TPE (96% des entreprises françaises). La question de l'accompagnement des entreprises se pose donc, notamment en matière d'informations et de diffusion d'outils. Certains facteurs-clés de réussite ont pu être identifiés, parmi lesquels l'impulsion des dirigeants, la mobilisation d'une ressource au sein de l'entreprise chargée du pilotage du projet, la sensibilisation des salariés, la co-construction avec les intéressés, les partenaires sociaux et les différents services de l'entreprise, la définition d'une offre diversifiée répondant aux attentes exprimées, la mise en place d'outils de suivi, la définition d'une phase-pilote et enfin une évaluation de l'expérimentation.

Les acteurs intervenant dans ce secteur d'activité sont nombreux : prestataires privés (gestionnaires de centres de remise en forme, agences événementielles, coachs sportifs, start-ups...), organisations patronales ou syndicales et acteurs sportifs (clubs, éducateurs sportifs) peuvent ainsi proposer une gamme étendue de services sportifs selon les besoins recensés<sup>60</sup>.

Au niveau sportif, la Fédération Française du Sport d'entreprise (FFSE) a été créée afin d'accompagner l'essor de ces pratiques. L'Île-de-France constitue de loin la région la plus dynamique en la matière, ce qui s'explique par la densité de population, mais aussi par la présence en région parisienne de nombreux sièges sociaux de grandes entreprises<sup>61</sup>.

---

58 Voir par exemple : ONAPS (2017), *la promotion et la mise en œuvre de programmes d'activité physique et de lutte contre la sédentarité en milieu professionnel* ou LE MANCQ F, FRENKIEL S, BEJARANO I., (2012), *Les activités physiques et sportives et la santé des salariés sur le lieu de travail - Etat des lieux et préconisations* - Centre Maurice Halbwachs, UMR 8097, CNRS-EHESS-ENS ou REGIONAL PUBLIC HEALTH, (2012). *A guide to promoting health and wellness in the workplace* ou encore GOODWILL MANAGEMENT (2015). *Étude de l'impact économique de l'activité physique et sportive sur l'entreprise, le salarié et la société civile, pour le MEDEF et le Comité National Olympique et Sportif Français*.

59 Étude « sport en entreprise » MEDEF, CNOSF, Ministère des sports, Union Sport & Cycle, présentée lors des Assises du sport en entreprise 2017.

60 On peut signaler que l'AFNOR propose aux entreprises, administrations et autres organisations, un guide de bonnes pratiques pour la mise en place d'activités physiques et sportives en milieu professionnel, comme la mise à disposition d'équipements sportifs, la création d'une association sportive en interne, l'installation de douches... : AFNOR SPEC S52-416, octobre 2021.

61 À partir du double constat que de nombreux salariés souhaitent la mise en place d'une activité physique et sportive dans leur entreprise, et qu'une majorité de chefs d'entreprise ignore vers quel acteur se tourner, la Fédération Française du Sport d'entreprise a lancé fin 2021 la plateforme @Work. Elle permet de mettre en relation les entreprises avec des opérateurs proposant des activités sécurisées et encadrées par des éducateurs sportifs diplômés.

D'autres fédérations sportives proposent une offre de pratique « en entreprise ». Historiquement calquée sur l'offre traditionnelle proposée en club (championnat corporatif par exemple), cette offre prend désormais des formes variées afin de s'adapter aux motivations des pratiquants et des employeurs, suivant les objectifs recherchés (bien-être, management, team-building...).

Malgré cette dynamique, la pratique sportive en entreprise reste encore plutôt l'apanage des grandes entreprises du secteur tertiaire, notamment dans les zones urbaines denses.

## EXEMPLE D'INITIATIVE : LE PROJET « PLAT'FORME HARMONIE MUTUELLE »

Le projet « **Plat'Forme Harmonie Mutuelle** » est un dispositif de mutualisation d'activités physiques et sportives à destination des entreprises et des publics en situation professionnelles. Dans cette optique, le projet développe un calendrier de cours réguliers d'activités physiques et sportives (au moins 2 fois par semaine) sur le temps de pause méridien (12h15-13h45) sur la commune de Pont-Château (Loire Atlantique).



Il est né de la volonté d'un acteur sportif (la Ligue Pays de la Loire du Sport d'Entreprise), d'acteurs privés (MEDEF 44 et le CERPS - Club des Entrepreneurs de la Région de Pont-Château-Saint-Gildas-des-Bois) et d'une municipalité (Ville de Pont-Château) de mettre en place un dispositif physique et sportif à destination des entreprises privées et publiques du territoire de la Communauté de communes de Pont-Château-Saint Gildas des Bois (Loire-Atlantique).

### 2.5. Veiller à l'égalité femmes-hommes dans la pratique des APS et leur encadrement

En France, les femmes ont deux fois moins accès que les hommes à la pratique sportive dans certains territoires. Le taux de licenciées féminines dans certaines fédérations sportives atteint à peine 4%, et seulement 20% des femmes qui pratiquent du sport le font dans un club. Si la pratique sportive régulière reste encore majoritairement masculine<sup>62</sup>, depuis quelques années elle progresse toutefois sensiblement chez les femmes tout en restant stable avec l'âge, à la différence de celle des hommes qui tend à régresser au cours de la vie. À l'inverse, les écarts entre femmes et hommes sont particulièrement marqués parmi les plus jeunes<sup>63</sup>.

62 Pratique licenciée : 10 millions de licences masculines en 2017 contre 6 millions de licences féminines ; Déclaration de pratique : 50% des hommes contre 45% des femmes ont déclaré avoir pratiqué au moins une activité physique ou sportive en 2015.

63 INSEE PREMIERES N°1675, (2017), Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes.

La féminisation du sport fait l'objet d'une politique volontariste des pouvoirs publics au niveau national ; il s'agit de développer la pratique sportive des femmes, notamment dans les quartiers sensibles, de promouvoir le sport féminin dans les médias et de favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités au sein des institutions sportives, tant dans les fonctions techniques qu'administratives. Il s'agit aussi de lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes, pour aboutir à valoriser les bénéfices de la mixité dans le sport. Tant qu'un environnement sûr, accueillant et équilibré dans l'égalité femmes-hommes n'est pas assuré, il est difficile pour les femmes de s'insérer dans le secteur sportif en tant qu'encadrantes ou dirigeantes.

Dès 2006, quatre fédérations sportives se sont engagées dans la définition d'un plan de féminisation : le football, le handball, le basket-ball et le cyclisme. Ces pionnières ont été imitées par plusieurs autres dans les années suivantes, avant que toutes les fédérations ne soient dans l'obligation de se doter d'un plan de féminisation concernant la pratique sportive, l'encadrement, la formation et l'arbitrage.

La déclinaison territoriale des plans fédéraux de féminisation doit être poursuivie, pour donner la possibilité à toute femme de pratiquer le sport de son choix quel que soit le territoire, sans barrière de genre, dans un but de santé et de bien-être ou de pratique compétitive.

En ce qui concerne l'accès des femmes aux fonctions d'arbitre, si leur présence est satisfaisante au niveau départemental, plus le niveau s'élève, moins les femmes sont représentées. Ce déficit serait lié au fait qu'au-delà du niveau départemental, l'engagement arbitral nécessite plus de déplacements de longue durée. Des mesures pratiques doivent être imaginées pour y remédier, mais il importe aussi d'agir sur certaines représentations pour favoriser l'engagement des femmes dans ces fonctions.

À noter que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes figure parmi les nouvelles thématiques ajoutées au contrat de plan État-Région 2021-2027.

### La lutte contre les stéréotypes et les discriminations dans le sport liés au genre constitue un enjeu de citoyenneté

Les capacités à occuper certaines responsabilités sont encore trop souvent associées à des qualités considérées comme masculines (telles que le leadership, l'autorité ou le charisme). Des outils à l'intention des formateurs aux qualifications de l'encadrement sportif ont été élaborés pour combattre les stéréotypes et les discriminations, ils sont aussi mobilisables par les fédérations sportives et les acteurs du sport.

L'évolution des représentations passe aussi par des campagnes de sensibilisation et la diffusion d'informations sur les conséquences juridiques d'actes discriminatoires. Ces démarches doivent être relayées méthodiquement sur le plan local, pour parvenir à toucher tous les acteurs de terrain.





# CHAPITRE III

Le développement  
durable des pratiques  
physiques et sportives  
dans les territoires  
Ligériens



## 1. ADAPTER LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES AUX IMPÉRATIFS ENVIRONNEMENTAUX

---

Les marques du changement climatique et ses conséquences néfastes sont de plus en plus visibles dans le monde. En Pays de la Loire, la modélisation climatique prévoit une hausse des températures annuelles moyennes comprise entre 0,8 et 1,4°C à l'horizon 2030, selon les différents scénarios du GIEC. Cette hausse devrait être plus marquée en été, avec des écarts de température pouvant atteindre 1,8°C dès 2030 sur la Vendée et la Loire Atlantique. Ce réchauffement est la conséquence directe de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, qui ont avoisiné 33 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2012, soit 7 % des émissions nationales<sup>64</sup>.

Issue des accords de Paris, la stratégie nationale pour l'énergie et le climat affiche un objectif de neutralité carbone à horizon 2050 (équilibre entre les émissions et les absorptions de GES).

L'adaptation aux changements climatiques est particulièrement nécessaire en Pays de la Loire, du fait notamment de l'exposition du territoire aux risques naturels (inondations, submersions marines sur le littoral, incendies...), de l'urbanisation d'une partie du littoral, des enjeux de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et de l'impératif de réduction de l'artificialisation des sols.

Comme l'ensemble des activités humaines, le sport est impacté par le dérèglement climatique, et doit s'adapter aux impératifs environnementaux qui en découlent. Parmi les recommandations du rapport rendu par le WWF pour le ministère des Sports en juillet 2021, les suivantes semblent s'imposer :

- Intégrer des exigences environnementales dans les divers aspects du sport, tant dans l'organisation des événements sportifs, l'attribution de financements, qu'au niveau des règlements sportifs ;
- Accompagner la transition écologique du sport en fournissant les outils appropriés pour mieux évaluer et réduire l'impact des activités sportives sur l'environnement ;
- Inclure l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les contenus pédagogiques des fédérations sportives ;
- Imposer des prescriptions environnementales aux organisateurs d'événements sportifs en région ainsi qu'à leurs partenaires, leurs fournisseurs et leurs sponsors. Profiter de ces rassemblements pour sensibiliser le public, et recommander des comportements appropriés.

S'agissant des équipements sportifs, on peut noter que **la moitié des 60 000 salles de sports collectifs en France ont été construites avant 1987**, avec des matériaux inadaptés pour faire face aux fortes températures. Les cahiers des charges liés à la construction et à la rénovation de ces équipements devraient donc intégrer ces nouvelles contraintes à l'avenir. À noter que dans le cadre du plan « France Relance », le gouvernement a dégagé une enveloppe de 122 millions d'euros pour le sport, dont une partie vise à accompagner la rénovation énergétique des équipements sportifs. Un budget de 50 millions d'euros géré par l'Agence nationale du Sport est en cours de déploiement. Il permettra de subventionner des projets de rénovation

---

<sup>64</sup> Selon le Rapport de l'impact du changement climatique sur le sport en France (WWF pour le ministère des Sports, juillet 2021), la fréquence des canicules devrait doubler d'ici à 2050, avec deux scénarios possibles :

- Une augmentation de +2°C à horizon 2050, si les accords de Paris sont respectés, avec les conséquences suivantes : en moyenne 24 jours en plus en France à +32° (température à partir de laquelle la pratique sportive est déconseillée, donc près d'un mois d'APS par an en moins pour les Français).
- Une augmentation de +4°C dans le cas contraire, se traduisant par 66 jours en plus en France à +32° en moyenne, donc jusqu'à 2 mois d'APS par an en moins pour les Français. Par ailleurs, le niveau de la mer pourrait s'élever d'un mètre ou plus, avec une érosion côtière et des inondations menaçant les activités nautiques, obligeant à relocaliser 130 des 500 clubs de voile situés sur le littoral.

énergétique d'équipements sportifs structurants (gymnases, piscines, salles spécialisées, etc.) portés par des collectivités territoriales et leurs groupements. 33 projets ont été retenus pour 25 millions d'euros, dont un seul est situé en Pays de la Loire. Il s'agit de la rénovation et de l'extension du complexe sportif du Petit-Bois à Trélazé (Maine-et-Loire).

La crise sanitaire a induit des modifications de comportements individuels qui pourraient perdurer, avec notamment une préférence pour la pratique de proximité, et une recherche de réduction des temps de transport. Selon une étude internationale menée par l'équipementier Reebok, la France arrive en 3<sup>e</sup> position des pays les moins adaptés à la pratique sportive éco-responsable. Cette situation s'explique notamment par un taux d'utilisation du vélo encore faible par rapport aux autres pays (3%), un indice de pollution parmi les plus élevés du classement (64,64) ainsi qu'un faible volume de recherches en lien avec le sport durable. Selon cette étude, Nantes relève de la catégorie des villes les plus écoresponsables pour l'exercice physique, et présente l'un des indices de pollution le plus faible.

Enfin, dans le registre des engagements associatifs vertueux, on peut citer la formalisation récente de la stratégie RSE de l'Automobile Club de l'Ouest, l'un des acteurs sportifs ligériens majeurs, organisateur notamment des 24h du Mans. En 2021, l'ACO a formalisé ses engagements en faveur du développement durable autour d'enjeux principaux : contribuer à la neutralité carbone en réduisant ses émissions de CO<sub>2</sub>, en ayant recours à l'hydrogène et en soutenant des projets durables et s'engager dans une gestion durable des ressources, visant à minimiser l'impact territorial des circuits, des événements et des produits.

## 2. FAVORISER LES MOBILITÉS ACTIVES AU QUOTIDIEN, NOTAMMENT L'USAGE DU VÉLO

---

En 2019, le vélo représentait 2,7% des déplacements, une part stable depuis 2008. Le plan « Vélo et mobilités actives » présenté en septembre 2018 par le gouvernement vise à tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens, **afin d'atteindre 9% en 2024**. Dans le cadre du plan « France Relance », le Gouvernement a réaffirmé l'objectif de développement des modes de déplacement actifs et des nouvelles mobilités en consacrant 200 millions d'euros en faveur du vélo. Étalés sur deux ans, ces investissements visent à accompagner le développement d'infrastructures cyclables, telles que des pistes et des stationnements sécurisés, et à résorber les discontinuités d'itinéraires.

Du fait de sa configuration géophysique adaptée et des résultats déjà acquis dans ce domaine, la région doit accorder une priorité au développement de la pratique du vélo, même si dans les zones peu denses ou mal desservies, l'usage de la voiture reste parfois incontournable<sup>65</sup>. La crise sanitaire a eu des effets contrastés sur les modes de mobilité : nombre de personnes ont privilégié le vélo pour leurs déplacements, notamment entre le domicile et le lieu de travail, générant une augmentation très significative de l'utilisation des infrastructures cyclables (**+27% après le premier confinement**). Mais dans le même temps, d'autres se sont détournés des transports collectifs perçus comme des lieux potentiels de contamination, pour se retourner vers la voiture individuelle, dont l'utilisation semble retrouver voire dépasser les niveaux atteints antérieurement.

**En Pays de la Loire, le taux de motorisation (pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture) demeure supérieur à la moyenne nationale (87%, contre 84%), et l'usage de l'automobile est plus important qu'au niveau national (78% des déplacements domicile-travail, 2<sup>e</sup> région après la Bretagne). 7% des Ligé-**

---

<sup>65</sup> La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a instauré une nouvelle gouvernance des mobilités locales. Dans ce cadre, le schéma-type d'organisation de la compétence « mobilité » est axé autour de la Région, autorité organisatrice des mobilités régionales en charge du maillage du territoire, mais aussi de l'intercommunalité, autorité organisatrice des mobilités locale en charge de la proximité.

**riens utilisent les transports en commun et 2,8% les vélos**, y compris les VAE (première région française en 2017 à ce titre)<sup>66</sup>.

Dans ce contexte, **l'incitation des habitants de la région à l'écomobilité** doit être renforcée, selon la feuille de route régionale qui a été adoptée en 2021. Cela suppose de poursuivre l'aménagement d'infrastructures cyclables durables et sécurisées (itinéraires cyclables en rabattement vers les gares, les points d'arrêts de transports en commun, et les points générateurs de flux de déplacement tels qu'établissements scolaires, aires de covoiturages, etc.), et d'une manière générale de favoriser les modes de déplacements actifs. Une attention particulière doit être accordée à l'intermodalité (passage d'un mode de déplacement à un autre) et à la sécurisation des parcs de stationnement pour les vélos, dont le vol est trop fréquent (avec comme exemple la création d'une conciergerie pour les vélos à Angers). Plus largement, la mise en œuvre de solutions innovantes pour favoriser les mobilités douces selon les caractéristiques des territoires est à encourager<sup>67</sup>.



Le déploiement d'infrastructures cyclables sur tous les territoires urbains, périurbains et ruraux doit être aidé, l'objectif étant d'encourager l'usage du vélo pour passer de 3% de part modale en 2020 à 12% en 2030 et à 15% en 2050. Il s'agit notamment de relier dans les meilleures conditions de sécurité des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux.

Enfin, la mise en place d'aides ciblées pour l'acquisition d'un vélo, notamment à assistance électrique, peut contribuer à lever un frein financier, et à diffuser une culture du vélo<sup>68</sup>. Les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer pour favoriser la mobilité active au quotidien, assurant la sécurité autour des modes de déplacement actifs.

Le développement de la pratique du vélo en Pays de la Loire revêt également une dimension économique et touristique forte. La région se situe en effet au carrefour de trois grands itinéraires cyclables : la Loire à Vélo (EuroVelo 6), qui est la 1<sup>re</sup> destination cyclotouristique de France, la Vélodyssée (EuroVelo 1) et la Vélo Francette, sans oublier la Vélobuissonnière et la vallée du Loir à vélo<sup>69</sup>. Un Schéma régional des véloroutes des Pays de la Loire a été validé en 2016, et réalisé à 85% au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

66 Source : Équipement automobile des ménages en 2017 et INSEE, Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-52> et [https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012694#tableau-TCRD\\_001\\_tab1\\_regions2016](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012694#tableau-TCRD_001_tab1_regions2016)

67 On peut mentionner à cet égard l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD (France Mobilités et ADEME), qui a pour but de favoriser l'innovation dans les mobilités, afin de réduire la fracture sociale et l'impact environnemental des déplacements. Depuis 2018, 7 projets régionaux ont été retenus, comme « Bougeons mieux en Haute Mayenne » (lauréat en 2018).

68 Voir à ce sujet le guide de l'ADEME : « Développer la culture vélo dans les territoires ».

69 La Vélodyssée est une véloroute qui traverse la Bretagne et longe l'Atlantique jusqu'à la Côte basque sur 1200 kms. Dans les Pays de la Loire, elle traverse la Loire-Atlantique et la Vendée. Une étude sur la fréquentation de la Vélodyssée en Loire-Atlantique réalisée en 2018 souligne son potentiel en tant que pratique itinérante. Les retombées économiques ont été estimées à 6,8 M€ par an, soit 25 000€ du km/an, et le retour sur investissement aurait été obtenu en 2 ans. Des axes d'amélioration ont été avancés, notamment la création de boucles connectées à l'itinéraire Vélodyssée pour favoriser l'excursion à la journée pour les résidents, la facilitation de la pratique familiale avec enfants, ou encore la promotion de l'itinéraire à l'international.

Or, le renouveau du vélo est perceptible aussi à travers **l'engouement que suscitent désormais les voyages en itinérance**. Selon une étude publiée par SportHeroes et l'Union Sport et Cycle en juillet 2021, cette pratique séduit fortement les utilisateurs de l'application, puisque 10% en ont fait l'expérience au cours des 12 derniers mois et que 26% souhaitent voyager de cette manière à l'avenir. Une expérience qui séduit toutes les tranches d'âges.

### 3. FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LE BÉNÉVOLAT EN PAYS DE LA LOIRE

---

Au niveau national, la part des adultes engagés dans le bénévolat est estimée entre 19 et 22 millions de personnes et représenterait 1,4 million d'ETP<sup>70</sup>. Ces chiffres, plus élevés que ceux des précédentes enquêtes de l'INSEE, laisseraient penser que le bénévolat augmente depuis les années 2000. On observe de surcroît une évolution du bénévolat, qui tend à se féminiser (il y a désormais autant de femmes bénévoles que d'hommes) et à se rajeunir. Entre 2016 et 2019, une augmentation de l'engagement bénévole des moins de 35 ans a ainsi été observée, tandis que le nombre de bénévoles de plus de 65 ans est en recul. En revanche, cette dernière catégorie effectue un volume de bénévolat plus important et de manière plus régulière, tandis que chez les plus jeunes, le bénévolat est plus occasionnel. Toutefois, selon une étude récente de l'INJEP, l'engagement bénévole des jeunes dans le sport serait en diminution depuis 2017<sup>71</sup>.

S'agissant des Pays de la Loire, une étude menée par le réseau Recherches et Solidarités donne quelques repères et chiffres-clés sur le poids des associations et du bénévolat<sup>72</sup>. Selon elle, entre **77 000 et 85 000 associations** sont considérées comme actives en Pays de la Loire, et elles accueillent entre **700 000 et 750 000 bénévoles**, dont 300 000 de manière régulière.

Le nombre d'associations a progressé de **+3,5% par an en moyenne** entre 2014 et 2019 ; on comptait ainsi **24 associations pour 1000 habitants** en Pays de la Loire contre 23 en France métropolitaine. Pour autant, les Pays de la Loire ont enregistré une baisse historique du nombre de création d'associations en 2019/2020, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire.

**En Pays de la Loire, le sport est le secteur où l'on trouve le plus d'associations**, à égalité avec le secteur des loisirs et de la vie sociale : près de 20 000 d'entre elles (22%), œuvraient dans le domaine du sport en 2019. C'est aussi le second secteur qui crée le plus d'associations, derrière la culture. Ce dynamisme du mouvement sportif associatif constitue une spécificité régionale, qu'il convient de cultiver.

La mise sous cloche du secteur sportif durant les périodes de confinement, les nouvelles habitudes de vie prises durant cette période, et les contraintes supplémentaires dues à la gestion de la crise sanitaire font craindre un effritement de l'engagement bénévole dans le champ du sport. Cette inquiétude, partagée par de nombreux acteurs, oblige à réfléchir à de nouvelles formes de valorisation de l'engagement dans le champ du sport.

Parmi les mesures susceptibles de conforter le bénévolat, les suivantes méritent d'être mentionnées : la modernisation de la fonction de dirigeant associatif, la simplification du quotidien (avec notamment la digitalisation des démarches administratives), le développement des compétences des bénévoles par la formation, le soutien à la féminisation du bénévolat et le renforcement du statut du bénévole.

---

<sup>70</sup> Source enquête IFOP 2019 et CSA 2017.

<sup>71</sup> INJEP - CREDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse. L'étude révèle qu'en 2021, le sport arrive toujours en tête des domaines dans lesquels les jeunes s'engagent (31 % des répondants), mais qu'il accuse un recul de 4 points entre 2020 et 2021, et de 7 points depuis l'édition 2017 du baromètre.

<sup>72</sup> Association en région, Repères et chiffres-clés 2021, Pays de la Loire, Recherches et Solidarités.

# LA FONDATION RÉGIONALE DU BÉNÉVOLAT EN PAYS DE LA LOIRE

---

Les Pays de la Loire comptent parmi les régions les plus dynamiques en matière de bénévolat. Pour encourager et valoriser l'engagement de ses résidents, la Région a soutenu la création d'une Fondation régionale consacrée au bénévolat.



En lien avec le monde économique, elle a pour objectifs de promouvoir et de valoriser le bénévolat et le monde associatif, de développer et diffuser la culture du bénévolat sur le territoire des Pays de la Loire et d'impulser une réflexion académique sur les enjeux liés au bénévolat. La jeunesse, la ruralité et l'innovation figurent parmi ses thématiques de travail prioritaires.

## 4. SOUTENIR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

---

Selon une étude sur la maturité numérique des fédérations sportives réalisée par CNOSF, 82% des fédérations interrogées envisagent le numérique comme une opportunité de développement ou estiment s'être déjà bien approprié le numérique, 86% d'entre elles proposent la prise de licence via internet, et 68% disposent d'un espace licencié en ligne. Pour autant, seules un tiers d'entre elles s'appuient sur les données « licenciés » pour mettre en place une stratégie de fidélisation et de recrutement.

Plusieurs start-ups de la SportTech française ont édité un Livre blanc<sup>73</sup> pour fournir aux fédérations et à leurs clubs les outils pour favoriser leur transformation numérique. Trois axes sont proposés :

- **La digitalisation du bureau**, afin de faciliter la gestion quotidienne de l'association sportive, répondre au déficit de bénévoles et alléger la gestion de tâches chronophages.
- **La digitalisation du terrain** : les auteurs visent ici le suivi du parcours du sportif grâce à l'agrégation de nombreuses données personnelles. Il s'agit de faciliter l'interaction entre les membres du club, et d'améliorer le suivi de la très haute performance grâce à l'exploitation des données et l'individualisation des parcours. Cela implique notamment de renforcer les liens entre le sport amateur et le sport professionnel.
- **La connexion entre les acteurs** : les auteurs soulignent que 98% des 18-24 ans possèdent aujourd'hui un smartphone. Créer une communauté digitale autour du club permet de faire vivre l'association, susciter l'engagement des membres, fluidifier la communication, favoriser son rayonnement et en mettre en valeur ses actions et ses partenaires. Cette action qui peut faire progresser sa communauté est valorisable auprès des sponsors. Un cercle vertueux peut ainsi s'instaurer : plus la communauté croît, plus les contenus partagés, commentés et relayés sont nombreux, et plus les partenaires financiers sont prêts à investir pour être présents sur ces emplacements digitaux.

---

<sup>73</sup> « Engager une digitalisation du mouvement sportif », Joinly, MyCoach, BeSport, Juillet 2021.

## 5. PRÉVENIR LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS DANS LES APS

---

L'ampleur des abus et violences dans le sport est difficile à évaluer, et elle a longtemps été sous-estimée. Selon une étude réalisée dans six pays européens et publiée en novembre 2021, les trois quarts des enfants ayant pratiqué un sport auraient été victimes d'abus psychologiques ou physiques, les garçons étant plus susceptibles d'être concernés que les filles. La forme la plus courante d'abus est psychologique, allant de la dépréciation de la part des entraîneurs à l'humiliation pure et simple. Près des deux tiers des 10 000 enfants interrogés ont déclaré avoir subi des violences psychologiques, tandis que 44% ont été victimes de violences physiques<sup>74</sup>. S'agissant des violences sexuelles, plus de 400 signalements sont parvenus à la cellule mise en place par le ministère des Sports en décembre 2019. Dans la plupart des cas, les victimes sont des femmes, la majorité (82 %) étant mineures au moment des faits.

Devant la multiplication des cas de violences, de discriminations et d'incivilités dans le sport (VIDS), quatre objectifs ministériels ont été affichés en matière de prévention :

- Prévenir toutes les formes de discriminations (racisme, antisémitisme, sexisme ordinaire...) ;
- Prévenir la banalisation des incivilités et des violences physiques et psychologiques (bizutage, harcèlement physique et cyber harcèlement) ;
- Prévenir les violences sexuelles, et mieux accompagner les victimes ;
- Prévenir les récidives d'incivilités, notamment en responsabilisant les auteurs et en les guidant dans une démarche de réparation.

Ces objectifs doivent faire l'objet d'une déclinaison régionale, en tenant compte des spécificités de chaque territoire. Quelle que soit son activité et les modalités de sa pratique, en club ou en autonomie, le pratiquant jeune ou adulte doit pouvoir évoluer dans un cadre sécurisé. Par ailleurs, le contrat d'engagement républicain auquel doit désormais souscrire toute association qui sollicite une subvention constitue une opportunité pour sensibiliser davantage le monde associatif à la nécessité de respecter les grands principes d'égalité, de non-discrimination et de prévention de la violence physique ou verbale<sup>75</sup>.

### 5.1. Accroître la prévention et la répression

Au niveau national, une campagne de sensibilisation et de prévention des violences dans le sport a été lancée en 2021, des dispositifs de signalement ont été mis en place et un « kit de prévention » a été élaboré par le ministère.

Par ailleurs, la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a instauré de nouvelles mesures visant à renforcer les obligations d'honorabilité auxquelles sont soumises les personnes qui enseignent le sport contre rémunération ou qui encadrent à titre bénévole, dans le souci de protéger davantage les pratiquants, en particulier les mineurs<sup>76</sup>.

Ainsi l'interdiction d'exercice susceptible d'être appliquée aux personnes qui ont été condamnées pour l'un

---

<sup>74</sup> Étude portant sur 6 pays européens (Autriche, Belgique, Allemagne, Roumanie, Espagne, Grande-Bretagne), *The Centre for child protection and safeguarding in sport*, Edge Hill university research center, nov. 2021.

<sup>75</sup> Le contrat d'engagement républicain, issu de l'article 12 de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, a été approuvé par le décret du 31 décembre 2021. Il comporte les 7 engagements suivants : respect des lois de la République ; liberté de conscience ; liberté des membres de l'association ; égalité et non-discrimination ; fraternité et prévention de la violence ; respect de la dignité de la personne humaine ; respect des symboles de la République.

<sup>76</sup> Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, article 64.

des motifs prévus par la loi<sup>77</sup> a été étendue aux juges et arbitres fédéraux, au personnel surveillant les baignades et les piscines d'accès payant, ainsi qu'aux personnes susceptibles d'intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives. Cette extension résulte de la prise de conscience que le risque de comportements inappropriés ou délictueux peut provenir de toute personne qualifiée intervenant auprès de pratiquants sportifs, et qu'il importe de s'en prémunir en écartant celles qui ont déjà fait l'objet d'une condamnation. En outre, le registre des condamnations incompatibles avec l'exercice de l'activité d'éducateur ou d'entraîneur est élargi, l'article L. 219-9 du code du sport disposant à présent que « *nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive s'il a été définitivement condamné par le juge pénal pour crime ou délit à caractère terroriste* ».

L'autorité administrative peut donc prononcer à l'encontre de toute personne dont le maintien en activité constituerait un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants une interdiction d'exercer, à titre temporaire ou définitif, qui a été étendue à une gamme plus large d'intervenants dans le domaine du sport<sup>78</sup>. Pour que cette démarche préventive soit effective, il importe que l'information relative à ces mesures d'interdiction puisse être partagée avec les responsables associatifs et les élus locaux concernés, dans le respect du droit des personnes.

En outre, le représentant de l'Etat peut prononcer le retrait de l'agrément accordé à une association sportive qui emploierait des personnes ne satisfaisant pas aux obligations de qualification et d'honorabilité prévues par le code du sport. Il peut aussi suspendre ou retirer l'agrément si les activités de l'association - ou les modalités selon lesquelles elle les poursuit - méconnaissent le contrat d'engagement républicain qu'elle a souscrit. Il doit informer de sa décision la fédération à laquelle l'association sportive est affiliée, ainsi que le maire de la commune où se situe le siège social de l'association dont l'agrément est suspendu ou retiré, et le président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ici encore, le partage de l'information apparaît comme un élément essentiel en termes de mobilisation et de prévention. Il conviendra aussi de s'assurer de la diffusion de cette information encore peu connue.

En Pays-de-la-Loire, la DRAJES a entrepris en lien avec la Région une action de sensibilisation et de prévention sur les violences sexuelles dans le sport, organisée à l'intention de tous les éducateurs sportifs et financée en 2021 sur crédits de l'ANS. Un appel à projets « Prévention des violences sexuelles dans le sport » a été lancé en mai 2021. Un plan de formation à l'attention des encadrants des Pôles a aussi été élaboré (cf. *infra*).

## 5.2. Renforcer les actions de sensibilisation et de formation

Le code du sport précise que « *les fédérations agréées assurent (...) la formation et le perfectionnement des arbitres et juges de leurs disciplines* ». Il est à présent indiqué que leur formation « *intègre également une sensibilisation ou une action de prévention sur les principes de la République, la laïcité ainsi que la prévention et la détection de la radicalisation* »<sup>79</sup>.

En outre, la loi a ajouté au code du sport un article qui dispose que « *les programmes de formation aux professions des activités physiques et sportives comprennent un enseignement sur les principes de la République, la laïcité et la prévention ainsi que la détection de la radicalisation* »<sup>80</sup>. Cette injonction s'adresse en priorité aux organismes qui forment les professionnels des APS, et notamment le CREPS, mais aussi d'une manière plus générale à tous ceux qui mènent une action de formation dans le secteur du sport. Les associations, qui doivent désormais souscrire un contrat d'en-

---

77 A l'article L. 219-9 du code du sport en particulier.

78 Code du sport, article L. 212-13.

79 Code du sport, article L. 211-3, complété par l'article 65 de la loi du 24 août 2021.

80 Code du sport, article L. 211-8.

gagement républicain pour être subventionnées, sont tenues d'en informer leurs membres par tout moyen<sup>81</sup>. Il est clair en effet que si le respect des principes républicains incombe au premier chef aux instances dirigeantes et aux encadrants, il s'applique aussi à tous les membres de l'association en tant que citoyens actifs et vigilants.

---

*81 Par ce contrat, instauré par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (art. 63), l'association s'engage :1° à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République (...); 2° à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République; 3° à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public. Les engagements à souscrire, au nombre de sept, ont été précisés par le décret du 31 décembre 2021, qui indique que les éventuels manquements commis par les dirigeants, les salariés, les bénévoles ou les adhérents de l'association sont imputables à cette dernière.*

## **UN TRAVAIL PARTENARIAL POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES, LES INCIVILITÉS ET LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT (VIDS) EN LOIRE-ATLANTIQUE.**

En Loire-Atlantique, une cellule départementale de prévention et de lutte contre les incivilités, violences et discriminations est à l'écoute des dirigeants de clubs, des organisateurs de manifestations et des élus locaux pour tout ce qui concerne les incivilités et la violence dans le sport. Elle peut être informée de façon préventive par les clubs organisateurs de toute rencontre sportive pressentie comme comportant des risques de violence, ou après un incident survenu lors d'une manifestation. Elle intervient en matière de conseil et, si besoin, alerte les autorités compétentes pour déclencher des moyens de protection complémentaire.

En 2016, l'État, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, l'association des maires de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et le mouvement sportif représenté par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Loire-Atlantique ont signé une charte dans le but d'agir ensemble contre les comportements violents, sexistes, homophobes, racistes, xénophobes, discriminatoires et, de manière générale, tout agissement contraire aux valeurs et à l'éthique du sport.

Cette charte s'accompagne d'un plan d'actions structuré autour de cinq axes : le suivi en amont et en aval des événements attendus ou recensés en matière de VIDS (via notamment l'utilisation de fiches de signalement) ; la sensibilisation et la responsabilisation des acteurs du mouvement sportif (outils de prévention, guide méthodologique, modules de formation) ; l'accompagnement personnalisé des victimes et des différents acteurs impactés (écoute, conseil et accompagnement via notamment la présence de psychologues du sport), le développement d'actions de médiation et, enfin, la communication vers les usagers et le grand public via notamment la mise en place de la fiche :

### **« UN CLIC POUR PRÉVENIR OU LE DIRE ».**

Le suivi de ce plan d'action est assuré à un double niveau par un comité de pilotage institutionnel et une cellule technique, permettant de garantir l'opérationnalité des actions menées.

En 2021, des sessions de formations ont été mises en place, notamment vers les personnes bénéficiant d'une aide à l'emploi (crédits ANS). La DRAJES des Pays de la Loire et le CREPS ont ainsi travaillé sur le positionnement éthique des éducateurs et des sessions de formation sur la question du consentement ont été mises en place en Loire-Atlantique, à destination des éducateurs et des dirigeants.

En 2021, 90% des affaires que la cellule a eu à traiter concernent des affaires de violences sexuelles. Dans la lignée d'importantes actions engagées au niveau national en début d'année 2020, ces chiffres témoignent d'une libération de la parole sur les affaires de violences sexistes et sexuelles dans le sport, qu'il convient d'accompagner par des dispositifs adaptés.





# CHAPITRE IV

Le sport de haut niveau  
et le sport professionnel



# 1. LE SPORT DE HAUT NIVEAU EN PAYS DE LA LOIRE, UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE

---

## 1.1. Un environnement favorable pour le sport de haut-niveau

Les caractéristiques générales de la région Pays de la Loire offrent un environnement traditionnellement favorable : territoire attractif doté d'une image positive, tissu économique diversifié induisant un dynamisme de l'emploi, taux de pauvreté réduit, bonne couverture en équipements sportifs... Ces atouts se combinent avec un nombre élevé de licences sportives par habitant, qui placent la région en tête de la pratique sportive. Ainsi, malgré les premiers effets de la crise sanitaire, plus d'un million de licences sportives ont été délivrées en Pays de la Loire en 2020<sup>82</sup> soit 26,8 licences pour 100 habitants, contre 22,7 dans l'ensemble du pays.

S'il est encore difficile de mesurer avec précision à quel point ces données positives ont pu être érodées par les effets induits de la crise sanitaire, il n'est guère douteux que la région des Pays de la Loire continue à offrir un terrain propice pour le développement du sport de haut, en dépit de certaines faiblesses déjà identifiées. En vue de conforter ces atouts initiaux, un schéma territorial partagé du sport de haut niveau en Pays de la Loire a été conçu au sein de l'instance régionale de concertation installée en 2018 par la CRCS et pilotée par l'État<sup>83</sup> et la Région. Parallèlement, le CREPS s'est vu confier l'animation de groupes de travail, afin d'élaborer une stratégie de développement du sport de haut niveau en Pays de la Loire. L'ambition a consisté à mieux coordonner et à renforcer l'action de l'ensemble des acteurs du sport de haut niveau sur le territoire – collectivités territoriales, mouvement olympique et sportif, services de l'État, entreprises – afin d'offrir aux sportifs de haut niveau Ligériens les meilleures conditions de réussite et de performance. Ce schéma concerté, qui a fait l'objet d'une réactualisation en 2020, doit évidemment guider le futur projet sportif territorial (voir annexes).

## 1.2. Des points faibles identifiés de longue date

En dépit de ses atouts intrinsèques, la région des Pays de la Loire se situe au dixième rang national et bien en-dessous de la moyenne nationale au regard du ratio « sportifs de haut niveau / population régionale »<sup>84</sup>. Identifiée de longue date, cette relative sous-performance reste quelque peu paradoxale : malgré un nombre important de pratiquants inscrits dans les clubs et plus encore de pratiquants non encadrés, trop peu de sportifs atteignent un haut niveau de performance et obtiennent des résultats significatifs en compétition officielle. D'aucuns l'expliquent par la qualité de vie en région, et un déficit de motivation pour le haut niveau observable chez certains sportifs, entraîneurs ou dirigeants. D'autres considèrent que pour une association sportive, le haut niveau « coûte cher » et rapporte peu, à la différence du sport de masse.

Ce constat doit cependant être nuancé pour certaines disciplines sportives qui se distinguent a contrario par un ratio SHN / nombre de licenciés supérieur à la moyenne nationale. Parmi les disciplines phares de la région figurent la voile, l'équitation ou encore le cyclisme, autant de disciplines qui ont apporté à la région plusieurs médailles olympiques.

S'agissant des flux migratoires de sportifs de haut niveau, le schéma territorial fait état d'une augmentation sensible du nombre de SHN listés en Pays de la Loire qui s'entraînent en dehors de la région (passant de 83 à 166 sur la période 2015-2022). Cet exode des meilleurs éléments pourrait s'expliquer par un déficit de clubs appropriés et de structures d'entraînement adaptées à la haute performance, et correspondre aussi à une évolution favorable du sportif, migrant de la « pépinière » régionale vers des structures d'entraînement de niveau national (INSEP/ pôles France...).

---

82 Répartition des licences et autres titres de participation en 2020, ministère des Sports.

83 DRJSCS devenue DRAJES au 1er janvier 2021.

84 Source : Schéma territorial du sport de haut niveau.

À l'inverse, le nombre de sportifs non-inscrits sur les listes en Pays de la Loire qui s'entraînent dans la région a progressé sensiblement entre 2015 et 2020 (de 125 à 247 sportifs), pour baisser sensiblement les années suivantes (84 sportifs). Ces éléments méritent d'être documentés avec plus de précision, afin d'éclairer leur signification et d'orienter les options stratégiques qui s'offrent à la Conférence régionale du sport : accentuer les efforts dans toutes les disciplines sportives afin d'améliorer le ratio de SHN rapporté à la population ou bien concentrer les efforts sur les sports dans lesquels les Pays de la Loire excellent déjà, afin de pouvoir rejoindre le cercle de la très haute performance, notamment dans la perspective des JOP de 2024. Dans cette dernière option, les structures d'entraînement qui accueillent le plus de sportifs non Ligériens, et qui regroupent des meilleurs talents de la discipline car leur recrutement est inter-régional voire national, pourraient faire l'objet d'un soutien particulier<sup>85</sup>.

### 1.3. Des sportifs de haut niveau en nombre stable, et des résultats réguliers

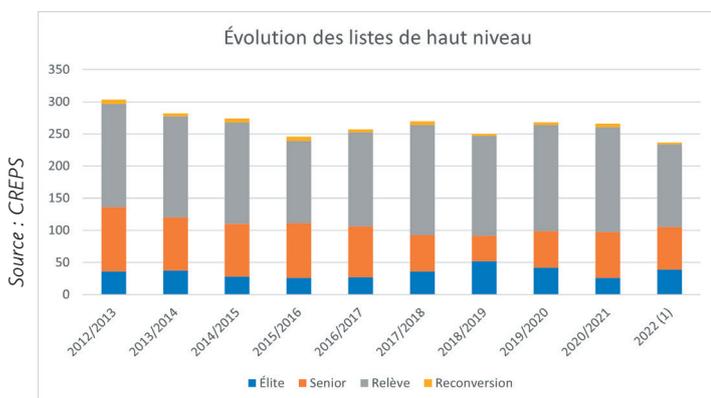
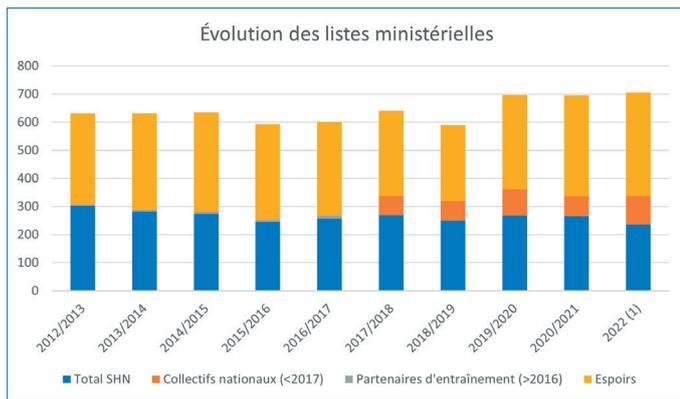
Sur la période 2012-2022, on observe une stabilisation du nombre de sportifs listés dans l'ensemble des catégories (646 en moyenne), mais une diminution régulière du nombre de SHN. Cette baisse s'explique en partie par l'introduction de critères plus rigoureux d'inscription sur les listes et par la constitution récente des « collectifs nationaux », les effectifs de cette liste étant en augmentation constante.

## SPORTIFS DE HAUT NIVEAU LIGÉRIENS

LISTES	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2022 (1)
Elite	36	38	28	26	27	36	52	42	26	39
Senior	100	82	82	85	79	57	40	57	71	66
Relève	161	158	158	128	147	171	155	165	164	129
Reconversion	6	4	6	7	4	6	3	4	5	3
<b>TOTAL SHN</b>	<b>303</b>	<b>282</b>	<b>274</b>	<b>246</b>	<b>257</b>	<b>270</b>	<b>250</b>	<b>268</b>	<b>266</b>	<b>237</b>
Collectifs nationaux (<2017)	0	0	0	0	0	68	70	94	71	101
Partenaires d'entraînement (>2016)	6	7	8	8	12	0	0			
Espoirs	323	342	353	339	332	303	270	335	359	368
<b>Total des sportifs listés</b>	<b>632</b>	<b>631</b>	<b>635</b>	<b>593</b>	<b>601</b>	<b>642</b>	<b>629</b>	<b>697</b>	<b>696</b>	<b>706</b>

(1) À partir de 2022, les listes ministérielles pour les sports d'été paraissent au 1er janvier pour l'année civile en cours. Source : CREPS

<sup>84</sup> Il s'agit notamment de l'IFCE de Saumur et du Pôle d'excellence de parachutisme de Saumur, du Pôle Espoir de volley féminin de Sablé sur Sarthe, du Pôle France de tennis de table de Nantes, du Pôle France jeune de sport automobile du Mans et des Pôles France et Espoir d'aviron de Nantes.



S'agissant des sports représentés, certains se distinguent particulièrement tels que la voile, l'équitation, le parachutisme, l'athlétisme, le roller, le cyclisme, le handball ou le basket, qui relèvent de spécificités régionales marquées.

En ce qui concerne enfin les résultats obtenus par les sportifs Ligériens aux JOP, le nombre des sélectionnés n'a cessé d'évoluer depuis les JOP de Pékin (20 athlètes ligériens dans la délégation française), jusqu'à atteindre 30 athlètes aux derniers Jeux de Tokyo (dont 15 athlètes aux Jeux Paralympiques, chiffre jamais atteint jusqu'ici. La région se classe ainsi au 4<sup>e</sup> rang des régions françaises en nombre de sélectionnés aux Jeux Paralympiques).

À noter aussi que plusieurs autres participants aux derniers JOP ont résidé dans la région au cours de leur carrière, comme les basketteurs français Nando de Colo et Rudy Gobert (formés à Cholet Basket), ou résident sur le territoire sans y être licenciés, comme la pongiste Jia Nan Yuan qui s'entraîne à La Romagne (Maine-et-Loire) tout en étant licenciée à Poitiers<sup>86</sup>.

Avec 7 médailles obtenues dont deux en or, la délégation Ligérienne fait mieux qu'à Londres (4) mais moins bien qu'à Rio (9) ou Pékin (10), avec pourtant une délégation plus importante.

#### 1.4. Le soutien aux sports et aux sportifs de haut niveau

Le sport de haut niveau relève avant tout d'un partenariat entre l'État, qui conduit une politique en faveur de son développement, et le mouvement sportif qui en assume historiquement la responsabilité. Le rôle des collectivités territoriales dans le soutien à l'élite sportive est cependant loin d'être négligeable, les Régions étant celles qui contribuent le plus au fonctionnement du dispositif national en faveur du haut niveau. La plupart d'entre elles participent en effet au financement des structures d'accès au sport de haut niveau, notamment les pôles « Espoirs », qui regroupent les élites sportives régionales.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les CREPS relèvent pour partie de la compétence des régions, et assurent notamment l'accueil et l'accompagnement de sportifs régionaux. Chaque région dispose cependant d'une certaine latitude pour définir la politique qu'elle entend mener en faveur du haut niveau, et surtout pour amplifier les actions qui lui paraissent nécessaires, tout en inscrivant son action dans la doctrine générale du « double projet », qui a pour ambition de favoriser conjointement le déroulement de la carrière de sportif de haut niveau et de préparer son insertion sociale et professionnelle.

<sup>86</sup> On peut aussi mentionner les handballeuses/handballeurs et les basketteuses passés par les structures d'entraînement des Pays de la Loire, comme Estelle Nze Minko, championne Olympique – (passée par le Pôle Espoir Handball), Nicolas Tournat et Romain Lagarde, champions Olympiques – (formés au HBCN), Alexia Chartereau et Iliana Rupert, médaillées de bronze à Tokyo (passées par le Pôle Espoir Basket), ainsi qu'Élodie Ravera-Scaramozzino (passée par le Pôle France Aviron) et Alexandre Cassin (passé par le Pôle France Tennis de Table).

La Région des Pays de la Loire intervient notamment en attribuant des bourses individuelles de formation (sportif(ve)s inscrit(e)s dans un cycle de formation du premier ou du second degré), en mettant en place des plans individuels d'accompagnement et en apportant un soutien aux clubs de haut niveau, tant en sports collectifs qu'en sports individuels. Des conventions sont également signées avec les ligues et les comités régionaux, avec pour objectif d'accompagner ces structures dans la mise en œuvre du processus de détection ainsi que le fonctionnement des structures d'accession et d'excellence reconnues dans le PPF.



La Région co-finance également à parité le dispositif de conventions d'insertion professionnelle porté par l'État. Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail peuvent en effet bénéficier d'une convention d'aménagement d'emploi (CAE) dans le secteur public et d'une convention d'insertion professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Souvent, ils ont un emploi à temps partiel et sont mis à disposition de leur fédération sportive le reste du temps, tout en conservant une rémunération à plein-temps. Le dispositif CIP/CAE est financé par les fédérations à la même hauteur que l'ANS et la Région, et il est parfois accompagné par le mécénat de compétence. En 2021, 17 sportifs de haut niveau étaient concernés par ce dispositif.

Enfin, nombreux sont aussi les territoires qui soutiennent financièrement les clubs ou les sportifs de haut niveau listés afin de les aider dans leur accession vers le haut niveau. Il est possible de citer ici le « Groupe Elite » soutenu par le Conseil régional (29 athlètes soutenus dans leur préparation, issus de 10 fédérations), ou encore l'association « Team 303 », qui soutient financièrement grâce aux dons des « Ambassadeurs du Handicap », les athlètes paralympiques de la Région des Pays de la Loire.

Au niveau infrarégional, on recense aussi des dynamiques similaires de soutien aux clubs et aux sportifs de haut niveau, portées par les Conseils départementaux, les communes ou les EPCI. On peut citer par exemple l'ac-

tion du Conseil départemental de Loire-Atlantique (59 clubs de haut niveau aidés, 18 athlètes soutenus dans le cadre de leur participation aux JOP de Tokyo 2020), de la Vendée (via notamment la « Team Sport Vendée » qui accompagne les athlètes au quotidien pour répondre à leurs besoins structurels, financiers ou personnels), de la Mayenne (Club Pégase 2024, association qui fédère les collectivités locales, le CDOS, les entreprises ainsi que des personnalités mayennaises issues du monde sportif. 16 sportifs composent la Team Mayenne) ou encore de la Sarthe (via le « club Elite Sarthe », qui propose un accompagnement personnalisé (financier, professionnel et médical) qui s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés. 39 sportifs, ressortissants du groupe Elite et du groupe Espoir, étaient soutenus en 2020. À noter que les sportifs peuvent appartenir à la fois au Groupe Elite du Conseil régional et être soutenus par ailleurs par le Conseil départemental ou les communes/agglomérations auxquelles ils appartiennent. Ces investissements, qui contribuent au renforcement de l'identité territoriale et de l'attractivité du territoire, mériteraient toutefois d'être davantage coordonnés et mis en cohérence.

## **2. L'INCIDENCE DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES SUR LE CADRE RÉGIONAL**

---

Sur le plan institutionnel, d'importantes réformes ont été engagées à partir de 2019, avec la création au niveau central de l'Agence nationale du sport (ANS), et la désignation en son sein d'un manager général de la haute performance, en la personne de Claude Onesta. Par ailleurs, chaque fédération sportive nationale a été invitée à élaborer un Projet de performance fédéral (PPF), portant sur les deux olympiades 2017-2024, qui comporte deux parties distinctes : d'une part un programme d'excellence concernant les sportifs inscrits sur les listes de haut niveau et ceux des collectifs France, ainsi que les structures de préparation axées sur la haute performance; et d'autre part un programme d'accession au haut niveau visant les sportifs des collectifs nationaux et ceux inscrits sur la liste Espoirs, ainsi que les sportifs régionaux non listés.

Dès 2019, l'ANS a établi avec une soixantaine de fédérations un contrat pluriannuel de performance pour les soutenir dans la mise en œuvre de leur programme de préparation vers la haute performance.

Le plan Ambition Bleue élaboré par le pôle haute performance de l'ANS vise à développer un nouveau modèle de préparation, afin d'améliorer les résultats du sport français. Ce document part du constat d'un manque de pilotage de l'ensemble des acteurs, qui ont tendance à intervenir en ordre dispersé, tant au niveau national que local, cette situation engendrant « *un empilage de dispositifs* » et « *un éparpillement des moyens* » au préjudice de l'efficacité. Pour remédier à ces faiblesses, le plan instaure un « *cercle haute performance* » au sein du haut niveau, et classe les sportifs figurant sur la liste en trois catégories A, B et C. La réforme engagée repose sur les principes suivants : un recentrage des aides financières sur un accompagnement socio-professionnel individualisé ; une différenciation des niveaux d'aides en fonction des catégories de sportifs ; enfin un pilotage au niveau national, soutenu par une proximité territoriale.

Par ailleurs, en collaboration avec l'INSEP et la Direction des Sports, l'ANS a élaboré un projet national appelé « Sport Data Hub » qui vise à proposer une offre de service globale aux différents producteurs et utilisateurs de données centrées sur la performance.

Avec le plan Ambition Bleue, l'ANS affiche ainsi sa volonté d'accompagner les fédérations vers l'excellence, dans la perspective d'augmenter significativement le nombre de médailles obtenues lors des grandes compétitions internationales, et tout particulièrement aux JOP de Paris en 2024.

La réforme traduit donc un recentrage significatif autour de l'ANS, ce qui implique une forme d'alignement des dispositifs régionaux, qui doivent être revisités à l'aune du plan Ambition Bleue.

### **2.1. Une indispensable articulation des dispositifs régionaux avec le cadre national**

Selon l'ANS, les athlètes de haut niveau médaillables aux Jeux Olympiques et Paralympiques sont répartis inégalement sur le territoire, et selon des logiques différentes en fonction des fédérations et des disciplines. À cet égard, l'ANS souhaite assumer un rôle de coordination, et faire en sorte que son projet puisse être décliné sur l'ensemble

des territoires, en veillant à une plus grande complémentarité des partenaires réunis au sein des conférences régionales du sport.

Pour sa mise en œuvre de son plan, l'Agence s'appuie sur les CREPS présentés comme des « opérateurs experts », qui auront à animer des cellules de performance permettant de répondre aux attentes des athlètes et de leur proposer le meilleur accompagnement possible dans leur recherche de podium. Pour remédier à une certaine complexité de l'offre d'accompagnement et de soutien au bénéfice des athlètes et à une « faible complémentarité entre tous les acteurs territoriaux », le CREPS est positionné comme une plateforme de ressources, réunissant en un seul lieu l'ensemble des acteurs de la performance pour agir en complémentarité au profit des sportifs et des entraîneurs, selon une logique de « guichet unique ». Le responsable régional de la haute performance chargé d'assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale du sport de haut niveau fixée par l'ANS au niveau régional est placé sous l'autorité du directeur du CREPS. Il contribue à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de l'Agence pour le sport de haut niveau, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un guichet unique de la performance. Il a aussi pour mission de coordonner, en lien avec les référents nationaux de l'Agence nationale du sport, l'action menée au plan régional en matière de sport de haut niveau et de haute performance, en mobilisant l'ensemble des partenaires qui y concourent.

En complément, le concept de « maisons régionales de la performance » a été introduit à l'été 2021, en vue d'optimiser la préparation des sportifs de haut niveau pour les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques<sup>87</sup>. Ces maisons doivent constituer des centres de ressources situés au plus près des athlètes et des entraîneurs. Elles visent la mise en réseau des différents acteurs de la performance et de leur savoir-faire au profit des athlètes et de leurs entraîneurs, afin de leur apporter un accompagnement sur mesure. Quatre axes seront particulièrement développés :

- L'optimisation de la performance dans les domaines de la préparation physique, mentale et du suivi médical des sportifs de haut niveau ;
- L'analyse de la performance grâce à des données statistiques qui aideront les entraîneurs et les sportifs à prendre des décisions stratégiques ;
- Le suivi socioprofessionnel afin que le sportif réalise son projet de vie en sus de sa carrière sportive ;
- L'accompagnement des sportifs paralympiques grâce à une approche globale des sportifs en situation de handicap.

Le pôle haute performance de l'Agence s'est engagé à soutenir les responsables régionaux de la haute performance, et à accompagner les Conférences régionales et les Conférences de financeurs pour éclairer leurs choix en matière de sport de haut niveau. À noter que cette logique partenariale, qui vise à optimiser l'engagement de l'ensemble des acteurs locaux, est déjà à l'œuvre dans la région des Pays de la Loire depuis de nombreuses années.

## **2.2. Des structures d'entraînement et des équipements susceptibles d'être renforcés**

S'agissant des structures d'entraînement, le Projet de performance fédéral (PPF) de chaque fédération distingue deux niveaux : les structures d'accession et les structures d'excellence. Ces structures, qui accueillent principalement des sportifs inscrits sur les listes ministérielles, ont vocation à leur permettre d'accéder à la haute performance, tout en assurant leur formation et leur suivi socio-professionnel.

---

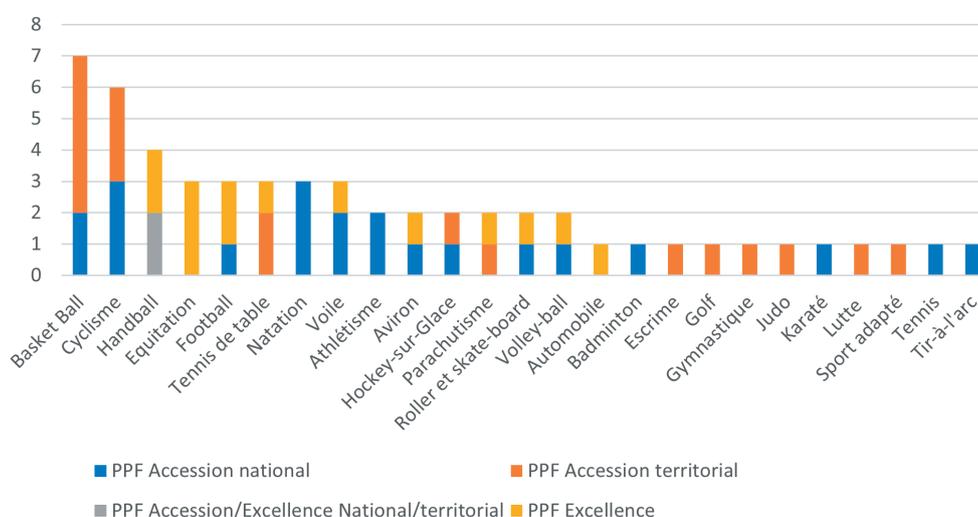
87 Cf. DNO du 26 août 2021, p 12.

Projets de performance fédéraux selon le type de programme	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Vendée	Mayenne	Sarthe
Projets de performance fédéraux «Accession» niveau national	21	17	2	0	0	2
Projets de performance fédéraux «Accession» niveau territorial	18	11	2	2	2	1
Projets de performance fédéraux « Accession/Excellence » niveaux territorial/national	2	2				
Projets de performance fédéraux « Excellence »	14	8	5	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

Source : CREPS Pays de la Loire (2021)

En 2021, 55 structures PPF étaient recensées sur le territoire régional, dont 39 PPF « Accession » de niveau national ou territorial et 16 PPF « Excellence »<sup>88</sup> (dont deux structures hybrides « Accession/Excellence »). Le département de Loire-Atlantique arrive largement en tête des PPF accueillis sur son territoire, que ce soit pour les PPF « Accession » ou pour les PPF « Excellence », en raison notamment de l'implantation du CREPS qui accueille 26 structures PPF.

Répartition des structures PPF par discipline et par catégories



Source : CREPS Pays de la Loire (2021)

<sup>88</sup> Base de données PSQS (parcours et suivi quotidien du sportif) du ministère des Sports, 2018-2019. Données déc. 2018.

Le schéma territorial du haut niveau relève toutefois un déficit de structures d'entraînement ou d'équipement adaptées pour certaines disciplines en région, notamment au niveau des pôles France ou des structures à vocation nationale<sup>89</sup>.

### 3. LE SPORT PROFESSIONNEL

---

Le sport professionnel n'entre pas dans la définition du sport de haut niveau donnée par la loi. Pour autant, ce secteur doit être pris en considération dans les politiques publiques, en raison de sa capacité à faire rayonner le territoire et de son impact économique, social et territorial.

La notion de sport professionnel recouvre des aspects multiples. Il s'agit en premier lieu des structures qui participent aux compétitions fédérales réservées aux professionnels. Les sportifs qui y participent sont considérés comme des sportifs professionnels et sont majoritairement salariés. Ce modèle dominant se retrouve dans les sports collectifs (football, basket-ball, handball, rugby, volley-ball, cyclisme, hockey-sur-glace). Pour autant, la structuration des sports collectifs professionnels et leur modèle économique varient fortement suivant les disciplines. Peuvent être également considérés comme professionnels les sportifs qui évoluent au plus haut niveau de leur discipline et qui tirent leurs revenus de cette pratique ou des activités associées (contrats de sponsoring...), sans pour autant concourir dans des compétitions professionnelles proprement dites. Sont plutôt concernés des sportifs individuels dans des disciplines comme le golf, le tennis ou encore la natation. En Pays de la Loire, il est possible de mentionner aussi l'équitation, au regard du nombre de cavaliers de concours complet qui vivent de leurs chevaux et de leur structure d'entraînement.



---

<sup>89</sup> C'est le cas notamment des PE et PF Aviron, qui disposent d'infrastructure d'accueil désuètes, ou du PF Roller, qui n'a pas de piste. Certains observateurs considèrent aussi qu'il manque une strate entre les Pôles France et les Pôles Espoirs soutenus par la Région, et entre les structures situées en amont des structures d'accession au haut niveau.

Le sport professionnel possède ses propres structures de formation, notamment dans les sports collectifs. Le code du sport prévoit ainsi que les centres de formation des clubs sportifs professionnels (CFCP) sont soumis à un régime d'agrément du ministre chargé des sports<sup>90</sup>. Il garantit aux sportifs accueillis des conditions adaptées en matière d'enseignement scolaire, d'entraînement, de suivi médical, de conditions d'hébergement et de restauration, d'installations sportives et de qualification de l'encadrement.

## 11 CENTRES DE FORMATION DE CLUBS PROFESSIONNELS SONT RECENSÉS EN PAYS DE LA LOIRE EN 2020 :



### CFCP FOOTBALL

ANGERS SCO – Ligue 1

FC NANTES – Ligue 1



### CFCP HANDBALL

NEPTUNES de NANTES

– LFH HBC

NANTES – Starligue



### CFCP HOCKEY- SUR-GLACE

ASSOCIATION ANGERS  
HOCKEY CLUB  
AMATEUR



### CFCP BASKET-BALL

LES DÉFERLANTES

Nantes Rezé Basket

– Ligue Féminine 2

LA ROCHE VENDÉE BASKET  
CLUB – LFB

HERMINE NANTES BASKET

– LNB Pro B

CHOLET BASKET

– Betclic Elite

LE MANS SARTHE BASKET

– Betclic Elite



### CFCP VOLLEY-BALL

VOLLEY-BALL NANTES

– Ligue A féminine

NANTES-REZÉ-MÉTRO-  
POLE VOLLEY

– Ligue A masculine

<sup>90</sup> Dans les disciplines du basket-ball, du football, du handball, du hockey sur glace, du rugby, du rugby à XIII et du volley-ball.

## **4. VERS UN RENFORCEMENT DU HAUT NIVEAU ET DE LA HAUTE PERFORMANCE EN PAYS DE LA LOIRE**

---

Dans ce contexte, le CREPS réinstallé dans de nouveaux locaux à la Chapelle-sur-Erdre est appelé à jouer un rôle essentiel. Les moyens qui lui ont été affectés le confortent dans son rôle d'animation du réseau ligérien du sport de haut niveau, et de mise en œuvre des actions préconisées par le schéma territorial de développement et par l'ANS. Son activité s'inscrit ainsi dans une double logique, d'accueil de sportifs dans le cadre de la préparation des JOP, et d'accompagnement des territoires ligériens retenus pour accueillir des sportifs en préparation. Elle est guidée par un principe de différenciation selon des catégories de sportifs concernés, mais aussi des professionnels qui les accompagnent : entraîneurs, personnel médical et paramédical, préparateurs physiques et mentaux...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le CREPS assure de façon effective le pilotage du sport de haut niveau en tant que guichet unique du sport de haut niveau. Ce recentrage est de nature à améliorer sensiblement la gouvernance et la coordination de l'ensemble des partenaires mobilisés.

Dans les orientations qu'elle a défini pour l'accompagnement vers la haute performance, l'ANS a identifié quatre grands axes : l'optimisation de la performance et le suivi médical ; l'environnement socio-professionnel ; l'analyse de la performance, et l'accompagnement paralympique. Le CREPS et ses partenaires ont déjà établi un premier diagnostic par axe, afin d'évaluer les forces et les faiblesses actuelles, mais aussi de cerner les opportunités, ainsi que les menaces potentielles. Ces premières conclusions doivent être affinées, et inspirer la stratégie à mener pour atteindre un niveau supérieur de résultats sportifs.

L'établissement de passerelles avec les acteurs du sport professionnel constitue un enjeu supplémentaire pour le CREPS. Il s'agit de faciliter le partage d'expériences, d'outils et d'approches en matière de haute performance (gestion des données, méthodologies d'entraînement...) dans une logique de mise en réseau des entraîneurs.

### **4.1. Améliorer le suivi socio-professionnel des sportifs de haut-niveau**

Le parcours du futur sportif de haut niveau débute dans le club et dans les sections sportives scolaires. Le double projet sportif et d'insertion, qui consiste pour le sportif de haut niveau à mener de front son activité sportive et son projet de formation et d'insertion socio-professionnelle, suppose en effet des aménagements de scolarité et des aides diverses afin d'en faciliter la conciliation. Les nécessités d'aménagement du parcours scolaire du sportif varient selon sa discipline et son niveau, mais aussi en fonction de sa situation personnelle. D'une manière générale, plus le niveau de performance atteint est élevé, moins le nombre d'heures que l'on peut consacrer à la formation ou au travail est important. Les allègements consentis sont donc déterminants. L'ouverture ou la fermeture des sections sportives scolaires, qui ne sont pas des structures de haut niveau, dépend du rectorat. Les élèves qui y sont inscrits bénéficient d'aménagement d'horaires. À la rentrée scolaire 2021, ces sections sont au nombre de 129 en Pays de la Loire, dont 97 dans les établissements publics et 32 dans les établissements privés sous contrat. Depuis cette rentrée, 17 des 129 sections sportives scolaires ont été transformées en « section d'excellence sportive », qui ont pour vocation de répondre aux besoins des élèves ayant les capacités et le souhait d'intégrer les programmes d'accession au haut niveau<sup>91</sup>.

Les partenariats établis au niveau régional avec les différents établissements d'enseignement supérieur pour aménager les parcours des sportifs ont donné des résultats probants, mais ces accords ne semblent pas encore assez nombreux. De ce fait, certains sportifs sont amenés à s'engager dans des formations qu'ils n'ont pas choisies, tandis que d'autres finissent par renoncer à persévérer dans une carrière sportive qu'ils jugent incompatible avec les exigences de leur parcours de formation. Toutefois, des possibilités d'amélioration de la poursuite du

---

<sup>91</sup> Voir à ce sujet la circulaire du 10 avril 2020 du MENJS.

double projet sportif ont été identifiées, et méritent d'être mises en œuvre ou amplifiées. Ainsi, un partenariat a été établi entre le CREPS et l'université de Nantes au profit des sportifs de haut niveau inscrits en formation et ce pour l'ensemble des structures d'entraînement. Une convention a aussi été signée avec le rectorat pour faciliter les aménagements d'horaires. Les grandes écoles ont aussi été sensibilisées aux exigences du haut niveau. De même, la proximité du CREPS avec le CENS (collège et lycée, établissement privé) devrait favoriser les aménagements de scolarité, qui semblent généralement plus aisés à mettre en place dans les établissements privés que dans le public. Mais il importe que l'enseignement public ne soit pas en reste, car les sportifs ne peuvent être orientés vers les seuls établissements privés (les familles n'ayant pas toujours les moyens d'y inscrire leur enfant, ce qui peut entraver la poursuite d'un parcours sportif). Des marges de progression dans les relations avec les entreprises sont aussi envisageables, et des échanges ont été noués avec le MEDEF 44 en vue d'améliorer l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau.

## 4.2. Optimiser la performance

Les préconisations du schéma territorial partagé du sport de haut niveau, combinées à celles du plan Ambition Bleue, visent à améliorer les dispositifs, pour aboutir à l'optimisation de la performance globale des athlètes Ligériens. Dans ce contexte, l'installation du CREPS dans de nouveaux locaux en fait un outil de pointe en matière d'accompagnement des sportifs, et renforce sensiblement ses capacités à atteindre cet objectif.

L'ambition est de conforter les atouts du territoire en matière de haut niveau, en lien avec les politiques fédérales, que le CREPS et ses partenaires peuvent accompagner. Il s'agira par exemple d'améliorer les conditions d'exercice pour les filières de haut niveau déjà présentes (conforter les Pôles France existants, accompagner la transformation de certains Pôles Espoirs vers des Pôle France, augmenter le nombre de stages, faire du CREPS le lieu d'ancrage de certaines disciplines comme le tir à l'arc ou le para-badminton...).

Cette ambition nécessite d'améliorer l'accompagnement des sportifs de haut niveau, en l'individualisant le plus possible pour ceux qui relèvent la très haute performance. Mais il convient aussi de ne pas négliger ceux qui sont plus isolés sur le territoire et parfois non rattachés à une structure. Il importe de maintenir les talents sur le territoire, et d'en attirer de nouveaux dans les disciplines phares de la Région.

En pratique, un projet d'établissement sera mis en œuvre au sein du CREPS, avec le projet d'accompagner les sportifs sur l'ensemble du territoire, en bénéficiant des effets de la mise en réseau.

Dans cette démarche de progrès, les axes suivants font déjà l'objet d'une attention particulière :

- Renforcer la formation des cadres et des entraîneurs. Il s'agit de mieux les suivre, et d'assurer la montée en compétence des encadrants pour améliorer leur efficacité.
- Poursuivre le développement de la recherche et de l'innovation. L'ANS ayant mis l'accent sur l'exploitation des données (datas), le CREPS a mobilisé des ressources à cette fin. Il s'est aussi appuyé sur les spécificités du territoire en matière de réalité virtuelle (notamment avec Laval Virtual), afin d'élaborer des outils performants dans ce domaine. Le CREPS a vocation à être un établissement innovant et connecté, capable d'exploiter au mieux toutes les ressources du numérique. À cet égard, la présence dans ses locaux du Pôle Ressources National Sport et Innovations (PRN SI) peut représenter un atout, dans la mesure où les nouvelles technologies peuvent contribuer à l'optimisation de la performance. Elles sont aussi de nature accompagner le développement des pratiques sportives<sup>92</sup>.

---

<sup>92</sup> *Le développement du digital alimente les tendances actuelles à la « gamification » des pratiques, comme l'illustre la diffusion de l'application Zwift pour les home-trainers par exemple.*

- Conforter la surveillance médicale réglementaire, en assurant les protocoles établis par chaque fédération en liaison avec le ministère, et améliorer l'efficacité de l'accompagnement sanitaire et paramédical des athlètes. Le CREPS œuvre ainsi à la constitution d'un réseau d'intervenants du mental (suivi psychologique, mal-être) regroupant psychologues, sophrologues, coaches... en vue d'optimiser la performance mais aussi le bien-être. D'autres projets sont en gestation, comme la constitution d'un réseau de professionnels en préparation physique.

Constitué en guichet unique pour proposer des services sur l'ensemble de la région et faciliter l'accompagnement individualisé des sportifs, le CREPS doit pouvoir acquérir la stature d'un INSEP régional. L'enjeu est d'enclencher une nouvelle dynamique pour le haut niveau, et de parvenir à fédérer l'écosystème régional, en mettant le sportif au centre du dispositif.



# CHAPITRE V

Le développement  
économique du sport  
en Pays de la Loire



## 1. LE SOUTIEN À LA PROFESSIONNALISATION DU SPORT

---

Selon une étude réalisée par BPCE en 2020, la filière sport a connu une expansion remarquable dans la dernière décennie, avec un doublement du nombre d'entreprises dans ce secteur très hétérogène, notamment des micro-entreprises n'employant pas de salarié. Une telle expansion s'explique par la croissance de la demande et sa diversification, et par la flexibilité qui caractérise le secteur privé<sup>93</sup>.

L'étude propose par ailleurs une analyse de l'implantation et des dynamiques territoriales des entreprises du secteur. On y observe une concentration de ces entreprises autour des grandes métropoles (Nantes, Le Mans et Angers pour les Pays de la Loire), avec un clivage Nord/Sud assez marqué, au profit de la moitié sud du pays. Les zones littorales et de montagne étant propices à l'activité sportive, elles conduisent assez logiquement à une plus grande densité d'entreprises du sport, notamment tournées vers l'encadrement de la pratique.

Enfin, l'étude dresse six profils de territoire en fonction des caractéristiques du tissu entrepreneurial. Trois profils sont représentés sur le territoire ligérien :

- « **Grands pôles urbains aux activités sportives diversifiés** » : ce profil correspond aux départements disposant d'une métropole, avec un dynamisme économique et démographique important. Le sport est l'une des composantes de l'activité économique, sans en être un marqueur essentiel. Ce profil se caractérise par une surreprésentation des secteurs liés à la pratique sportive (salles de sport, enseignement...), avec une large offre sportive de nature privée et une concentration territoriale des grands acteurs régionaux (activités de services, sport professionnel). En Pays de la Loire, le département de Loire-Atlantique entre dans cette catégorie.
- « **Littoral dynamisé par le nautisme et le tourisme sportif** » : ce profil se distingue par la forte densité d'entreprises de fabrication d'articles de sport (trois fois plus d'entreprises par habitant que la moyenne) ainsi que par la présence de clusters d'innovation, quasiment tous centrés autour de la filière nautique. Le tourisme et la pratique sportives y sont élevés, favorisant les activités d'encadrement et le commerce de détail (location et vente de matériel sportif). En Pays de la Loire, les départements de Vendée (filiale nautique) et de Maine-et-Loire (tourisme sportif, nautisme fluvial) entrent dans cette catégorie. À noter toutefois que le territoire n'abrite aucun cluster<sup>94</sup> ou incubateur dédié au sport, ni aucune entreprise référencée dans le réseau thématique French tech #Sports malgré la présence de fleurons internationaux sur son sol.
- « **Poids économique du sport non significatif** » : il s'agit de territoires pour lesquels la filière « sport » ne joue pas un rôle d'entraînement significatif, que le département soit en croissance ou qu'il présente un faible dynamisme économique ou démographique. Les départements de la Mayenne et de la Sarthe entrent dans cette catégorie.

### 1.1. Une filière sport dynamique en termes d'établissements et d'emplois

Dans les Pays de la Loire, la filière « Sport » employait en 2018 près de 15 000 salariés, soit 1,1% des salariés de la région, répartis dans 6 500 établissements, selon une étude de l'INSEE. Cette activité salariée s'exerce en complément de celle plus diffuse des bénévoles, qui participent aussi à la gestion et au développement de la pratique sportive dans des structures associatives.

---

<sup>93</sup> Groupe BPCE, *La filière sport prend ses marques*, février 2020.

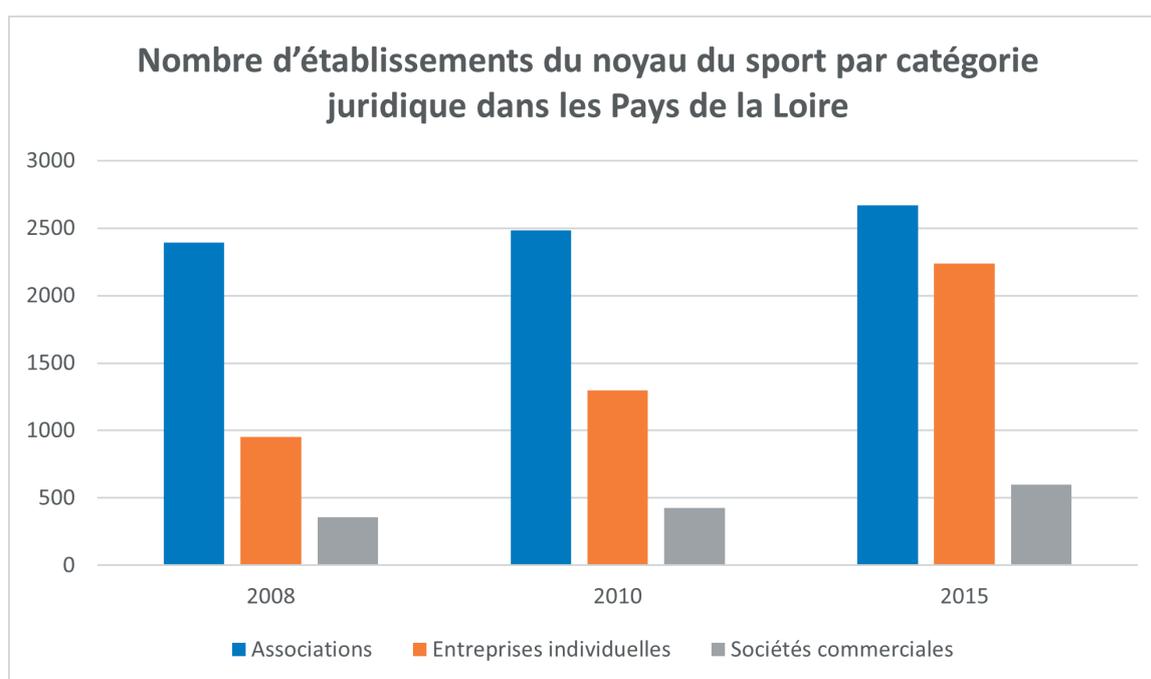
<sup>94</sup> Un cluster correspond à la concentration d'acteurs sur une même zone géographique, afin de favoriser la mise en réseau et l'innovation. Il rassemble généralement des entreprises, des acteurs publics et des organismes de recherche provenant d'une même filière.

La filière « Sport » inclut les activités situées en amont, telles que la fabrication, la vente et la location de matériel de sport (notamment de bateaux de plaisance<sup>95</sup>), qui représentent 0,5% de l'emploi salarié de la région, la plaçant en deuxième position après Auvergne-Rhône-Alpes.

Le « noyau » de la filière sport, regroupant les activités d'enseignement de disciplines sportives et de loisirs, de gestion de clubs de sport et d'installations sportives, ainsi que de centres de culture physique et autres activités liées au sport, constitue un secteur en croissance depuis plusieurs années, à mesure que l'offre de pratique sportive s'accroît et se diversifie. Ainsi, entre 2008 et 2015, en réponse à une pratique croissante du sport et à la professionnalisation d'une partie de l'offre de loisirs, le nombre d'établissements a progressé de façon très dynamique (+1800 établissements employeurs ou non employeurs dans les Pays de la Loire, soit +49%).

Cette croissance s'est accompagnée d'une évolution du modèle économique du noyau de la filière : le secteur marchand, notamment les entreprises individuelles, s'est développé plus vite que le secteur associatif. C'est ainsi que la part des entreprises individuelles est passée de 25% en 2008 à 40% en 2015, tandis qu'à l'inverse, celle des associations est passée de 63% à 47% des établissements. Autrement dit, dans un contexte de croissance générale de l'offre, les entreprises individuelles ont beaucoup plus progressé que les structures associatives ou les sociétés commerciales, cette diversification étant davantage marquée dans la région qu'en France métropolitaine.

Dans cet ensemble, on a recensé 1900 établissements d'enseignement de disciplines sportives et de loisirs en 2015 dans la région, soit 940 établissements de plus en sept ans. Cette progression, qui s'explique notamment par le développement de nouvelles disciplines et la diversification des modes d'enseignement du sport (le *coaching* notamment), a été favorisée par la création du statut d'auto-entrepreneur (régime fiscal simplifié de l'entreprise individuelle). Dans cette activité d'enseignement, l'installation en tant qu'entrepreneur individuel est devenu majoritaire (85 % des établissements de cette activité). À l'inverse, les clubs de sport sont essentiellement constitués sous forme associative (96% des établissements). Dans ce contexte évolutif, les collaborations entre associations sportives se multiplient en vue de consolider les emplois (formule des groupements d'employeurs notamment).



Source : INSEE

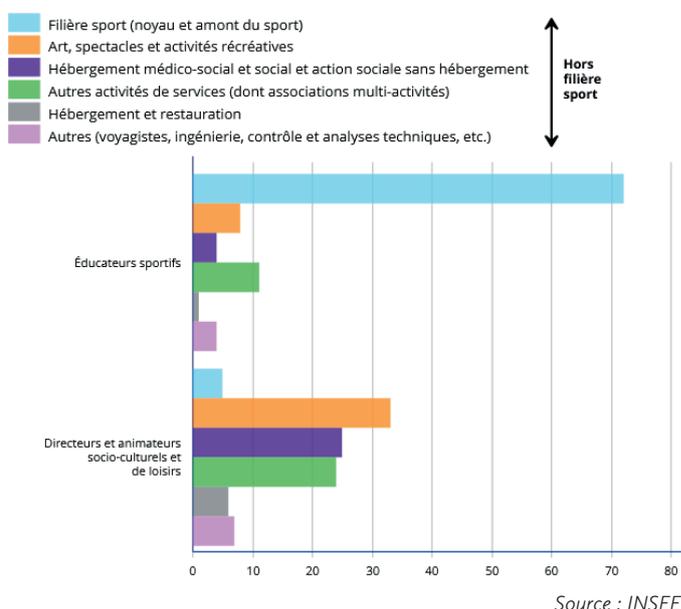
<sup>95</sup> Selon l'étude réalisée par l'INJEP, la construction de bateaux de plaisance mobilise 3 863 salariés dans la Région pour 7 992 au niveau national (48,3 %).

## 1.2. Des travailleurs indépendants de plus en plus nombreux, et majoritairement pluriactifs

Accompagnant le développement de la pratique sportive non fédérée, la multiplication des entreprises individuelles se traduit par une augmentation du nombre de travailleurs indépendants non-salariés exerçant des activités sportives, qui est plus marquée dans les Pays de la Loire qu'en France métropolitaine. Entre 2008 et 2015, leur nombre a plus que doublé, pour atteindre 2 190 (+ 118% dans la Région, contre + 93% pour l'ensemble de la France)<sup>96</sup>.

La majorité de ces travailleurs indépendants (64%) ont adopté le statut de micro-entrepreneur, et la plupart (72%) sont pluriactifs, en cumulant une activité non salariée et salariée, cette dernière constituant souvent leur activité principale : en moyenne, 80 % des revenus sont issus de l'activité salariée. Le revenu annuel moyen reste assez faible, cette situation recouvrant toutefois des disparités importantes.

Au cœur des métiers du sport, les trois quarts des 4 310 éducateurs sportifs en activité exercent principalement dans le noyau de la filière « Sport ». De façon accessoire, la profession s'exerce aussi dans les associations multi-activités (11 % des éducateurs sportifs en 2015), ou encore dans les activités récréatives comme celles des parcs d'attractions (8 %)<sup>97</sup>.



Pour la plupart des éducateurs sportifs, la pratique du sport et donc l'emploi sont rythmés par le calendrier scolaire, et organisés selon deux saisons dans l'année, la première commençant à la rentrée scolaire de septembre pour s'achever avec l'année scolaire, et la seconde débutant avec les vacances d'été. Si le secteur du sport se développe, il connaît cependant des difficultés de recrutement, notamment pour les moniteurs de sport salariés dans les clubs sportifs : en 2015, Pôle emploi les classait parmi les dix métiers pour lesquels le recrutement est le plus problématique. Le caractère atypique des horaires de travail, la saisonnalité de l'activité, mais aussi la faiblesse de la rémunération horaire moyenne sont autant de facteurs qui peuvent expliquer de telles difficultés. En 2017, les 2107 diplômés du sport délivrés dans la Région ont représenté 6,6% du total français, ce qui constitue probablement un chiffre sous optimal au regard des besoins.

Cette situation semble être aggravée depuis le début de la crise sanitaire. Le réseau Profession Sport et Loisirs constate ainsi un décrochage de certains éducateurs sportifs pendant la crise sanitaire, qui souhaitent positionner leurs activités sur de nouveaux créneaux horaires ou s'orienter vers des métiers plus compatibles avec une vie de famille. Une tendance qui suit la diversification de la demande sportive (de la part d'entreprises, d'acteurs du tourisme, de structures sanitaires et sociales, etc.) et qui génère autant de nouveaux « marchés » pour les éducateurs sportifs. La pérennisation des postes d'éducateurs sportifs dans le mouvement sportif semble ainsi passer par une diversification de leurs activités, par une mutualisation des emplois et par un accompagnement des structures employeuses dans la gestion de leurs ressources humaines.

<sup>96</sup> En 2015, 66 % des indépendants oeuvraient dans l'enseignement sportif et 34 % dans d'autres activités liées au sport, telles que la gestion d'installations sportives, clubs de sport ou centres de culture physique.

<sup>97</sup> L'étude réalisée par l'INJEP donne un nombre d'emplois quelque peu différent pour 2017, en distinguant les 7 752 salariés du secteur sportif qui représentent 6,2 % de l'ensemble français, des 6 949 salariés d'activités associées au sport (fabrication et vente d'articles de sport, construction de bateaux de plaisance...) représentant 8,4 % du total français.

### 1.3. Renforcer la formation et l'insertion dans le domaine du sport

Afin de mieux saisir l'impact des nouveaux enjeux sur les métiers du sport, le CoSMoS, la branche Sport et l'AFDAS, accompagnés par le CDES et Amnyos, ont publié une cartographie prospective des métiers du sport. Ce document rappelle tout d'abord les grandes mutations du secteur sportif :

- Une massification et une démocratisation de la demande sportive, liée à des motivations de plus en plus diverses de la part des usagers, notamment sur la dimension « santé-bien-être » et un développement de la pratique sportive autonome, en dehors des clubs.
- Une personnalisation toujours plus importante de l'offre sportive, liée aux attentes accrues des pratiquants (souplesse des horaires, accompagnement personnalisé, etc.). Les innovations numériques paraissent désormais centrales pour les structures, que ce soit pour faciliter la relation avec l'utilisateur/client, pour fédérer une communauté et communiquer via notamment les réseaux sociaux ou encore pour proposer de nouvelles formes d'accompagnement, par exemple à distance ou via des applications numériques. À ce titre, l'utilisation des multiples données récoltées constitue un enjeu, que ce soit en matière de très haute performance ou au titre du développement des pratiques. Cette complexification du secteur suscite un besoin marqué de professionnalisation de la branche, en particulier dans le champ associatif.
- Une concurrence de plus en plus marquée : l'écosystème d'acteurs tend à s'élargir et à se diversifier, avec l'arrivée sur le marché de nouveaux types d'offres (coachs virtuels, applications numériques, services proposés par des opérateurs privés...). Le modèle économique des structures sportives se diversifie également, avec une baisse des aides publiques et une augmentation concomitante des recettes propres dans le budget des associations. La réduction des financements publics conduit souvent les clubs et associations sportives à orienter leur offre vers des publics plus solvables, et à faire évoluer leur projet associatif.
- Enfin, l'étude souligne que l'accès aux équipements sportifs tend à devenir moins aisé, car il tend à perdre sa gratuité, tandis que la rénovation du parc ne progresse guère. Ce constat est de nature à justifier l'amélioration des conditions d'accès, et la recherche de nouveaux partenariats.



Sur la base de ces mutations, l'étude opte pour un scénario cible à horizon 2025, caractérisé par :

- Un retour au niveau d'emploi salarié d'avant crise réalisé à la fin de l'année 2022, avec l'apparition probable d'une pénurie de professionnels qualifiés.

- Pour les structures non marchandes (clubs et associations sportives), une accélération de l'adaptation à la demande (offre, lieux, horaires, procédures...), une captation d'une partie des opportunités liées aux nouvelles demandes, une consolidation des ressources propres face à la stagnation des aides publiques et le développement d'une approche collaborative sur les territoires (déjà perceptible en sortie de crise).
- Pour les structures marchandes, une forte résilience et un développement accru, notamment en zone urbaine et péri-urbaine.
- Une importance croissante du numérique comme outil de communication, comme mode de pratique sportive en distanciel, et en tant qu'outil d'analyse et de pilotage de la performance sportive.
- Une rénovation limitée des équipements sportifs, notamment sur le volet énergétique.

Ces évolutions entraînent des mutations importantes en matière d'emploi sportif :

- Un approfondissement de la polyvalence professionnelle des éducateurs, animateurs et coachs sportifs dans les petites structures (développement d'activités, gestion de projets, recherche de partenariats...) ;
- Une spécialisation de certains éducateurs sur la pratique sportive adaptée aux personnes à capacités réduites.
- Une amélioration des conditions d'emploi : temps de travail moyen plus élevé, pluriactivités moins subie, turnover en baisse... ;
- Une montée en puissance des métiers d'appui et de conseil au développement des activités, dans les structures et au sein des têtes de réseaux.

L'étude identifie aussi un besoin en formation des éducateurs sportifs déjà en poste ou entrant sur le marché du travail, pour tenir compte de la diversification et de la massification de la demande sportive. A ce titre, Profession Sport et Loisirs Pays de la Loire accompagne les éducateurs sportifs du territoire dans la diversification de leurs activités, que ce soit via la gestion d'un groupement d'employeurs du secteur marchand<sup>98</sup> ou l'accompagnement vers de nouveaux parcours de formation (notamment vers le tourisme ou le sport en entreprise, en lien avec la FFSE).




---

<sup>98</sup> Notamment par l'intermédiaire de France Sport Emploi, opérateur national dont le siège social est situé en Pays de la Loire.

## EXEMPLE D'INITIATIVE : LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS « FRANCE SPORT EMPLOI »

À l'initiative du réseau Profession Sport et Loisirs (PSL), le groupement d'employeurs « **France Sport Emploi** » a été créé en 2019. Son siège social est basé à Angers (Maine-et-Loire) mais son périmètre est national. Son objectif est de faciliter la mise à disposition d'éducateurs sportifs au profit d'acteurs du secteur marchand. Un dispositif qui permet à la fois de répondre à l'évolution de la demande sportive et de sécuriser l'emploi sportif en améliorant la qualité et les conditions de travail. Pour accompagner cette diversification d'activité vers de nouveaux publics, des dispositifs de formation sont proposés, à l'image du Certificat de coach d'Activités Physiques en Entreprise (CAPE) de la Fédération Française de Sport d'Entreprise. D'autres expérimentations sont en cours, en lien par exemple avec les acteurs touristiques.

Par ailleurs, toujours à l'initiative du réseau PSL, une étude de préfiguration d'un Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) Sport en Pays de la Loire a été menée en 2021.

Un GEIQ est un collectif d'entreprises qui misent sur le potentiel de personnes en recherche d'emploi pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement, en organisant des parcours d'insertion et de qualification. Ce dispositif existe dans de nombreuses branches professionnelles en tension (restauration, hôtellerie, BTP...) et a fait son apparition dans la branche Sport sur certains territoires (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, PACA...)

Le principe est de permettre de nouer des contrats courts (CDD en contrat d'apprentissage ou contrat professionnel) entre le GEIQ, l'apprenant et la structure d'accueil, permettant un suivi individualisé de l'apprenant et un accompagnement de la structure d'accueil pour professionnaliser leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

<https://www.france-sport-emploi.fr/>

Le contrat d'objectifs sectoriel régional relatif à l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle établi pour la période 2020 à 2022 comporte un volet dédié au sport. Ce document multi-partenarial souligne que si le sport fait partie des secteurs d'activités considérés comme attractifs, « *les stagiaires de la formation continue ou les salariés en reconversion professionnelle qui s'orientent vers ce secteur (..) n'ont pas toujours une connaissance précise des réalités d'exercice des métiers* », notamment de l'exercice fréquent à temps partiel et des horaires atypiques. Dans ce contexte, le contrat d'objectifs sectoriel a pour objet d'améliorer la diffusion d'informations sur les métiers du secteur pour mieux les promouvoir. Parmi les métiers identifiés par les branches professionnelles figurent ceux de maître-nageur et d'administrateur de structure sportive, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière, car ils sont à la fois « en tension » et impactés par les mutations sociétales, ainsi que par la crise sanitaire et économique. Pour ces deux métiers, un référent susceptible de rencontrer des demandeurs d'emploi ou des salariés en souhait de reconversion pour mieux les informer a été désigné. Il s'agit par ailleurs d'adapter et de développer la formation initiale et continue pour ces métiers, en tenant compte des besoins de compétence exprimés par les branches professionnelles, afin d'y conforter l'emploi.

Parmi les établissements de formation dans le domaine sportif, le CREPS occupe une place importante. Il propose actuellement une vingtaine de formations qualifiantes (diplômes d'État), conduisant à divers métiers du sport, tant en formation initiale que continue. Environ 500 personnes sont accueillies chaque année en formation initiale, et 300 en formation continue. Le constat effectué par les formateurs est que l'appareil de formation est assez rigide,

et qu'il a parfois du mal à s'adapter à l'évolution des demandes et à certaines disciplines, ce qui peut générer un décalage entre les comportements des publics à encadrer, et les attentes des postulants qui entrent en formation. Les brevets professionnels « Activités Physiques pour Tous » (BPJEPS Mention APT) et les brevets professionnels « Activités de la forme » sont les formations les plus demandées. Ces qualifications permettent en général une insertion professionnelle rapide, mais débouchent sur des emplois souvent atypiques, notamment en début de carrière (temps partiel, employeurs multiples...).

Le projet de service du CREPS vise à développer la formation continue pour les personnes déjà employées, afin de leur permettre de construire des parcours individualisés, et de rester performantes dans le champ du sport. Il s'agit en particulier de leur fournir des compléments de formation dans des domaines tels que le sport-santé ou le sport en entreprise, susceptibles de leur ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles. Dans le domaine du sport-santé, qui représente un enjeu de santé publique, le CREPS propose une formation continue en s'appuyant sur le distanciel, comportant un premier niveau général et un module d'approfondissement.

Le renforcement de l'orientation dans les métiers du sport constitue également un enjeu. En outre, des rapprochements sont à établir entre sport et économie sociale et solidaire (ESS), notamment sur les modes de gouvernance, mais aussi sur de nouveaux métiers à concevoir : animateurs ou médiateurs socio-sportifs, et plus généralement les emplois à la confluence du sport, de la santé et du social. Il importe de bien former ces futurs professionnels, pour que le service rendu à l'utilisateur, en particulier en ZRR ou en QPV, soit à la hauteur des attentes. Les parties prenantes peuvent pour cela s'appuyer sur les stratégies existantes (par exemple la Stratégie Régionale pour l'ESS Pays de la Loire), sur l'expertise et les outils disponibles au sein de l'ESS.

## **2. UNE PRÉSENCE MARQUÉE DE L'INDUSTRIE AUTOUR DU SPORT, NOTAMMENT LE NAUTISME**

---

D'une manière générale, l'ensemble de l'amont de la filière « Sport » (qui rassemblent les activités liées à la fabrication, la vente et la location de matériel de sport) employait 7560 salariés en 2015, dont un tiers dans la vente d'articles de sport. La majorité de ces salariés (54%) travaillait dans de grands établissements.

En 2015, cet amont du sport a dégagé 355 millions d'euros de richesse, l'industrie (notamment nautique) participant à elle seule à 70 % de ce produit (contre seulement 11 % en France métropolitaine). Les activités en amont du sport sont plus concentrées et génératrices de valeur ajoutée que celles du noyau du sport, car elles dégagent 59 % de la valeur de l'ensemble de la filière sport. Au total, avec une valeur évaluée à plus de 600 millions d'euros, la filière sport génère 0,9 % de la richesse régionale. Ce taux positionne la région au septième rang des régions françaises, juste après l'Occitanie et avant le Grand Est et la Bretagne.



## PRINCIPAUX EMPLOYEURS DE LA RÉGION

RAISON SOCIALE	Effectif régional	Commune de l'établissement principal	Département de l'établissement principal
SPBI	3684	LES HERBIERS	VENDÉE
DÉCATHLON FRANCE	893	SAINT-HERBLAIN	LOIRE-ATLANTIQUE
FC NANTES	210	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	LOIRE-ATLANTIQUE
PRIVILÈGE MARINE	137	LES SABLES-D'OLONNE	VENDÉE
ARCADE CYCLES	121	LA ROCHE-SUR-YON	VENDÉE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL CHOLET SPORTS LOISIRS	120	CHOLET	MAINE-ET-LOIRE
FORMULE GOLF	84	NANTES	LOIRE-ATLANTIQUE
BASIC FIT II	78	SAINT-HERBLAIN	LOIRE-ATLANTIQUE
BRILLOUET	64	L'HERBERGEMENT	VENDÉE
MALVAUX MANUFACTURES	64	VIEILLEVIGNE	LOIRE-ATLANTIQUE

Source : CCI Nantes Saint-Nazaire

### Nautisme, cycle et sports mécaniques, des particularités régionales fortes

Une étude réalisée en 2018 sur les retombées du nautisme en Pays de la Loire nous éclaire sur le poids de la filière dans la région. L'étude rappelle d'abord que la filière nautique se décompose en trois domaines d'activités :

- Les ports de plaisance
- Les industries, commerces et services
- Les activités de loisirs nautiques maritimes et fluviales (tourisme nautique, nautisme éducatif, nautisme sportif)

Elle précise ensuite qu'en France, près de 5500 entreprises sont liées au nautisme, ce qui représente sur la période 2016-2017 plus de 41 000 salariés et un chiffre d'affaires de 4,8 milliards d'euros. Notre pays compte aussi plus de 400 ports de plaisance et la pratique nautique fédère 9 millions de pratiquants occasionnels, 4 millions de pratiquants réguliers et plus de 1000 écoles de voile. La France est par ailleurs le leader mondial des voiliers monocoques et multicoques habitables, et les trois-quarts des ventes sont réalisées à l'international.

Du fait de la façade atlantique de la région, la voile et le nautisme sont des filières sportives phares. Les Pays de la Loire sont en effet la première région pour la construction de bateaux de plaisance, les 60 établissements de ce secteur d'activité employant à eux seuls 48% des salariés ligériens de l'amont du sport en 2015, soit 3 670 salariés. Les Pays de la Loire sont aussi la première région de France en nombre de salariés dans la construction de bateaux de plaisance. La région se démarque ainsi par le nombre de salariés dans ce secteur ainsi que par la présence de sièges d'entreprises de construction nautique comme le groupe Bénéteau en Vendée.

Les deux départements côtiers (Loire-Atlantique et Vendée) sont particulièrement prisés par les pratiquants et les touristes. Avec 500 000 clients, la pratique nautique touristique est ainsi très forte sur le littoral, d'où une saisonnalité de l'emploi très marquée. L'étude recensait 418 prestataires de loisirs nautiques en Pays de la Loire, générant 24 M€ de chiffre d'affaires, principalement via les prestataires multi-activités, ceux du canoë-kayak et ceux de la voile. Ces structures proposent des activités en bord de mer, le long de la Loire ou ses affluents, et sur les plans d'eau. Depuis quelques années, une diversification des activités est observée, les prestataires optant de plus en plus pour une pluriactivité, qui permet de mieux répondre aux attentes de la clientèle et de conforter leur modèle économique.

La Vendée se distingue en accueillant 40% des structures nautiques présentes dans la région. Parallèlement au nautisme de bord de mer, le tourisme fluvial est une particularité Ligérienne, avec 375 kms de voies navigables. En 2018, les départements de la Mayenne, de la Sarthe et de Maine-et-Loire ont annoncé leur volonté de coopérer pour développer le tourisme fluvial à l'échelle du bassin de la Maine. On observe de surcroît une bonne complémentarité de la navigation fluviale avec d'autres loisirs sportifs tels que le vélo, l'équitation ou la randonnée pédestre.

Le territoire accueille de nombreux acteurs spécialisés dans le nautisme, comme le groupe Bénéteau en Vendée, l'entreprise Nicols, spécialiste international de bateaux dédiés à la navigation fluviale à Cholet, ou encore l'association d'entreprises NINA (Nautisme Innovation Numérique Atlantique) à Nantes. Un campus des métiers et des qualifications du nautisme a été labellisé dans la région, en vue d'établir des synergies entre des lycées, des centres de formation d'apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises du secteur. Cette démarche pourrait être étendue avec profit à d'autres secteurs sportifs. Ainsi, la filière nautique constitue un atout indéniable pour la région, et le tourisme nautique, tant littoral que fluvial, un axe de développement privilégié pour le territoire, à la confluence des politiques d'aménagement, de tourisme et de sport, d'autant plus que plusieurs événements nautiques d'envergure nationale et internationale ont été ou sont organisés dans la région et contribuent à sa renommée (Vendée Globe, Women's Cup, Golden Globe Race ou encore The Bridge).

Autre spécificité industrielle, le secteur de la fabrication de cycles classe les Pays de la Loire au 3<sup>e</sup> rang des régions françaises pour l'emploi salarié (soit 350 salariés en 2015). La région est aussi la 2<sup>e</sup> où les actifs pédalent le plus pour se rendre à leur travail, derrière le Grand Est. Le développement de l'usage du vélo consécutif à la crise sanitaire favorise les commerces de vente et de réparation de cycles en tous genre, notamment dans le segment de l'assistance électrique, et l'emploi a tendance à croître dans ce secteur.

Enfin, les sports mécaniques constituent aussi une spécificité forte du territoire, en Sarthe évidemment (24 heures) mais aussi en Vendée (Fontenay-le-Comte), en Loire-Atlantique (Fay-de-Bretagne) ou en Mayenne (Ernée). Une étude a évalué le chiffre d'affaires total de la filière à 2,3 milliards d'euros en 2018, porté avant tout par les industriels et les circuits<sup>99</sup>. 13 500 emplois, répartis entre emplois directs et indirects et 130 000 bénévoles participent aux activités de la filière et aux événements organisés en France, et notamment dans des

---

<sup>99</sup> *Moteurs de croissance : réalités, enjeux et perspectives économiques de la filière des sports mécaniques en France. 1<sup>er</sup> baromètre des sports mécaniques en France, Cabinet EY (2019).*

territoires ruraux. L'étude souligne également le fort potentiel des sports mécaniques en matière d'événementiel et de tourisme notamment.

En croissance, ce secteur s'appuie notamment sur la recherche et l'innovation pour asseoir son dynamisme. Les sports mécaniques constituent depuis toujours un berceau d'innovations pour les constructeurs, qui testent en course ou sur les circuits de nombreux dispositifs destinés ensuite à l'industrie automobile. Que ce soit en matière de réduction de l'empreinte carbone ou encore en matière de développement de nouvelles formes de propulsion (stockage et gestion de l'énergie), les sports mécaniques constituent un espace de recherche sur lequel les territoires peuvent capitaliser dans le cadre de leurs politiques d'innovation.



### 3. ÉCLAIRAGES SUR LE FINANCEMENT PRIVÉ DU SPORT

Une étude réalisée par KPMG et Sporsora en avril 2021 éclaire sur le poids du sponsoring sportif en France. Cette étude indique ainsi que le sponsoring sportif privé représente en France près de 2,5 milliards d'euros, dont 40% (1 milliard d'euros) sont captés par des clubs amateurs, 36% (900 M€) par des clubs professionnels, 9% (225 M€) par des fédérations et 7% (175 M€) par des événements récurrents. Contrairement aux idées reçues, ce sont donc les clubs amateurs qui captent la majorité des investissements en sponsoring en France.

L'étude éclaire aussi sur la nature des sponsors. 59% du montant total du sponsoring provient en effet de PME, contre 41% pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grands groupes. En nombre, cet écart est encore plus important puisque 89% des contrats de sponsoring concernent les PME, et 11% seulement les ETI et des grands groupes. Ce sont donc les PME qui représentent l'essentiel des investisseurs en sponsoring, aussi bien en valeur qu'en nombre. L'essentiel du sponsoring sportif est constitué de contrats inférieurs à 100 000€<sup>100</sup>.

Bien que nationale, cette étude nous éclaire sur un certain nombre de tendances qu'il convient de prendre en compte en matière de financement du sport, et d'abord l'importance du sponsoring de proximité, avec une relation à construire entre les acteurs sportifs et les entreprises qui les soutiennent.

Le financement privé du sport inclut également le mécénat. Les associations sportives affiliées à une fédération sont reconnues d'intérêt général par l'administration fiscale, et peuvent à ce titre conclure des conventions de mécénat avec des entreprises<sup>101</sup>. Favorisé par une fiscalité avantageuse, le mécénat d'entreprise pourrait représenter une nouvelle source de financement privé. Selon Olbia Conseil, il est en forte croissance. De fait, le sport est la première activité financée par le nombre d'entreprises (48%), mais pas le premier bénéficiaire (12% du budget global, soit environ 450 M€) car il intéresse avant tout les TPE-PME et moins les grandes entreprises.

La question du financement privé du sport amène enfin à s'interroger sur le modèle économique des associa-

<sup>100</sup> En valeur, les contrats inférieurs à 100 000€ pèsent 51% du montant global du sponsoring. En nombre, 92% des contrats de sponsoring sont inférieurs à 100 000€, et moins de 1% des contrats sont supérieurs à 1 M€.

<sup>101</sup> Elles peuvent aussi recevoir des dons de personnes physiques (art. 238 bis du CGI).

tions sportives, dont la fragilité et les limites ont été mises en évidence par la crise sanitaire (dépendance aux cotisations, développement d'un mono-projet associatif axé principalement sur la compétition...). Si elle n'est pas nouvelle, la réflexion sur l'évolution du modèle économique des associations sportives est devenue nécessaire et implique de développer des outils pour accompagner les clubs dans cette transition. La région des Pays de la Loire, qui se caractérise par son dynamisme économique ainsi qu'un nombre élevé de PME (128 000 en 2020), dispose donc d'atouts qu'il conviendrait de valoriser pour créer de nouveaux liens entre clubs amateurs et entreprises.

D'une manière générale, le financement du sport, qu'il soit d'origine publique ou privée, est mal connu en région des Pays de la Loire, et on peut souhaiter la conduite d'études ayant entre autre comme objet d'éclairer cette question, notamment dans la perspective de la constitution des conférences des financeurs.

#### **4. L'ACCUEIL DES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET L'OPTIMISATION DE L'HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024**

---

Il existe une culture d'accueil des grands événements sportifs en Pays de la Loire, et un savoir-faire résultant des capacités des différentes parties prenantes. Certains grands événements y sont ainsi organisés de façon récurrente, tels que les 24 heures du Mans, le Vendée Globe<sup>102</sup>, ou des concours importants en équitation comme le CSE de la Baule. Les étapes du Tour de France y sont aussi fréquentes, notamment parce que le vélo est un sport populaire dans la région. Dans un avenir proche, le territoire ligérien sera site d'accueil pour le football, un an après la Coupe du monde de rugby dont cinq matches sont programmés à Nantes...

La présence de quelques grands clubs phares dans les sports collectifs - en football, en basket, en handball et en volley-ball notamment - avec des têtes d'affiches au plus haut niveau, tant féminines que masculines, contribue aussi au rayonnement de la culture sportive dans la région.

Dans ce contexte, les exigences révélées par la crise sanitaire et la nécessité désormais admise de limiter au maximum l'empreinte écologique des grands rassemblements sportifs imposent aux organisateurs de réviser leurs procédures, pour les mettre en adéquation avec les standards les plus élevés de bonne pratique en la matière. Un accompagnement pourrait être mis en œuvre à cet égard, sous la forme d'un cahier des charges, et d'une diffusion des bonnes pratiques jusqu'aux clubs.

Dans ce contexte qui demeure incertain et parfois anxiogène, la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est une opportunité pour les Pays de la Loire de mettre en valeur et d'accélérer leur projet sportif de territoire.

En ce qui concerne le grand public, la diffusion du label « Terre de Jeux 2024 » doit contribuer à l'objectif de redonner le goût de la pratique sportive. Plus de 200 sites ont déjà reçu ce label en Pays de la Loire<sup>103</sup>. Les parcours recensés par les collectivités pour inciter à la pratique sportive de tous les publics sont valorisés par Paris 2024 auprès de sa communauté digitale. Le référencement présente donc un intérêt pour les territoires

---

<sup>102</sup> Le Vendée Globe 2016 a accueilli 2,25 millions de visiteurs et 87% des Français connaissent l'événement. Selon une étude de SPORSORA, le budget de la manifestation s'élève à 16 millions d'euros sur 4 ans, dont 81% issu du sponsoring et des marques (principalement le département de Vendée et Sodebo), 2 millions d'euros issus des recettes village et merchandising, et 1 million des droits d'inscription des participants.

<sup>103</sup> La Région et les 5 départements sont labellisés TDJ 2024, ainsi que le CROS et les 5 CDOS. En outre, plus de 200 villes, agglomérations, métropoles et EPCI sont labellisées sur le territoire, dont les 5 villes-préfectures et les principales agglomérations régionales.

concernés<sup>104</sup>. Par ailleurs, 49 centres de préparation aux Jeux (CPJ) ont été retenus dans la région, sur un total de 777<sup>105</sup>. D'autres types d'actions sont envisageables pour renforcer les effets attendus des JOP, et rendre la pratique sportive plus facile, attractive, accessible et moins coûteuse.

---

<sup>104</sup> Les parcours labellisés « exploreterredejeux2024 » se situent à Pornic (1 parcours), Saint-Brévin (1 parcours), Écouflant (1 parcours), Loire-Autun (5 parcours), Saumur (3 parcours), la CC du Mont-des-Avaloirs (3 parcours), Méral (1 parcours), la CC du Pays de la Chataigneraie (2 parcours) et le Département de la Mayenne (1 parcours). Cf. <https://terredejeux.paris2024.org/actualite/explore-terre-de-jeux-2024-saison-2>

<sup>105</sup> Parmi les 49 CPJ situés en Pays de la Loire, 11 sont en Vendée, 19 en Loire-Atlantique, 5 en Sarthe, 7 en Mayenne et 7 en Maine-et-Loire. Ils sont référencés dans le catalogue <https://prepare.paris2024.org/>. Toutefois, sur le site Explore-France, qui permet aux délégations étrangères de découvrir la France, aucune information n'est disponible sur les Pays de la Loire : <https://www.france.fr/fr>



# CHAPITRE VI

## Synthèse SWOT et Préconisations



# DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

## ATOUTS

- ✓ Un périmètre géographique inchangé malgré la réforme du périmètre des régions. Une culture de la concertation et du dialogue établie de longue date.
- ✓ Un territoire équilibré, entre grandes unités urbaines villes moyennes structurantes et espace rural.
- ✓ Un positionnement géographique privilégié, une façade maritime et de nombreux cours d'eau sur l'ensemble du territoire.
- ✓ De vastes espaces naturels, y compris à proximité des espaces urbains. La présence de la Loire, inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco.
- ✓ Une identité maritime marquée, support d'activités nautiques et aquatiques.
- ✓ Une qualité de vie reconnue et une forte attractivité, synonyme de dynamisme démographique.
- ✓ Un niveau de vie favorable comparé au reste du territoire.
- ✓ Une situation de l'emploi globalement satisfaisante, avec une part importante d'emplois industriels dans l'économie régionale. Une culture de l'entrepreneuriat et un tissu économique diversifié (nombreuses PME et fleurons internationaux).
- ✓ Un tissu associatif riche, notamment dans le sport, qui joue un rôle central dans l'animation des territoires.
- ✓ Des atouts touristiques nombreux, prisés des touristes, majoritairement français.

## FAIBLESSES / AXES D'AMÉLIORATION

- ✗ Un développement territorial inégal et des déséquilibres (géographiques, sanitaires, numériques, sportifs...) à corriger pour prévenir les fractures.
- ✗ Une marge de progression pour capter les touristes étrangers, avec des atouts naturels et patrimoniaux à promouvoir davantage.
- ✗ Une qualité des eaux particulièrement dégradée, qu'il convient de restaurer au vu des enjeux sanitaires (baignade), économique (tourisme) et environnementaux (biodiversité).
- ✗ Une prédominance de la voiture dans les déplacements quotidiens, supérieure à la moyenne nationale, qui justifie un soutien accru aux déplacements alternatifs non motorisés.
- ✗ Une augmentation régulière des maladies chroniques et des décès considérés comme évitables car en lien avec des facteurs de risque qu'il est possible de prévenir.
- ✗ Une dégradation de plusieurs déterminants de santé chez certaines catégories de population.
- ✗ Des inégalités sociales et de santé qui persistent.

## OPPORTUNITÉS

- ✓ Un développement important des communes nouvelles sur le territoire, qui suscite un besoin de services de proximité.
- ✓ Un dynamisme démographique appelé à se maintenir dans les années à venir.
- ✓ Une attractivité touristique forte, avec des enjeux en matière de pratique sportive et d'emplois (notamment dans le domaine des loisirs sportifs et du tourisme)
- ✓ Une « séniorisation » de la population qui va s'intensifier, avec des effets structurants sur la demande d'activités physiques ou sportives.
- ✓ Des stratégies déjà existantes pour renforcer les activités physiques et sportives sur le territoire (SRADDET, Schéma régional de développement du Tourisme et des Loisirs, Stratégie ambition maritime régionale, Projet Régional de Santé, Plan régional sport-santé-bien-être...)

## MENACES / CONTRAINTES

- ✗ Incertitudes liées à la crise sanitaire qui perdure, avec des impacts potentiels négatifs sur la vie économique (dégradation du niveau de vie, augmentation du chômage...) ou sociale (baisse de l'engagement associatif, rupture du lien social, isolement).
- ✗ Creusement des inégalités territoriales, perte de repères liée aux réformes administratives (digitalisation accélérée, fermeture des guichets...) et sentiment d'abandon (territoires ruraux, QPV).
- ✗ Crise environnementale, avec des effets sur les territoires, notamment le littoral.
- ✗ Superposition des politiques publiques et multiplication des dispositifs, complexifiant le quotidien des acteurs.
- ✗ Contraintes financières qui imposent des choix stratégiques pour le développement des territoires.



# SWOT – DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

## ATOUTS

- ✓ Une pratique sportive associative plus développée qu'au niveau national (première région en nombre de licences sportives par habitant), et une diversité des activités sportives proposées.
- ✓ Une augmentation régulière du nombre de licences sportives depuis le début des années 2000, particulièrement chez les femmes. Une part des licences féminines plus importante au niveau régional que national.
- ✓ Une baisse moins marquée qu'au niveau national de la prise de licence lors de la rentrée sportive 2020/2021.
- ✓ Un trio « Football/Basket/Tennis » comme disciplines phares. L'athlétisme et le tennis de table dans le top 10 des disciplines régionales.
- ✓ Un dynamisme des fédérations sportives scolaires et de certaines fédérations multisports (Fédération Sportive Culturelle de France, Fédération Française de la Retraite Sportive).
- ✓ Une pratique autonome en développement, liée à de nouveaux usages et à une recherche de flexibilité, qui peut se cumuler avec une pratique sportive associative.
- ✓ Des atouts naturels et patrimoniaux nombreux, qui diffèrent selon les départements mais qui font des Pays de la Loire une destination de choix pour le tourisme sportif.
- ✓ Un nombre d'équipements pour 10 000 habitants supérieur à la moyenne nationale (hormis la Loire-Atlantique).
- ✓ Des événements de renommée internationale comme les 24 heures du Mans ou le Vendée Globe, qui entraînent de nombreuses autres manifestations (savoir-faire).
- ✓ Des dynamiques territoriales fortes en matière de sport-santé (promotion de la santé et du bien-être par les APS, développement de l'activité physique adaptée à visée thérapeutique). Des stratégies (PRSSBE) et des acteurs (SRAE Nutrition, Maisons Sport-Santé) sur lesquels s'appuyer.
- ✓ Dans la branche Sport, des emplois en forte augmentation depuis 2007, qui font des Pays de la Loire l'une des régions les plus dynamiques avec la Bretagne et AURA.
- ✓ Dans les entreprises situées dans l'amont du sport, 70% de la richesse dégagée par l'industrie, contre 11% au niveau national.
- ✓ Le tissu associatif sportif ligérien et l'engagement bénévole, qui ont fait preuve de vitalité et de résilience face aux impacts de la crise sanitaire.

## FAIBLESSES / AXES D'AMÉLIORATION

- ✗ Une évolution inégale des niveaux de licences selon les territoires et les disciplines sur la période 2016/2020, qui s'est accentuée au cours de la crise sanitaire.
- ✗ Des défis à relever en zones urbaines (saturation des équipements sportifs, concurrence entre les disciplines...).
- ✗ En zone rurale, des équipements moins nombreux, une offre sportive moins présente ou moins diversifiée, et des temps de déplacement plus longs.
- ✗ Des freins à la pratique liés au manque d'intérêt pour le sport, aux problèmes de santé et aux contraintes professionnelles ou familiales, et qui varient suivant les caractéristiques socio-professionnelles, nécessitant des réponses adaptées, notamment pour les personnes les plus éloignées de la pratique.
- ✗ Des équipements vieillissants, avec des enjeux à relever en matière de rénovation énergétique, d'adaptation aux nouveaux usages et d'accessibilité à toutes les formes de handicaps.
- ✗ Un besoin d'infrastructures annexes, comme des lieux de convivialité dans les équipements sportifs.
- ✗ Une pratique sportive sur les lieux professionnels encore peu développée et qui reste à démocratiser. Une convergence entre offre et demande qu'il convient de faciliter pour encourager le passage à l'acte, notamment dans les PME.
- ✗ Un marché de l'emploi sportif dynamique, mais des contraintes (temps partiel, horaires atypiques, pluriactivité) à améliorer pour susciter davantage de vocations.
- ✗ Une filière « Sport » à structurer entre les acteurs de l'amont du sport (fabrication, vente et location de matériel sportif) et ceux du noyau du sport (enseignement de disciplines sportives et de loisirs, gestion de clubs, d'installations sportives et de centres de culture physique).
- ✗ Pas de démarche structurée « Sport et Innovations ».
- ✗ Un taux de pénétration relativement faible mais comparable à celui observé au niveau national pour la pratique parasportive. De nombreux dispositifs d'accompagnement, mais une structuration et un développement hétérogène du parasport. Un positionnement quelquefois trop institutionnel, qui ne permet pas toujours d'apporter une réponse individuelle à l'utilisateur. Une offre parasportive en club peu lisible, un déficit d'accompagnement individuel des personnes en situation de handicap vers la pratique. Un cloisonnement des initiatives et un éclatement de l'écosystème qui peut accentuer le brouillage de l'information sur le parasport.

# SWOT – DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

## OPPORTUNITÉS

- ✓ Une évolution de la demande sportive et une diversification des motivations des pratiquants, qui exigent des réponses diverses de la part des acteurs sportifs.
- ✓ Des nouveaux publics à conquérir/fidéliser, en particulier les pratiquants loisirs, les familles et les séniors.
- ✓ Des atouts naturels et patrimoniaux nombreux, une destination de choix pour la pratique des loisirs sportifs de nature.
- ✓ La mise en œuvre du plan « 5000 terrains de sport » annoncé en octobre 2021. Des enjeux d'implantation d'équipements de proximité, gratuits et facilement accessibles pour répondre à la demande sportive croissante.
- ✓ La présence de stratégies nationales (sport-santé, sport et handicaps) permettant de structurer les actions.
- ✓ La réalisation récente d'un état des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap, identifiant des axes d'intervention prioritaires. La présence d'un référent paralympique territorial depuis 2020, avec pour objectif la mise en synergie des acteurs et des initiatives.
- ✓ Le développement de nouvelles approches en matière de professionnalisation des structures sportives (groupement d'employeurs, gestion prévisionnelle des ressources humaines, formations continues vers plus de polyvalence).
- ✓ Une rénovation énergétique des équipements sportifs encouragée par le plan national de relance.
- ✓ Le soutien apporté aux modes de déplacement actifs et aux nouvelles mobilités (plan de relance, plans vélo...).
- ✓ Une évolution de l'engagement bénévole (féminisation, rajeunissement, plus ponctuel) qui induit de nouvelles formes d'organisation des associations sportives.
- ✓ Une transformation numérique à soutenir dans le champ du sport, afin de faciliter la gestion quotidienne des associations, l'accueil des pratiquants et la mise en réseau des acteurs.
- ✓ L'élan suscité par Paris 2024 et la construction de son héritage, pour une région plus sportive après 2024.
- ✓ Une nouvelle gouvernance du sport, qui doit améliorer la communication et la concertation entre acteurs. Des projets sportifs locaux à encourager (échelle infra-communale, communale, ou intercommunale) avec un appui et une ingénierie partagée.
- ✓ De nouveaux modèles économiques à créer pour les associations sportives, afin de s'adapter à la demande sociale et à la baisse des financements publics.

## MENACES/CONTRAINTES

- ✗ Une certaine rigidité de l'offre sportive proposée par les acteurs sportifs associatifs.
- ✗ Un dérèglement climatique qui s'accroît, dont les impacts sur les pratiques (en particulier sur les zones littorales) et les équipements sportifs se précisent.



# SWOT – SPORT DE HAUT NIVEAU ET SPORT PROFESSIONNEL

## FORCES

- ✓ La présence d'un CREPS régional, doté de nouvelles installations sportives et d'outils performants pour accompagner les sportifs et les structures de haut niveau.
- ✓ La formalisation récente d'un schéma régional du haut niveau, qui identifie des axes stratégiques précis (optimisation de la performance et du suivi médical, analyse de la performance, renforcement du suivi socio-professionnel des sportifs, accompagnement paralympique) dans une logique d'animation territoriale.
- ✓ La présence de clubs sportifs de haut niveau sur l'ensemble du territoire, dans des disciplines variées, qui jouent le rôle de locomotives pour le développement du sport.
- ✓ Un soutien apporté localement aux sportifs de haut niveau (groupe Elite régional, Team 303, club Pégase 2024, Club Elite Sarthe...).
- ✓ Une présence affirmée du haut niveau dans plusieurs disciplines : voile, athlétisme, cyclisme, équitation...
- ✓ La présence de structures d'entraînement de référence dans certaines disciplines (IFCE ; Pôle d'excellence de parachutisme ; Pôle Espoir de Volley féminin ; Pôle France de tennis de Table ; Pôle France jeune de Sport automobile ; Pôles France et Espoir d'Aviron).
- ✓ La présence de nombreux athlètes parasportifs de haut niveau (4<sup>e</sup> région la plus représentée aux Jeux de Tokyo 2020) et d'un accompagnement renforcé.

## FAIBLESSES / AXES D'AMÉLIORATION

- ✗ Un ratio de sportifs de haut niveau rapporté à la population régionale inférieur à la moyenne nationale, et en décalage avec son statut de première région sportive de France en nombre de licences par habitants.
- ✗ Une augmentation sensible du nombre de sportifs de haut niveau listés dans la région qui s'entraînent hors du territoire.
- ✗ Une culture du haut niveau à renforcer (sportifs, dirigeants, entraîneurs) afin d'atteindre la très haute performance.
- ✗ Une relative sous-performance dans les résultats aux JOP de Tokyo, même si 30 athlètes étaient présents (chiffre en augmentation) pour 7 médailles.
- ✗ Un déficit de structures d'entraînement ou d'équipement adaptées pour certaines disciplines en Pays de la Loire, particulièrement des pôles France ou autres structures de niveau national.
- ✗ Un suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau à renforcer, en améliorant notamment les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, encore peu nombreux.

## OPPORTUNITÉS

- ✓ L'existence du plan Ambition bleue porté par l'ANS, qui place les CREPS au centre du dispositif régional pour la haute performance ;
- ✓ Des réformes institutionnelles qui confient au CREPS le pilotage du sport de haut niveau au niveau régional, et qui l'érige en « plateforme de ressources » pour les acteurs du territoire (guichet unique).
- ✓ De nouvelles installations sportives, des outils et technologies performants qui permettent au CREPS de rayonner à l'échelle nationale et internationale.
- ✓ Des passerelles à créer avec le secteur professionnel dans le domaine du soutien, de l'optimisation de la performance et de la gestion des données.
- ✓ La présence récente d'un « conseiller paralympique » au sein du CREPS des Pays de la Loire.

## MENACES / CONTRAINTES

- ✗ Une politique du haut niveau peu déconcentrée, qui dépend avant tout des fédérations sportives et de l'ANS
- ✗ Un éparpillement des aides pour le haut niveau, attribuées par les différents niveaux de collectivités locales, ce qui nuit à la cohérence et à l'efficacité.



En guise de préconisations, nous pourrions suggérer l'affirmation d'une ambition et l'établissement d'un Plan d'actions autour des axes stratégiques suivants :

**UNE AMBITION :**  
**Renforcer la place du sport dans la société ligérienne**  
**et en faire une grande cause régionale à horizon 2030**

**PLAN D' ACTIONS**

**AXE 1. DÉVELOPPER ET RENDRE ACCESSIBLES LES PRATIQUES SPORTIVES POUR TOUTES ET TOUS, EN PERMETTANT À CHACUN DE TROUVER UNE OFFRE À PROXIMITÉ DE SON LIEU DE VIE, QUEL QUE SOIT SON ÂGE, SES CAPACITÉS, SON MILIEU SOCIAL OU SES ENVIES DE PRATIQUE**

---

**Action 1 : Soutenir la pratique sportive dans le cadre associatif**

- Accompagner les clubs sportifs vers une meilleure adéquation de leurs offres, davantage orientées vers la santé, le loisir, la convivialité, le contact avec la nature. Améliorer l'accueil de tous, dans leur singularité (débutants, personnes en situation de handicap, séniors...). Veiller à la complémentarité, au regard de la diversification de l'offre réalisée par les opérateurs marchands.
- Encourager la transition digitale des associations sportives.
- Mener une réflexion sur la gouvernance et le modèle économique des associations sportives.
- Renforcer l'offre sportive associative de proximité dans les territoires considérés comme prioritaires.
- Soutenir la création et la pérennisation des emplois dans les associations sportives.
- Encourager la pluri-compétence et la polyvalence dans les parcours de qualification des éducateurs sportifs (formation initiale et continue).

**Action 2 : Accompagner le développement des pratiques physiques et sportives autonomes**

- Cartographier les espaces, sites, itinéraires et équipements les plus utilisés par les pratiquants d'activités physiques et sportives autonomes, afin d'améliorer la connaissance des acteurs.
- Développer des parcours de découverte des espaces urbains ou ruraux accessibles, via des supports digitaux, permettant de valoriser le patrimoine naturel et historique régional.
- Renforcer les mobilités actives et rendre systématique la desserte des équipements sportifs au moyen de pistes cyclables ou de sentiers piétonniers sécurisés.

**Action 3 : Renforcer la pratique des activités physiques et sportives de l'école à l'université**

- Renforcer l'articulation entre l'école et le mouvement sportif et favoriser la mobilisation de la communauté éducative dans les différents temps de l'enfant. Créer de nouvelles synergies autour des savoirs sportifs fondamentaux (savoir-nager, savoir-rouler à vélo) et des dispositifs existants (« un club, une école » ; « 30 mn d'activité physique quotidienne »).

- Promouvoir les activités physiques ou sportives en direction des jeunes et des adolescents. Favoriser le développement d'une culture autour de la santé par l'activité physique dans le cadre du parcours scolaire de l'enfant/adolescent.

#### **Action 4 : Favoriser la santé par l'activité physique et/ou sportive (prévention primaire, secondaire, tertiaire)**

- Favoriser l'augmentation du niveau d'activité physique et/ou sportive de la population ligérienne (prévention primaire). Poursuivre le développement et la lisibilité d'une offre adaptée en direction des personnes éloignées de l'activité physique (sédentaires, personnes en situation de précarité, séniors...) et renforcer leur accompagnement dans la reprise d'activité. Renforcer l'adaptation des infrastructures favorables à l'activité physique et/ou au sport-santé. Accompagner les projets de maisons sport-santé, en veillant à l'équilibre territorial.
- Poursuivre le développement de pratique d'activité physique adaptée en direction des personnes souffrant de maladies chroniques (axe thérapeutique). Renforcer la lisibilité de l'offre et le recours à la prescription d'activités physiques adaptées pour les personnes souffrant de maladies chroniques, en s'appuyant sur le dispositif « On y va ! ».

#### **Action 5 : Réduire les inégalités territoriales et poursuivre une réflexion concertée de construction/rénovation des équipements sportifs**

- Affiner le diagnostic sur la répartition des équipements sportifs à une échelle infra-départementale afin de tenir compte des spécificités territoriales.
- Poursuivre l'élaboration de schémas de cohérence territoriale des équipements sportifs en lien avec le mouvement sportif organisé.
- Définir un plan de rénovation/construction d'équipements sportifs, à la fois structurants et de proximité, permettant une polyvalence d'usages et un accès au plus grand nombre de pratiquants. S'assurer de leur pleine accessibilité en ayant recours au principe d'accessibilité d'usage des équipements. Engager un plan pluriannuel de construction/rénovation énergétique des équipements sportifs.
- Encourager l'animation des équipements sportifs en accès libre via le développement d'une offre multisports ou socio-sportive afin de garantir une polyvalence d'usages.
- Moderniser la gestion des équipements sportifs, en élargissant leur amplitude horaire et leur accès. Encourager l'ouverture des équipements sportifs scolaires pour faciliter leur accès au plus grand nombre.
- Repenser l'aménagement des équipements urbains et des espaces publics, en vue de favoriser la pratique physique de proximité et la qualité de vie (notion de « design actif »).
- Augmenter l'offre multisports en zone rurale. Développer un service itinérant (éducateur + matériel) afin de répondre à la demande des publics isolés.

#### **Action 6 : Encourager l'innovation dans le sport**

- S'appuyer sur les atouts régionaux (sport automobile, nautisme, cycle, Laval Virtual, Cité des Objets connectés, Pôle Ressources National Sport et Innovations, Pôles de compétences et de compétitivité, clusters...) pour développer les innovations technologiques ou sportives.
- Positionner les Pays de la Loire comme un territoire de pointe en matière d'innovation éco-responsable, en particulier sur les filières nautiques et automobiles particulièrement développées en Pays de la Loire.

- Favoriser la rencontre entre acteurs sportifs et associations engagées dans le champ de la culture, de l'éducation populaire, de l'ESS, de l'insertion sociale et professionnelle, du médico-social, afin d'encourager l'innovation sociale par le sport.
- Développer un réseau de tiers-lieux dans le champ du sport, espaces de rencontre, de formation et de valorisation du sport sous toutes ses formes.

### **Action 7 : Soutenir et accompagner les initiatives visant à développer des activités physiques et sportives en milieu professionnel**

- Accompagner les dirigeants d'entreprise, en particulier les PME, TPE et Directeurs de services ou d'établissements publics, via une information sur les aides disponibles, un accompagnement méthodologique dans le montage de projet, la mise en réseau et le partage de bonnes pratiques et le renforcement de la lisibilité de l'offre territoriale mobilisable.
- Encourager la mutualisation des moyens (éducateurs sportifs, matériels) et faciliter l'accès aux équipements sportifs sur la pause méridienne, notamment dans les zones d'activités ou les pépinières d'entreprises.

### **Action 8 : Accompagner le développement homogène du parasport sur l'ensemble du territoire régional**

- Mettre en œuvre les préconisations établies dans l'état des lieux du parasport en Pays de la Loire.
- Renforcer la lisibilité de l'offre sportive disponible (en milieu spécifique ou ordinaire) et mieux accompagner les pratiquants potentiels vers l'offre la plus adaptée à leurs attentes.
- Encourager et accompagner les dirigeants et les éducateurs sportifs à proposer un accueil adapté aux personnes en situation de handicap. Aider les clubs à devenir « para-accueillants ».
- Soutenir les initiatives visant à développer la pratique d'activités physiques ou sportives à destination des usagers fréquentant les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

## **AXE 2. SOUTENIR ET DÉVELOPPER LE SPORT-PERFORMANCE**

---

### **Action 1 : Accompagner et soutenir le sport de haut niveau**

- S'appuyer sur les orientations du Schéma territorial partagé du sport de haut niveau pour conforter la stratégie du sport de haut niveau en Pays de la Loire.
- Proposer une offre de services et d'encadrement de proximité en matière de haut niveau.
- Décentraliser les actions du CREPS, en renforçant sa proximité avec les clubs et les sportifs. Conforter son rôle de guichet unique du sport de haut niveau (aides disponibles, ressources, accompagnement personnalisé...).
- Rapprocher le monde de l'entreprise et le haut niveau pour favoriser le partage d'expériences et augmenter les soutiens.

### **Action 2 : Valoriser la diversité du sport professionnel ligérien et accompagner son impact sur le territoire**

### **Action 3 : Renforcer les conditions d'un double parcours sportif et professionnel réussi pour les champions ligériens. Accompagner ces derniers dans l'anticipation de leur après-carrière**

- Renforcer les partenariats avec l'Éducation nationale, les établissements scolaires et d'enseignement supérieur afin de mieux aménager la scolarité des sportifs de haut niveau. Développer des formations hybrides (distanciel/présentiel) afin de gagner en adaptabilité.

### **AXE 3. FAIRE DES PAYS DE LA LOIRE UNE RÉGION PHARE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE DANS ET PAR LE SPORT**

---

#### **Action 1 : Sensibiliser et former les acteurs sportifs à l'éco-responsabilité dans le champ du sport**

- Accompagner les acteurs du sport dans leur transition énergétique, en facilitant leur appropriation de la Charte révisée des 15 engagements éco-responsables du ministère des Sports et WWF. Encourager la mise en place d'ateliers de formation à destination des acteurs sportifs du territoire.
- Intensifier les actions susceptibles de contrer les effets du dérèglement climatique qui risquent d'affecter les pratiques sportives (telles que remise en cause des déplacements routiers avec véhicules thermiques pour participer aux compétitions, bannissement du plastique à usage unique, etc.).

#### **Action 2 : Faciliter les mobilités actives au quotidien, notamment l'usage du vélo**

#### **Action 3 : Encourager la formalisation de démarches RSE/RSO (responsabilité sociale et environnementale des entreprises et des organisations) dans le sport**

#### **Action 4 : Redynamiser le bénévolat sportif en promouvant de nouvelles formes d'engagement**

- Favoriser la modernisation des associations sportives et simplifier leur gestion, en démocratisant l'utilisation des outils digitaux et en formant les bénévoles et les salariés à leur utilisation (formation continue, mutualisation, partage d'expériences et d'outils).
- Structurer la fonction bénévole dans les associations (fiches de postes définissant les rôles et missions, stratégie de recrutement, plans de formations...).
- Promouvoir de nouvelles formes d'engagement, notamment auprès des jeunes ligériens.

#### **Action 5 : Mieux prévenir et lutter contre les violences de toute nature dans le sport**

- Prévenir toutes les formes de discriminations (racisme, antisémitisme, sexisme ordinaire...) en favorisant la coopération entre les acteurs afin de sécuriser les pratiques et les usagers.
- Prévenir la banalisation des incivilités et des violences physiques ou psychologiques ainsi que les violences sexuelles en renforçant les actions de sensibilisation et de formation des professionnels et des bénévoles.
- Contribuer à libérer la parole et accompagner les victimes en renforçant les dispositifs et les partenariats existants.

### **AXE 4. FAIRE DU SPORT UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITÉ DES PAYS DE LA LOIRE**

---

#### **Action 1 : Mener une politique volontariste en matière d'accueil de grands événements sportifs et bâtir autour de ces manifestations un programme ambitieux destiné à renforcer leur héritage sportif et social sur le territoire**

#### **Action 2 : Valoriser/encourager la capacité des entreprises à s'impliquer dans le tissu associatif au**

travers notamment du mécénat de compétence (gestion des ressources humaines, gestion financière, projet de développement...)

**Action 3 : Promouvoir les atouts des Pays de la Loire en France et à l'international dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (label Terre de Jeux 2024, centres de préparation aux Jeux)**

**Action 4 : Structurer une filière « Sport » en Pays de la Loire**

**Action 5 : Conforter la place des sports de nature en renforçant leur positionnement sur l'ensemble de la région**

- Documenter l'impact économique et social des loisirs sportifs de nature sur le territoire régional.
- Inclure les sports de nature dans les stratégies régionales liées à l'aménagement du territoire, au tourisme, au développement durable et aux mobilités.

**Action 6 : Renforcer l'image de la région en matière sportive, en valorisant la diversité des opportunités sportives offertes ainsi que ses spécificités fortes (sports nautiques et aquatiques ; sports mécaniques, patrimoine naturel et historique...)**

**Action 7 : Systématiser la prise en compte du sport dans les différentes stratégies régionales (en matière d'économie, d'aménagement du territoire, de développement durable, de mobilité, d'économie sociale et solidaire, de tourisme, d'innovation, d'éducation, de politiques liées à l'autonomie des personnes...) et inclure le sport dans les grands projets de territoire**

## **AXE 5. RECHERCHE ET INNOVATION : RENFORCER LES CONNAISSANCES, MOBILISER LES EXPERTISES**

---

**Action 1 : Développer la mise en réseau et la concertation des acteurs à l'échelle régionale et infra-régionale afin de valoriser et de partager les ressources existantes entre les territoires**

**Action 2 : Poursuivre la démarche de diagnostic de proximité, en accompagnant en ingénierie les territoires volontaires dans la formalisation de projets sportifs locaux (à l'échelle du bassin de vie ou de l'EPCI) permettant de décliner les orientations du projet sportif territorial, en les adaptant à la diversité des contextes locaux**

**Action 3 : Valoriser les structures de recherche présentes sur le territoire et développer des démarches de recherche-action au bénéfice du sport ligérien**

# ANNEXES

1. Documents-cadre
2. Liste des contributeurs interviewés
3. Synthèse des résultats de l'étude sur la pratique sportive des Ligériens
4. Compte-rendu des 5 réunions de concertation
5. Préconisations du groupe de réflexion « Sport de haut niveau »
6. Préconisations du diagnostic sur le parasport en Pays de la Loire

## 1. DOCUMENTS-CADRE

---

Les documents suivants ont été consultés lors de la réalisation de ce diagnostic (liste non exhaustive).

### Documents régionaux

- Charte Régionale pour l'accès des APS aux personnes en situation de handicap
- Contrat de Plan État-Région Pays de la Loire 2021-2027
- État des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap en Pays de la Loire, CPSF (2021)
- Feuille de route régionale en faveur de la pratique du vélo (2020)
- Plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire (2018)
- Plans régionaux sport-santé-bien-être 2013-2017 (bilan) et 2018-2022
- Projet régional de santé des Pays de la Loire 2018-2022
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Pays de la Loire et conclusions de la démarche prospective « Ma Région 2050 »
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2017-2020
- Schéma régional des véloroutes des Pays de la Loire (2016)
- Schéma régional du développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2016-2020
- Schéma territorial du sport des Pays de la Loire : diagnostic (2015) et préconisations (2017) et évaluation de l'action expérimentale de dynamisation de la politique sportive des territoires ligériens (2020)
- Schéma territorial partagé du sport de haut niveau en Pays de la Loire (2021)
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2018/2023

### Documents départementaux

- Espace ressources « Sport et Handicap en Loire-Atlantique » et travaux du groupe technique « Sport et Handicap »
- Étude de fréquentation de la Vélodyssée en Loire-Atlantique (2018)
- Étude de fréquentation et de retombées économiques de La Loire à Vélo (2015)
- Diagnostic du sport, Hub Sarthois (2018)
- Conclusions de la démarche prospective « La Mayenne dans un monde qui change » (2018)
- Conclusions de la démarche prospective « Vendée 2040 »
- Plan « Vendée Ambition Maritime »

- Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI)
- Plans de développement des activités nautiques, des activités aquatiques, des activités sport-handicap, du sport-santé et feuille de route contre les violences, les incivilités et les discriminations dans le sport, SDJES Loire-Atlantique
- Schéma de développement du sport en Vendée (2017)

### Autres documents consultés

- Analyse de la filière sport en Pays de la Loire, CeSAAr (2016)
- Baromètre national des pratiques sportives, INJEP (éditions 2018 et 2020)
- Cartographie Prospective des Métiers et des compétences dans le sport, CDES et Amnyos (2021)
- Comptes-rendus des réunions inter-collectivités, CRCS Pays de la Loire
- Conventions d'objectifs et de moyens établies par le Conseil Régional des Pays de la Loire avec les ligues et comités sportifs régionaux
- Données et analyses de l'INSEE, notamment « La France et ses territoires » (2021) et INSEE Analyses « Au cœur du sport, une forte progression des indépendants à côté des associations » (2018)
- Enquête « Covid-19, où en sont les associations un an après ? », Mouvement Associatif (2021)
- Enquête « La pratique des activités physiques et sportives dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées », Pôle ressources national Sport et Handicaps, ministère des Sports (2018)
- Étude « La promotion et la mise en œuvre de programmes d'activité physique et de lutte contre la sédentarité en milieu professionnel », ONAPS (2017)
- Enquête « Le moral des dirigeants d'associations sportives », Opinion Way (2021)
- Enquête « Les conséquences économiques et sociales de la crise de Covid 19 en Pays de la Loire », COS-MOS, 2021
- Enquête « Les activités physiques et sportives dans les établissements médico-sociaux des Pays de la Loire », 2015
- Étude de Santé sur l'Environnement, la Biosurveillance, l'Activité physique et la Nutrition (ESTEBAN), (2015)
- Étude « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire, adapter notre stratégie », CESER Pays de la Loire (2019)
- Étude « Le marché du sponsoring sportif en France », Sponsora (2021)
- Étude « Les retombées économiques du nautisme en Pays de la Loire » (2020)
- Étude « Les freins à la pratique des Français peu ou non sportifs : des situations hétérogènes, INJEP, (2021)
- Étude « Réalités, enjeux et perspectives économiques de la filière des sports mécaniques en France. 1<sup>er</sup> baromètre des sports mécaniques en France (2019) », EY (2019)
- Expertise collective « Activité physique. Prévention et traitement des maladies chroniques », INSERM (2019)
- Fiche Régionale du Sport – Pays de la Loire (2020)
- Publication « Quel service public du sport en Pays de la Loire ? » (2014)
- Rapport « Co-construire la gouvernance du sport en Pays de la Loire », CESER Pays de la Loire (2019)
- Rapport « La santé des habitants des Pays de la Loire », Observatoire régional de la Santé (2017)
- Rapport parlementaire « Faire de la France une vraie nation sportive. Développer la pratique d'activités physiques et sportives tout au long de la vie » (2019)
- Rapport « Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous. Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ? », France Stratégie (2018)

- Rapport sur l'impact du changement climatique sur le sport en France 2021 (WWF pour le ministère des sports)
- Schémas de cohérence des équipements sportifs
- Stratégie nationale Sport-Santé 2019-2024
- Stratégie nationale Sport et Handicap 2020-2024

## 2. LISTE DES CONTRIBUTEURS INTERVIEWÉS

---

- Agnès Voisine, Responsable des sports, Pays de Château-Gontier
- Anne Cordier, Présidente du Conseil Régional Olympique et Sportif Français, Vice-présidente de la Conférence Régionale du Sport des Pays de la Loire
- Anne-Flore Hervio, Directrice Sport, Conseil Départemental de Loire-Atlantique
- Anthony Guidoux, Référent Paralympique Territorial, Comité Paralympique et Sportif Français
- Antoine Nordez, Président du Réseau Recherche et port en Pays de la Loire
- Aude Reygade, Directrice du CREPS des Pays de la Loire
- Noémie Coupeau, Conseillère technique et pédagogique, SDJES 72
- Benoît Courant, Chef de projets, Direction des Sports, Conseil Départemental de Loire-Atlantique
- Bernard Chéneau, Administrateur du Conseil Régional Olympique et Sportif Français, Président du Comité Régional de Randonnée pédestre
- Briec Mathorez, Pôle Sport, SDJES 49
- David Bély, Vice-Président de La Roche Agglomération, Maire de la Ferrière
- Corentin Bob, Pilote de la cellule nationale de traitement des signalements des violences sexuelles dans le sport, ministère des Sports
- David Noël, Directeur « Europe et territoires », Conseil Départemental de la Mayenne
- Fabrice Maugin, Président du Comité Régional ANDIISS des Pays de la Loire
- Franck Verger, Responsable de la mission Formation, CREPS Pays de la Loire
- François Thomas, Chef du service « Sports et activités de pleine nature », Conseil Départemental de Loire-Atlantique
- Frédéric Arino, Conseiller d'animation sportive, SDJES 44
- Frédéric Legentilhomme, Responsable de la mission Sport de Haut niveau, CREPS des Pays de la Loire
- Estelle Leprêtre-Kerne, Chef de service, SDJES 53
- Jacques Thiolat, Représentant du Comité Paralympique et Sportif Français à la Conférence Régionale du Sport des Pays de la Loire
- Julie Renaud, Vice-présidente en charge des affaires de santé, ANESTAPS
- Manuela Montebrun, Conseillère d'animation sportive, SDJES 53
- Marion Debouche, Responsable du Pôle « Sport et Activités physiques », DRAJES Pays de la Loire
- Mathieu Courrillaud, Directeur des Sports mutualisé, Terres de Montaigu
- Mickaël Warlouzé, Chargé de développement, Profession Sport et Loisirs Pays de la Loire
- Nicolas Glinche, Chef du service des Sports, Conseil Départemental de la Sarthe
- Olivier Rocaboy, Directeur de Cabinet, CCI Nantes Saint-Nazaire
- Rachel Hervet, Adjointe au Directeur, SDJES 44
- Samuel Dumont, Pôle Sport, SDJES 49
- Solène Legay, Chargée de mission « Sport, Jeunesse et Citoyenneté », Conseil Départemental de Mayenne
- Stéphane Martinez, Représentant de la CCI Pays de la Loire à la Conférence Régionale du Sport

- Thierry Peridy, Directeur régional académique, DRAJES Pays de la Loire
- Thierry Place, mandataire du MEDEF, vice-président de la Conférence Régionale du Sport des Pays de la Loire
- Vincent Saulnier, Vice-président du Conseil Départemental de la Mayenne, Maire délégué de Château-Gontier Bazouges, Vice-président du Pays de Château-Gontier
- Yanis Lahmeri, Chargé de mission relations institutionnelles et internationales, SPORSORA
- Ywann Dupré, Coordinateur de projet, Conseil Régional Olympique et Sportif Français

### 3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE SUR LA PRATIQUE SPORTIVE DES LIGÉRIENS



<https://www.sportetcitoyennete.com/wp-content/uploads/2022/02/Etude-2126-Présentation-des-résultats-V4.pdf>

### 4. COMPTE-RENDU DES 5 RÉUNIONS DE CONCERTATION



COMPTE-RENDU VENDÉE :

<https://www.sportetcitoyennete.com/wp-content/uploads/2022/02/CR-Concertation-Vendée.pdf>



COMPTE-RENDU MAYENNE :

<https://www.sportetcitoyennete.com/wp-content/uploads/2022/02/CR-Concertation-Mayenne.pdf>



COMPTE-RENDU MAINE-ET-LOIRE :

<https://www.sportetcitoyennete.com/wp-content/uploads/2022/02/CR-Concertation-Maine-et-Loire.pdf>



COMPTE-RENDU LOIRE-ATLANTIQUE :

<https://www.sportetcitoyennete.com/wp-content/uploads/2022/02/CR-Concertation-Loire-Atlantique.pdf>



COMPTE-RENDU SARTHE :

<https://www.sportetcitoyennete.com/wp-content/uploads/2022/02/CR-Concertation-Sarthe.pdf>

## 5. PRÉCONISATIONS DU SCHEMA TERRITORIAL PARTAGÉ DU SPORT DE HAUT NIVEAU EN PAYS DE LA LOIRE (2020)

---

### S'agissant des sportifs de haut niveau :

- Mieux identifier les sportifs à potentiel et leur apporter une aide individualisée.
- Mettre l'accent sur l'accompagnement du haut niveau féminin.
- Miser sur les disciplines apparues récemment au programme des JOP.
- Renforcer et simplifier l'information à destination des sportifs et de leur entourage.
- Travailler sur la complémentarité et la mise en cohérence des interventions des différents acteurs.
- Faciliter les relations des sportifs avec les partenaires institutionnels.
- Améliorer l'utilisation du Portail du Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS), inciter les sportifs à mieux le renseigner.
- Suivre et analyser le parcours des sportifs à partir de critères objectivables.
- Communiquer sur : « Les Pays de la Loire, terre de formation des sportifs de haut niveau ».

### S'agissant des structures d'entraînement :

- Concentrer les aides sur les disciplines avec un potentiel de médailles.
- Évaluer la production et l'efficacité des structures du PPF à partir de critères simples et objectivables.
- Mieux prendre en compte les cellules existantes qui peuvent être performantes.
- Mutualiser les informations liées aux structures des PPF entre les différents acteurs et financeurs du SHN.
- Travailler sur la complémentarité et la mise en cohérence des interventions des différents acteurs.
- Communiquer sur les structures en Pays de la Loire et travailler un affichage clair de la cartographie de ces structures.
- Améliorer l'utilisation du Portail du Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS), inciter les structures à mieux le renseigner.
- Contractualiser entre les fédérations et les partenaires publics locaux sur l'accompagnement et le financement des structures.
- Renforcer le rôle du CREPS pour proposer des services inhérents à la haute performance en y associant l'agilité et la réactivité nécessaire.
- Optimiser les aides apportées par les différents acteurs aux structures ou dispositifs des PPF qui produisent la performance.
- Continuer à poser un regard attentif aux filières de détection et d'alimentations des PPF.
- Travailler à la répartition des responsabilités des acteurs selon les niveaux sportifs.
- Poursuivre l'animation du réseau des coordonnateurs des structures des PPF en travaillant sur la mutualisation et la transversalité disciplinaire.

### S'agissant des moyens mobilisés :

- Chiffrer la masse salariale dédiée à l'accompagnement du sport de haut niveau en Pays de la Loire.
- Conduire une étude dédiée au suivi médical et à l'accompagnement sanitaire des SHN.
- Évaluer le poids des collectivités dans le financement du sport de haut et chiffrer leur apport dans la mise à disposition des équipements sportifs.
- Travailler sur la complémentarité et la mise en cohérence des interventions des différents acteurs.
- Travailler sur la complémentarité des financements suivant les niveaux sportifs (détection, accession, excellence, haute performance...).

- S'assurer de la pérennité des financements sur les structures d'accession.

### **S'agissant des suivis socio professionnels :**

- Poursuivre et développer la collaboration avec les collèges et les lycées : il existe de nombreuses conventions, l'offre est importante mais pas toujours adaptée aux besoins des structures sportives.
- Mettre en avant les établissements du second degré qui favorisent pleinement le double projet (label bronze, argent, or).
- À l'instar des autres académies mettre en place des classes à horaires aménagés (CHAM) avec un allègement des contenus pédagogiques et augmenter les Heures Supplémentaires Effectives (HSE).
- Développer et promouvoir le dispositif CIP-CAE, notamment auprès des entreprises.
- Travailler avec le rectorat pour favoriser la nomination d'enseignants et directeurs d'établissements scolaires « profilés », qui ont une « sensibilité » sportive ou une connaissance du parcours de formation des sportifs.
- Renforcer la collaboration avec les entreprises (stage de formation, CIP-CAE, déclinaison territoriale du Pacte de performance fond de dotation...).
- Développer les relations avec l'enseignement supérieur : augmenter les partenariats et communiquer sur les accompagnements existants permettraient une meilleure information et une meilleure orientation des sportifs.
- Mettre en place des conventionnements pour définir les axes de collaboration des différents partenaires, pour les optimiser et les valoriser.
- Moduler le parcours de formation du sportif en fonction de sa programmation sportive et des échéances de compétition.
- Construire une stratégie d'identification fine des sportifs à haut potentiel et médaillables pour définir un protocole adapté et sur mesure.
- Mettre en place une forme de labellisation des formations post bac proposant effectivement un accompagnement et des aménagements adaptés aux exigences du sport de haut niveau.

### **S'agissant de l'optimisation de la performance :**

#### **La recherche :**

- Identifier les problématiques de terrain, les formaliser et les porter à connaissance des chercheurs.
- Sensibiliser les acteurs qui souhaitent se lancer dans la recherche sportive.
- Identifier les financements possibles.

#### **Médical et paramédical :**

- Relancer et créer des réseaux de praticiens en organisant des groupes de réflexion et d'échanges réguliers par fonctions médicales et paramédicales (médecins de ligues et de structures, diététiciens, kinés...).
- Définir des protocoles de bilans à l'échelle du territoire régional, à partir des travaux des groupes par discipline médicale ou para médicale.
- Accompagner l'évolution du rôle du CREPS, avant ouverture en 2021.
- Appuyer la demande de reconnaissance du CREPS en tant que centre de santé auprès de l'ARS, en complémentarité avec les plateaux techniques hospitaliers.
- Conforter les réunions existantes du staff psycho-pathologique animé par l'AMCD.
- Créer un réseau de professionnels et référents médicaux spécialistes de la blessure du sportif et de la chirurgie.

## 6. PRÉCONISATIONS DE L'ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES SPORTIVES EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (2021)

---

### Axe 1 : construire les conditions d'un accompagnement individuel de proximité

- Préconisation n°1 : replacer, autant que de besoin, une vision centrée sur « l'utilisateur au centre du dispositif »
- Préconisation n°2 : renforcer le rôle de l'échelon territorial (départemental, voire infra-territorial) dans l'accompagnement de proximité de l'utilisateur

### Axe 2 : accompagner les acteurs dans l'analyse et l'évolution de leur offre d'accueil et de pratique

- Préconisation n°3 : autonomiser les acteurs sportifs et les porteurs de projet dans leur capacité à construire des projets tout en assurant un accompagnement et un suivi régulier des actions menées
- Préconisation n°4 : faire évoluer l'offre de pratique au sein des clubs en fonction du besoin des usagers qui fréquentent les clubs
- Préconisation n°5 : inciter les acteurs spécifiques à collaborer pour proposer une mutualisation de moyens dans le but de toucher des territoires aujourd'hui non couverts par la pratique
- Préconisation n°6 : inciter les acteurs sportifs à développer des offres de pratiques adaptées aux publics jeunes et féminins
- Préconisation n°7 : promouvoir le recrutement de professionnels diplômés de l'encadrement de l'activité physique et sportive dans les établissements et services médico-sociaux
- 

### Axe 3 : fluidifier la lisibilité et le partage de l'information concernant l'offre de pratique sportive

- Préconisation n°8 : promouvoir et favoriser l'utilisation par tous les acteurs sportifs du Handiguide des sports comme base de données centrale de l'offre parasportive sur le territoire
- Préconisation n°9 : établir un calendrier partagé des événements parasportifs sur le territoire régional

### Axe 4 : poursuivre, consolider et développer le travail collectif, la transversalité de la thématique parasportive et lutter contre le cloisonnement des pratiques et des acteurs

- Préconisation n°10 : appuyer/accompagner les collaborations entre le mouvement sportif spécifique et le mouvement sportif homologue pour une meilleure réponse aux besoins des pratiquants dans leur parcours de vie et une meilleure formation des dirigeants et cadres dans les clubs
- Préconisation n°11 : développer les relations entre la filière « APAS » des STAPS et les acteurs sportifs homologues ainsi que les acteurs médico-sociaux
- Préconisation n°12 : renforcer le rôle de l'Éducation nationale dans l'inclusion par le sport des personnes en situation de handicap
- Préconisation n°13 : mobiliser les acteurs à l'échelle régionale sur un événement récurrent (journée des parasports) pour poursuivre la mise en commun des initiatives à l'échelle régionale
- Préconisation n°14 : construire et piloter des groupes de travail régionaux sur des thématiques précises et concrètes
- Préconisation n°15 : favoriser la prise en compte des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des politiques publiques du sport, promouvoir le parasport comme une thématique transversale
- Préconisation n°16 : s'appuyer sur les réseaux et groupes de travail existants pour mobiliser ces communautés autour de la question parasportive
- Préconisation n°17 : identifier clairement un binôme de référents parasport (élu et salarié) dans chacune

des ligues sportives du territoire

- Préconisation n°18 : constituer et animer une « communauté des bonnes pratiques », véritable cellule de « pair-accompagnement » sur le territoire

### **Axe 5 : produire/actualiser le savoir et les outils**

- Préconisation n°19 : encourager la production (et/ou l'actualisation de l'existant) d'outils lisibles et faciles à prendre en main ainsi que leur essaimage à l'échelle régionale
- Préconisation n°20 : encourager la production d'enquêtes et d'études pour mieux caractériser les besoins des personnes et les freins à la pratique

### **Axe 6 : acculturer, sensibiliser et former tous les acteurs**

- Préconisation n°21 : former les acteurs sportifs (dirigeants et professionnels) à devenir « para-accueillants »
- Préconisation n°22 : acculturer les étudiants en STAPS APAS au parcours de vie des sportifs en situation de handicap
- Préconisation n°23 : acculturer le public en situation de handicap lui-même à la possibilité de la pratique sportive
- Préconisation n°24 : promouvoir la généralisation de la présence du sport comme un incontournable dans les projets des structures qui accueillent des personnes en situation de handicap
- Préconisation n°25 : sensibiliser les professionnels du travail social et aidants professionnels à l'enjeu de la pratique parasportive pour les usagers

### **Axe 7 : agir sur les facteurs exogènes qui limitent la pratique sportive**

- Préconisation n°26 : optimiser les conditions de transport des personnes en situation de handicap, du lieu de vie vers le lieu de la pratique sportive
- Préconisation n°27 : rendre exhaustif le recensement des matériels adaptés en Pays de la Loire et étudier les possibilités de mutualisation entre acteurs
- Préconisation n°28 : poursuivre les efforts de mise en accessibilité des équipements sportifs et des transports en allant plus loin que la seule réglementation et en sensibilisant les collectivités à la notion de confort d'usage, ainsi qu'à l'accessibilité pour tous les handicaps
- Préconisation n°29 : soutenir les aidants non-professionnels par la construction et/ou la duplication de programmes de répit par l'activité physique et sportive

Crédits photo :

Escrime - p.91

© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Pierre Minier  
La Roche-Sur-Yon (Vendée), 27 avril 2015, / les Rendez-vous sportifs des jeunes ligériens - 2e édition

Tir à l'arc handicap - p.9

© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Pierre Minier  
La Roche-Sur-Yon (Vendée), 27 avril 2015, / les Rendez-vous sportifs des jeunes ligériens - 2e édition

Jeu de balle - p. 92

© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Pierre Minier  
La Roche-Sur-Yon (Vendée), 27 avril 2015, / les Rendez-vous sportifs des jeunes ligériens - 2e édition

Table ping pong - p.91

Olonne-sur-Mer (Vendée), 28 janvier 2016, Magazine n°65, Livraison d'un bâtiment sportif au Lycée Eric Tabarly  
© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Pierre Minier

Volley-Ball zoom - p. 71

Nantes (Loire-Atlantique), 15 mai 2018, Lycée LPO Les Bourdonnières, Inauguration de l'extension du gymnase  
© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Ludovic Failler

Volley-Ball plan large - p. 81

Nantes (Loire-Atlantique), 15 mai 2018, Lycée LPO Les Bourdonnières, Inauguration de l'extension du gymnase  
© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Ludovic Failler

Course cycliste - p. 39

Mayenne , 13 juillet 2018, Tour de France 2018, Etape 7, passage en Mayenne  
© Région Pays de la Loire / S. Dachet. Photographe Sébastien Dachet.

Course à pied - p. 7 et 59

Allonnes (Sarthe), 16 novembre 2019, Cross d'Allonnes, au Parc de Chaoué, Pour dossier sport et bénévolat du Mag n°31, Décembre 2019 - janvier 2020.  
© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Thierry Butzbach.

Catamarans - p. 32

Ile d'Yeu (Vendée), 12 juillet 2020, Photos d'illustrations, une journée à l'Ile d'Yeu. Voiles sur plage.  
© Région Pays de la Loire / S. Dachet. Photographe Sébastien Dachet.

Vendée Globe - couverture

Vendee-Globe 2012, prise de vue en hélicoptère.  
© Région Pays de la Loire / PB. Fourny. Photographe Pierre-Bernard Fourny

Vallé Sarthe (canoés) - p. 32 et 94

Juigné-sur-Sarthe le 5 mai 2018. Vallée de la Sarthe.  
© Région Pays de la Loire / M. Gross. Maxence Gross.

Vendée Globe pontons - p. 9

Les Sables d'Olonne le 21 octobre 2020. Ambiance sur les pontons du village du Vendée Globe.  
© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Ludovic Failler.

Pongiste - p. 56

Nantes, le 23 avril 202, Mathéo Bohéas  
© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Ludovic Failler.

Balade 2 Vélos - p. 64

Montfleurs (Mayenne) 23 mai 2012. Reportage touristique le long de la Mayenne.  
© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Jean-Sébastien Evrard.

Balade groupe cycliste bord Loire ville - p. 32

Saumur (Maine-et-Loire), 23 juin 2018, Anjou Vélo Vintage / la rando vélo rétro. Edition 2018  
© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Julien Gazeau.

Balade 1 femme Vélo sentier - p. 29

Cycliste de dos sur sentier, Juin 20  
© Région Pays de la Loire / S. Dachet. Photographe Sébastien Dachet.

1 voiture bleue piste - p. 9

Le Mans (Sarthe), 15 juin 2019, Circuit des 24 heures du Mans.  
© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Ronan Houssin.

Voitures départ piste - p. 97

Circuit des 24 heures du Mans, Le Mans (Sarthe), 15 juin 2019. Circuit des 24 heures du Mans. Départ de la course.  
© Région Pays de la Loire / Ouest Médias. Photographe Ronan Houssin.

Cheval obstacle - p. 77

Lion d'Angers (Maine-et-Loire), 21 octobre 2018. Evènement Harras Nationaux.  
© Région Pays de la Loire. Photographe Joanne Courteille.



**Pays de la Loire**